

ALLIANCE COOPERATIVE INTERNATIONALE

CONFERENCE DE BRUXELLES

REUNION DU COMITE EXECUTIF

du 13 avril 1931

(Matin)

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. TANNER, Président.

Sont présents: MM. KLEPZIG (Allemagne), Mme FREUNDLICH (Autriche), MM. SERVY (Belgique), TANNER (Finlande), POISSON (France), Sir Robert STEWART, (Grande Bretagne), MM. PALMER (Grande Bretagne), JOHANSSON (Suède), LUSTIG (Tchécoslovaquie), VARIASH (U.R.S.S.) et Henry MAY, Secrétaire Général.

M. le PRESIDENT. - La parole est à M. le SECRETAIRE GENERAL.

M. MAY, Secrétaire général; - Je dois tout d'abord vous informer que Sir Thomas ALIEN, qui vient seulement de rentrer de son voyage en Orient, ne saura par suite de cela venir à Bruxelles. Son représentant, M. BRADSHAW le remplacera donc, mais il n'arrivera ici qu'à la fin de l'après midi.

M. VARIASH se trouve parmi nous en qualité de suppléant de M. BADAIEFF au sein du Comité Exécutif. Pour être tout à fait complet, je dois ajouter que j'ai reçu précédemment de M. VARIASH, au nom du "Centrosyus", un télégramme m'informant que M. BADAIEFF s'était retiré du "Centrosyus" où il avait été remplacé par M. ZELENSKY. En réalité, M. VARIASH est donc ici le représentant de M. ZELENSKY.

D'autre part, M. KISSIN, auquel d'autres fonctions ont été attribuées, est actuellement directeur du département des grains dans l'organisation coopérative de l'U.R.S.S. et se trouve, par conséquent, aussi remplacé. On m'avait communiqué originairement le nom de M. MILIUTIN, mais j'apprends maintenant que deux autres personnes, dont on me communique les noms, prendront la place de M. KISSIN pour représenter l'U.R.S.S. au sein du Comité Central. Ces désignations seront d'ailleurs confirmées au Comité Central. Pour l'instant, M. VARIASH est régulièrement

mandaté pour représenter l'U.R.S.S. au sein du Comité Exécutif.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE HAMBOURG

M. le PRESIDENT (traduction). - Vous avez tous reçu communication du procès verbal de la réunion tenue à Hambourg les 3 et 4 décembre 1930.

Je suppose que tout le monde est d'accord pour approuver ce procès verbal.

- Adopté.

2. - RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL.

M. le PRESIDENT (traduction); - La discussion générale est ouverte sur le rapport de M. le Secrétaire Général. Quelqu'un demande-t-il la parole?

Personne ne demandant la parole, je déclare la discussion générale close.

Avant d'aborder l'examen des divers points traités dans le rapport de M. le Secrétaire Général, je vous signale que les deux premiers qui pourraient provoquer des échanges de vues, savoir "L'Ecole spéciale de fin de semaine de la Presse coopérative internationale" et "L'Onzième Ecole Coopérative Internationale de Vacances" font l'objet d'un exposé spécial respectivement sous les n° 12 et 13 de l'ordre du jour. Je vous propose donc d'en différer la discussion jusqu'au moment où nous en arriverons là. (Assentiment.)

Recherches Economiques.

M. le PRESIDENT (traduction). - Quelqu'un demande-t-il la parole sur cette question?

Personne ne demandant la parole, je la déclare adoptée.

les Résolutions du Congrès de Vienne.

M. le PRESIDENT; (traduction). - Quelqu'un demande-t-il la parole sur cette question?

Personne ne demandant la parole, je la déclare adoptée.

Présences aux Réunions.

M. le PRESIDENT (traduction). - Quelqu'un demande-t-il la parole sur cette question.

Personne ne demandant la parole, je la déclare adoptée.

Représentation Hongroise au Comité Central.

M. le PRESIDENT (traduction). - Quelqu'un demande-t-il la parole sur cette question?

Personne ne demandant la parole, je la déclare adoptée.

Inauguration du Mémorial de Rochdale, le 11 avril.

M. le PRESIDENT (traduction). - La parole est à M. le Secrétaire Général.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Je voudrais ajouter quelques mots aux observations contenues sur ce point dans mon rapport.

Je dois tout d'abord vous dire tout le regret que j'ai ressenti de n'avoir pas réussi à réunir une représentation plus forte à l'inauguration du Mémorial coopératif des Pionniers de Rochdale. J'ajoute immédiatement que je n'y puis rien. En effet, j'avais adressé à cet effet des lettres circulaires à tous les membres affiliés à l'A.C.I. Cependant je n'ai reçu en tout et pour tout que seize réponses, dont quinze exprimant le regret de ne pouvoir assister à cette cérémonie. La seizième m'assurait une représentation de Palestine, mais cette lettre était signée du nom d'une personne habitant dans une petite rue du ghetto dans le quartier Est de Londres. J'ignore si l'intéressé a assisté ou non à l'inauguration, car le signataire de la lettre a négligé de se présenter.

En présence de cet échec quant à une représentation plus nombreuse des Unions et autres organismes coopératifs, j'ai cru bien faire en priant M. Ben. JONES, représentant l'Ecosse, de prendre la parole au nom de l'A.C.I. J'ai fait également le nécessaire afin que M. WATKINS, membre du Bureau de l'A.C.I., assiste à la cérémonie, de manière à avoir ainsi une relation complète de ce qui s'est passé en cette circonstance historique.

M. PALMER (traduction). - Evidemment l'on doit déplore que la date choisie pour cette cérémonie n'était pas heureuse si l'on désirait obtenir une représentation internationale plus fournie.

Il importe cependant de se souvenir que l'on devait s'en tenir à cette date du 11 avril parce qu'elle coïncidait avec celle de la réunion annuelle de l'organisation centrale britannique. Or nous désirions essentiellement que l'inauguration du Mémorial se fit en présence de tous les représentants de cette organisation.

Sans doute, nous eussions été plus heureux encore si la représentation étrangère avait pu être plus importante! Nous avons eu néanmoins la bonne fortune d'avoir la présence de Sir Robert STEWART, que l'on peut considérer parmi les étrangers puisqu'il vient de l'Ecosse, mais un étranger qui cependant s'exprimait dans notre langue et a pu ainsi se faire comprendre de tout le monde. M. WATKINS assistait également à la cérémonie.

Ainsi que l'a dit tout à l'heure M. MAY, nous n'avons pas vu l'ami de Palestine. Je désire saisir cette occasion d'exprimer publiquement tous nos remerciements à M. le Secrétaire Général qui, au nom de l'A.C.I., nous a apporté la contribution de cette dernière au fonds constitué pour acquérir la boutique de Rochdale et la transformer en musée.

Les différents messages envoyés par les Unions affiliées à l'A.C.I. ont été portés à la connaissance de ceux qui ont pris part à l'inauguration du Mémorial de Rochdale. Je remercie encore une fois M. le Secrétaire Général de toute la peine qu'il a prise en cette circonstance.

En terminant, je puis vous donner l'assurance que la cérémonie de Rochdale a été couronnée d'un plein succès. J'ai la conviction qu'elle a contribué puissamment à répandre la bonne semence en mettant sous les yeux du public tout l'intérêt et toute la force de notre mouvement.

M. POISSON. - M. le Secrétaire Général vient de nous dire qu'il n'avait reçu, en réponse aux multiples invitations qu'il avait lancées, que des réponses négatives, à l'exception de celle d'un représentant de la Palestine. Encore s'agissait-il d'une Palestinienne londonienne!

A la Fédération Nationale des Coopératives Françaises, nous avons décidé de nous faire représenter à la cérémonie d'inauguration du Mémorial de Rochdale. Mais, lorsque nous avons appris par M. le Secrétaire Général, qui en a touché un mot à notre ami

CAMIN, que toutes les autres organisations avaient répondu négativement en s'excusant de ne pouvoir se faire représenter, nous avons craint de faire cavalier seul: c'est là la raison pour laquelle nous nous sommes abstenus.

Je prie donc nos amis anglais de bien vouloir excuser notre abstention.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Je me vois dans l'obligation de vous donner quelques mots d'explication.

En effet, à entendre M. POISSON, on pourrait en déduire que l'abstention de la représentation française est imputable à l'action de votre Secrétaire Général. Il n'en est rien, ai je besoin de vous le dire, et c'est la raison qui motive cette mise au point.

Etant de passage à Paris, M. CAMIN me demanda accidentellement, au cours de la conversation, quelles seraient les personnalités qui représenteraient l'A.C.I. à la cérémonie de Rochdale. Je lui répondis que vraisemblablement personne de l'A.C.I. n'y assisterait. Peu après, je recevais une lettre de M. CAMIN me priant d'excuser l'absence de la délégation française.

M. SERWY. - Personnellement je regrette beaucoup de n'avoir pu me rendre à la cérémonie de Rochdale à laquelle j'avais été chargé de représenter l'Office Coopératif Belge.

Vous connaissez tous la raison qui m'a empêché d'accomplir cette mission.

Quoiqu'il en soit, je propose que nous adressions une adresse de remerciements et de félicitations à nos amis britanniques pour le geste qu'ils ont accompli en rachetant la vieille boutique des Pionniers de la Coopération et en organisant à cette occasion la cérémonie de samedi dernier.

M. le PRESIDENT (traduction). - J'avais précisément l'intention de formuler la même proposition, c'est à dire d'envoyer à nos amis britanniques une adresse de remerciements et de félicitations pour ce qu'ils ont fait afin de commémorer cet événement historique. Il est de notre devoir de leur en exprimer notre satisfaction.

M. STEWART (traduction). - Puisque mon nom a été prononcé au cours de cette discussion, je vous dirai que j'ai considéré comme un grand honneur de pouvoir représenter l'A.C.I. à la cérémonie de Rochdale.

Evidemment, comme tout le monde, j'ai regretté que les délégations étrangères ne fussent pas plus nombreuses. Cependant, sans me vanter, je pense que j'étais particulièrement qualifié pour représenter l'A.C.I. à cette cérémonie étant donné que, malgré que je sois Ecossais, j'ai pu prendre la parole dans une langue que tout le monde comprenait.

Au surplus, M. POISSON ne peut que se féliciter plus particulièrement que l'A.C.I. ait été représentée par un Ecossais, car il existe entre l'Ecosse et la France une très vieille alliance. (On rit.)

M. Ben. JONES a présidé à toute cette cérémonie d'une façon dont chacun s'est loué. M. Ben JONES est âgé de 84 ans et il témoigne aujourd'hui encore de la même énergie et de la même vitalité que lorsque je l'ai connu, voici quelque quarante ans. En cette circonstance historique notamment, il a fait preuve d'un brio tout à fait remarquable.

M. le PRESIDENT (traduction). - Il n'y a plus d'orateurs inscrits dans cette question.

Nous sommes en présence d'une proposition de M. SERWY qui demande que nous exprimions notre reconnaissance et notre satisfaction à nos amis britanniques pour le geste de Rochdale.

J'ai appuyé cette proposition que je mets aux voix.

- Adopté.

DECES de Juan Salas ANTON.

M. le PRESIDENT (traduction). - Quelqu'un demande-t-il la parole à ce sujet?

Personne ne demandant la parole, je vous propose de nous associer aux regrets exprimés par M. le Secrétaire Général, dans son rapport.

- Adopté.

3. - FINANCES.

a. Bilan pour 1930.

M. le PRESIDENT (traduction). - Quelqu'un demande-t-il la parole sur cet objet?

Personne ne demandant la parole, je le déclare adopté.

b. Rapport sur la Position Financière Générale.

M. le PRESIDENT (traduction). - La parole est à M. le Secrétaire Général.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Un mot seulement pour vous rappeler que le Comité Exécutif avait particulièrement demandé à être mis en possession de ces renseignements afin de connaître exactement la situation en ce qui concerne les fonds disponibles pour la propagande et tous autres buts.

M. SERNY. - Je vois, dans le rapport, que plus de 900 £ d'arriérés sont dues par les organisations ukrainiennes.

Serait il possible de savoir à quelle époque remontent ces arriérés et à quelles causes ils sont imputables?

M. VARIASH (traduction). - Au sujet de la question formulée par M. SERNY, j'ai reçu de M. le Secrétaire Général une lettre par laquelle il me prie de me mettre en rapport avec les organisations en cause afin d'avoir des renseignements concernant leurs cotisations.

Il y a une dizaine de jours, j'ai eu une conversation à ce propos avec M. le Président de l'organisation ukrainienne.

Il ressort de cette conversation qu'il y a en Ukraine deux organisations: l'une de production agricole, l'autre de consommateurs. Mais il se fait que les membres de ces deux organisations sont communs à l'une et à l'autre. Dans ces conditions, il me paraît bien difficile de demander aux mêmes personnes de verser deux fois la cotisation à l'A.C.I.

Un mot maintenant concernant le projet de budget pour 1931.

Ce document ne m'ayant été communiqué que ce matin, je n'ai pu évidemment l'examiner que très sommairement, mais ce rapide examen m'a néanmoins suggéré quelques critiques.

Au chapitre des "Dépenses", certains postes me paraissent singulièrement exagéré. J'ai relevé notamment les postes suivants:

Réunions du Comité Central et de l'Exécutif	£	300
Publications	£	2.000
Divers	£	500

Ces postes me paraissent très gonflés. Aussi y

aurait il lieu, à mon avis, d'étudier de très près ces dépenses et d'examiner dans quelle mesure il serait possible d'alléger les charges du budget.

M. POISSON. - Il est certain que la situation financière générale de l'A.C.I. mérite d'être soigneusement envisagée par le Comité Exécutif.

En effet, nous ne sommes pas en présence d'un déficit normal, mais exceptionnel, comme il s'en produit généralement pour l'année où s'est tenu un congrès; nous nous trouvons devant un déficit qui a tendance à se "normaliser", si je puis ainsi dire, puis que les prévisions budgétaires pour 1931 envisagent un déchet de 500 £. Nous devons donc porter notre attention de ce côté.

Le rapport qui nous est soumis fait allusion à l'éventualité d'une révision de l'échelle des cotisations. Un relèvement du taux des cotisations est toujours un problème délicat et, pour qu'une décision de l'espèce rencontre un accueil favorable chez les organisations nationales, il faut qu'elle puisse se justifier d'une manière certaine.

Dès lors, si une mesure de ce genre doit être prise, il faut, pour qu'elle trouve un accueil sympathique, qu'elle réalise deux conditions préalables: 1° il faut qu'un effort sérieux soit accompli pour développer les services de l'A.C.I.; 2° il faut qu'une partie des ressources à provenir du relèvement des cotisations soit affectée à des buts de propagande.

Ceci exposé, je vous rappelle que nos statuts ont prévu une augmentation en quelque sorte automatique des cotisations. Voici, en effet, ce que dit à cet égard le § I de l'article 16:

" La cotisation pour une union, une fédération
" ou une société admise à l'ALLIANCE est fixée à un
" tant pour cent du chiffre d'affaires, avec un taux
" différent pour les coopératives de détail et les
" organisations de gros.

" La date à laquelle cette disposition sera appliquée et le montant du taux seront décidés par
" le Comité Central... ".

Le cas échéant, nous sommes donc armés. Aussi je propose que, pour une prochaine réunion du Comité Exécutif, le Secrétariat général nous soumette un nouveau projet déterminant le taux de la cotisation proportionnellement au montant du chiffre d'affaires. Il y a dix ans déjà, nous avons été sur le point d'appliquer la formule prévue à l'article 16 et cette formule est conforme d'ailleurs à la pratique de

la plupart de nos organisations

M. KLEPZIG (traduction). - Comme les orateurs qui viennent de prendre la parole, j'estime également que la situation financière de l'A.C.I. doit être prise en sérieuse considération.

Le rapport de M. le Secrétaire Général nous déclare que nous nous sommes trouvés dans l'obligation d'entamer nos réserves et que les comptes de 1930 n'ont pu être équilibrés que par un prélèvement de 1.000 £ sur nos réserves à la COOPERATIVE BUILDING SOCIETY et par incorporation dans l'actif de 900 £ de cotisations arriérées dont la récupération, suivant les déclarations de M. VARIASH, paraît assez hypothétique.

D'autre part, si les prévisions budgétaires de 1931 se vérifient, nous devons à nouveau faire appel à nos réserves pour boucler le bilan de l'exercice en cours.

Dans ces conditions, il y a évidemment lieu d'examiner la question d'un relèvement éventuel du taux des cotisations. Mais il me semble qu'il faudrait rechercher en tout premier lieu s'il n'y a pas possibilité de réaliser des économies.

D'un autre côté, je constate, en examinant le bilan, que rien n'y est inscrit pour la création d'un fonds de retraite. Cela se conçoit difficilement et je me demande vraiment ce qui se produirait si, par exemple, notre Secrétaire Général voulait se retirer, car nous aurions alors l'obligation morale de lui assurer une existence convenable, à l'abri de tout souci. Dans la situation actuelle, je n'aperçois pas la manière dont nous pourrions le faire. En Allemagne, toutes nos organisations ont créé des fonds de retraite pour leurs fonctionnaires, employés et ouvriers. Notre Comité Exécutif devrait bien également se préoccuper des mesures à prendre dans ce sens en faveur de ses fonctionnaires et notamment en faveur des dirigeants de l'A.C.I. Nous devons étudier la création d'un fonds de retraite qui serait alimenté par une dotation annuelle. Mais c'est là une raison de plus de rechercher le moyen d'augmenter nos ressources tout ensemble et de comprimer nos dépenses.

Dans toutes nos organisations nationales, nous sommes dans l'ère des compressions. A l'A.C.I., nous avons également le devoir d'examiner la possibilité de réaliser des économies.

Mme FREUNDLICH (traduction). - Je voudrais revenir sur la question des arriérés dûs par les organisations ukrainiennes.

Si je suis bien renseignée, nous nous trouvons en présence de deux organisations distinctes: l'une comprenant les producteurs agricoles, l'autre embrassant les consommateurs. S'il faut en croire les déclarations de M. VARIASH, ce serait les mêmes personnes qui constitueraient les membres des deux groupements et le représentant de l'U.R.S.S. en tire argument pour soutenir qu'il n'est pas possible de réclamer la cotisation à chacun des deux organismes parce que cela reviendrait à faire payer à leurs membres une cotisation double.

Je ne suis pas de cet avis. Peu importe que les membres des deux organisations soient les mêmes personnes. Ce qui compte à nos yeux, c'est que nous nous trouvons en face de deux administrations séparées ayant chacune leur représentation au sein de l'A.C.I. Au surplus, cette identité des membres de l'une et l'autre organisation est un fait courant qui n'est pas exclusif aux organisations en cause: partout nous rencontrons constamment cette situation. Si nous acceptons de consacrer le principe de l'identité des organisations dès l'instant où il y a identité des membres, nous aboutirions à une situation impossible.

Un mot maintenant à propos de la situation budgétaire.

Tout d'abord il nous faut bien nous pénétrer de cette idée qu'une organisation internationale coûte toujours beaucoup plus cher qu'une organisation nationale. Il ne faut pas oublier, par exemple, que chaque parole prononcée ou écrite à l'A.C.I. doit être traduite dans deux autres langues officiellement admises et pour cela nous sommes obligés d'avoir recours à des interprètes ou à des traducteurs de première valeur, c'est à dire dont les honoraires sont en raison directe de leur valeur. Au surplus, quelle est l'organisation actuellement, dans le domaine international, dont la situation n'est pas déficitaire?

On a agité la question du relèvement du taux des cotisations. Si nous voulions introduire cette mesure en ce moment, je crains qu'elle ait pour conséquence de mettre dans l'obligation de se retirer de l'A.C.I. toute une série d'adhérents particulièrement dans l'Est de l'Europe, voire même en Amérique. Ils se trouveraient dans cette nécessité en raison de leur situation financière qui ne leur permettrait pas de faire face à de nouvelles charges.

À propos de la même question, on a parlé de compressions et d'économies. Pour la raison que je viens d'indiquer, c'est à dire notre qualité d'organisme international, je pense qu'il serait bien difficile

pour nous de trouver matière à économie.

Quant à rechercher un accroissement de nos ressources en asseyant le taux des cotisations sur le chiffre d'affaires, je crois que le moment n'est pas absolument opportun. En effet, les prix dégringolent et les achats se restreignent, ce qui a comme corollaire une diminution du chiffre d'affaires. Par conséquent, on peut craindre que cette nouvelle assiette de la cotisation, à l'heure actuelle, aboutisse à un résultat diamétralement opposé au but recherché.

Comme nous ne pouvons éluder l'obligation d'assister ou de nous faire représenter à des congrès ou à des réunions internationales, j'estime que la meilleure solution serait encore de charger notre Secrétaire Général de faire une étude d'ensemble de la question. Il pourrait examiner quelle serait notamment la meilleure méthode pour fixer le taux des cotisations, soit en considération du nombre des membres des organismes intéressés, soit en considération de leur chiffre d'affaires, soit en considération de leur situation financière, soit même par une combinaison de ces trois éléments. Cette étude ferait l'objet d'un rapport que nous pourrions examiner à notre tour à notre plus prochaine réunion.

Quant au fonds de retraite dont a parlé M. KLEP ZIG, les Anglais et les Ecossais sont occupés à organiser une caisse de pensions en faveur de leurs fonctionnaires, employés et ouvriers. Dès que cette œuvre sera sur pied, nous pourrions nous informer de ce côté des conditions auxquelles nos fonctionnaires seraient autorisés à en faire partie.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (traduction). - Avant de rencontrer les différents points traités au cours de cette discussion, je voudrais poser une question à M. VARIASH.

Si je l'ai bien compris, il ne nous a rien dit quant à l'époque à laquelle les organisations ukrainiennes pourraient apurer leurs arriérés. Il nous a simplement exposé que ces deux organisations étaient formées, en réalité, par les mêmes membres, que l'une constituait en quelque sorte le dédoublement de l'autre et que, dans ces conditions, il serait peu équitable d'exiger des deux organisations le paiement de la cotisation pleine. Pour le surplus, il n'est pas en mesure de nous dire quand et comment les arriérés de cotisation seront liquidés.

M. VARIASH (traduction). - Je pense que cet objet trouverait mieux sa place dans la discussion du point inscrit sub littera c) du n° 3 de l'ordre du jour. Toutefois, si vous le désirez, je puis vous répondre immédiatement.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Vous me répondrez tout à l'heure donc si cela vous convient.

M. SERWY m'a demandé tout à l'heure à quelle époque remontaient les arriérés des organisations ukrainiennes. Ces 900 £ représentent l'arriéré dû à compter du 1 janvier 1930.

D'après les déclarations de M. VARIASH, celui-ci s'est contenté des renseignements qui lui ont été fournis par le Président des organisations ukrainiennes. J'ai tout lieu de croire que les renseignements donnés sont erronés.

Nous nous trouvons ici en présence de deux organisations: la "Wukospilka" et la "Silsky Hospodar". Jusqu'en 1928, ces deux organismes ont régulièrement acquitté leurs cotisations. - ces cotisations que M. VARIASH affecte maintenant de considérer comme peu équitables. Au début de 1929, sur les représentations faites par les organisations intéressées, nous avons conclu un arrangement spécial en vertu duquel la "Wukospilka" continuerait à payer la cotisation pleine, tandis que les quatre organisations constituant la "Silsky Hospodar" verserait chacune une cotisation annuelle minima de 10 £. Ceci vous prouve que nous avons déjà tenu compte antérieurement des observations présentées aujourd'hui à cet égard par M. VARIASH. L'arriéré de 900 £ figurant au bilan est donc calculé sur la base du compromis de 1929. Si M. VARIASH préfère me répondre lorsque viendra en discussion le point c) du n°3 de l'ordre du jour, je l'avertis que la question ne pourrait éventuellement recevoir de solution qu'après le prochain Congrès. En tout état de cause, en conformité des statuts actuellement en vigueur et de l'arrangement de 1929, le montant de la cotisation arriérée, soit 900 £, reste dû.

Au sujet du budget, peut être certains postes ne sont ils pas suffisamment détaillés. Je m'en excuse, mais la faute en est au peu de temps dont j'ai disposé pour l'élaborer. Quoiqu'il en soit, je puis vous dire que, pour ce travail, j'ai tenu compte exclusivement des nécessités correspondant à notre activité et aussi du fait que nous devons entreprendre ou intensifier notre activité sur différents continents.

En ce qui concerne les arriérés, il est évidemment indispensable que je sois fixé sur la possibilité de faire rentrer ces sommes qui nous sont dûes. En effet, depuis la rédaction du rapport, j'ai encore dû retirer 2.000 £ de nos réserves pour les placer en compte courant. J'ai été amené à le faire, non seulement pour faire face aux dépenses extraordinaires découlant de notre dernier congrès, mais éga-

lement en raison de la gêne de notre trésorerie consécutive aux arriérés restant dûs.

Néanmoins, même si les prévisions de recettes sont exactes et se réalisent, nous ne ^{trou}verons pas encore en fin d'année devant une situation normale, puisque nous cloterions nos écritures avec un déficit de 500 £.

On a demandé, sur le même sujet, que le Secrétaire Général soit chargé d'étudier quelle serait la situation qui résulterait de la mise en vigueur de l'article 16 des statuts. Je vous signale tout de suite que, le cas échéant, l'entrée en application de l'article 16 n'est pas subordonnée au prochain Congrès. En effet, l'article en question stipule que " la date à laquelle cette disposition sera appliquée et le montant du taux seront décidés par le Comité Central. " Cependant je crois qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer: il n'y a pas péril en ~~la~~ la demeure.

A propos du fonds de retraite, M. KAUFMANN avait déjà en 1914, à Hambourg, fait une suggestion qui me paraît meilleure que celle de Mme FREUNDLICH qui envisageait la participation des fonctionnaires de l'organisation internationale dans la caisse de pensions que les Anglais et les Ecossais sont en train d'organiser.

En ce qui concerne les prévisions de dépenses, trois postes notamment ont fait l'objet de critiques: les réunions du Comité Central et du Comité Exécutif, les publications et les Divers.

Pour le premier poste, je pense que M. VARIASH a fait erreur et qu'il visait la représentation aux Congrès et réunions.

M. VARIASH (traduction). - C'est exact!

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Pour la représentation, vous devez cependant vous rendre compte que, étant donné que l'A.C.I. prend de jour en jour plus d'importance, il s'ensuit nécessairement que nous devons plus fréquemment être représentés à des Congrès ou Conférences internationales! C'est ainsi que tout récemment nous étions représentés à Rome à la Conférence Internationale Préparatoire du Blé. En juin prochain, nous devons être à Genève pendant dix ou quinze jours. Il en sera également de même pour toute une série de congrès et conférences: il y a le cours de fin de semaine pour la Presse coopérative internationale, il y a des voyages de propagande projetés en Grèce, en Bulgarie et en Yougoslavie. Ces quelques indications vous permettent de vous rendre compte que les crédits envisagés n'ont

rien d'excessif.

M. VARIASH (traduction). - Je dois tout d'abord rectifier une assertion de Mme FREUNDLICH. Celle ci, en effet, verse dans l'erreur quand elle affirme que les organisations ukrainiennes jouissent d'une double représentation au sein de l'A.C.I. L'organisation agricole n'est plus représentée à l'A.C.I. Seules l'organisation de consommation et l'organisation d'éditions sont représentées, la première par deux délégués, la seconde par un seul. La situation de ces organisations est donc identique à celle qui existe pour le Danemark.

Concernant les cotisations payées par les organisations ukrainiennes, il est exact que la "Wukopspilka" paie actuellement la cotisation pleine collective, tandis que les autres organisations constituant la "Silsky Hospodar" ne versent chacune annuellement que la cotisation minima de 10 £. En 1928, c'est la ~~Wukopspilka~~ "Wukopspilka" qui a acquitté la totalité de la contribution. En 1929, c'est la "Silsky Hospodar" qui a fait le versement pour l'ensemble des organisations et en 1930, c'est de nouveau à l'organisation des consommateurs qu'incombait le versement, ceci étant le résultat d'une convention entre les organismes intéressés.

Actuellement la cotisation due par les organisations ukrainiennes s'élèvent à 900 £. Pour le règlement de cet arriéré, je demande que l'on n'en poursuive pas la discussion en assemblée plénière du Comité Exécutif, mais que je puisse avoir à ce sujet une conversation particulière avec M. le Secrétaire Général, car il n'y a plus à l'heure actuelle en Ukraine une seule organisation agricole indépendante.

Un mot maintenant au sujet de la proposition de faire entrer en vigueur les dispositions de l'article 16 des statuts.

Le chiffre d'affaires des organisations soviétiques est, à l'heure actuelle, de 1.500.000.000 de £ environ. Le nombre des membres des organisations coopératives s'élève à quelque 60.000.000. Par conséquent, étant donné que, par suite de la crise, la consommation diminue dans les pays capitalistes, la mise en application des dispositions de l'article 16 des statuts aurait pour résultat de faire supporter par la seule U.R.S.S. les charges nouvelles qui découleraient de l'entrée en vigueur de cette mesure. Je dois vous déclarer tout de suite que les organisations soviétiques ne voudraient et ne sauraient supporter le poids de ce fardeau nouveau.

M. le PRESIDENT (traduction). - Il n'y a plus d'orateurs inscrits; je déclare donc la discussion géné-

rale close.

Au sujet de la question de la cotisation ukrainienne, je crois, en effet, que le mieux serait de clore la discussion sur ce point ici. Les deux intéressés, c'est à dire M. le Secrétaire Général et M. VARIASH, pourraient examiner la question entre eux.

M. VARIASH (traduction). - Il y a tout de même, sub littéra c), la question de la cotisation à l'A.C.I. des pays soviétiques qui est inscrite à l'ordre du jour et que je voudrais discuter maintenant.

M. le PRESIDENT (traduction). - Je ne suis saisi d'aucune proposition à ce sujet jusqu'à présent. Par conséquent, ce point de l'ordre du jour n'entraînera aucune discussion.

M. VARIASH (traduction). - Il y a à ce propos deux points que je voudrais exposer et discuter ici.

M. le PRESIDENT (traduction). - Dans ces conditions, vous prendrez la parole lorsque la question inscrite sub littéra c) viendra en discussion. Mais, pour ce qui concerne la question des cotisations ukrainiennes arriérées, vous l'examinerez en conversation particulière avec M. le Secrétaire Général, ainsi que vous l'avez vous même demandé. La discussion sur ce point précis a été déclarée close et je ne saurais admettre que l'on rouvre le débat.

Mme FREUNDLICH a proposé de charger M. le Secrétaire Général d'étudier la situation financière dans son ensemble et de rechercher, en se plaçant à différents points de vue, quelle serait la meilleure méthode de fixation du taux des cotisations.

Puisque M. le Secrétaire Général accepte d'entreprendre cette étude, je suppose que tout le monde se rallie à la proposition de Mme FREUNDLICH. (Marsques unanimes d'assentiment.)

- Adopté.

c. Cotisation à l'A.C.I. des Pays Soviétiques.

M. le PRESIDENT (traduction). - La parole est à M; VARIASH.

M. VARIASH (traduction). - Si j'ai bien compris ce qui a été dit à Vienne, il avait été demandé que la question ne fut pas traitée au Congrès, mais qu'elle fut renvoyée au Comité Exécutif. Nous sommes donc ici pour la liquider et je demande qu'elle le soit aujourd'hui même.

Au reçu de la lettre de M. le Secrétaire Général relative à la cotisation, je me suis immédiatement mis en rapport avec les dirigeants des différentes organisations soviétiques qui se sont trouvés unanimement d'accord pour déclarer que le montant de la cotisation ne pouvait être illimité. A ce propos je vous ferai remarquer que, lorsque l'on a convoqué la Commission des organisations coopératives à laquelle cette question a été soumise, on avait négligé d'y inviter les représentants de l'U.R.S.S. Or, ainsi que je l'ai déjà dit tout à l'heure, il n'est pas possible que nous puissions supporter une nouvelle augmentation de la cotisation. Permettez moi, à ce sujet, de vous rappeler un précédent. Le Comité Central a lui même décidé autrefois que, quel que fut le développement d'une organisation, nulle ne pourrait avoir une représentation dépassant 14 délégués par Etat ou Fédération. La demande que je formule s'inspire du même esprit: elle tend, quel que soit le développement pris par une organisation, à limiter à 1.000 £ au maximum le taux de la cotisation annuelle par Etat ou par Fédération.

J'insiste pour que cette proposition soit examinée et tranchée aujourd'hui. Ainsi la situation sera clairement déterminée, ce qui nous évitera pour l'avenir de perdre du temps dans des discussions inutiles, et je demande au Comité Exécutif de se rallier à ma suggestion.

M. le PRESIDENT (traduction). - Je regrette de ne pouvoir mettre aux voix la proposition de M. VARIASH qui n'est appuyée par personne.

Le Congrès de Vienne ayant écarté la question de ses discussions, c'est donc le prochain Congrès seul qui pourra l'examiner. Toutefois nous pouvons décider aujourd'hui de préparer la question et demander à M. le Secrétaire Général de l'étudier.

- Adopté

M. VARIASH (traduction). - Je tiens à vous déclarer que j'éprouve une vive déception en présence de ce nouveau renvoi, car j'étais intimement convaincu que la question pourrait recevoir une solution définitive après le Congrès de Vienne, mais avant le Congrès suivant. C'est pour cette raison que j'aurais voulu qu'au moins la question de principe fut tranchée par le Comité Exécutif.

On charge M. le Secrétaire Général de préparer l'étude de la question qui sera soumise ensuite au prochain Congrès. Mais cela ne signifie nullement que ce Congrès résoudra le problème. C'est précisément ce qui me poussait à demander au Comité Exécutif de se prononcer au moins sur le principe de notre

proposition, sauf à laisser à M. le Secrétaire Général le soin d'en rechercher les modalités d'application.

M. POISSON. - Mon opinion sur la proposition formulée par nos amis russes n'a pas varié, car vous vous souviendrez que j'ai voté contre la proposition d'ajournement du Congrès de Vienne. Cependant, à ce Congrès, la motion d'ajournement l'a emporté: nous ne pouvons - et moi tout le premier - que nous incliner devant la décision prise.

Dans ces conditions, je considère que la proposition de M. le Président constitue le maximum qu'il était possible d'accorder actuellement par le Comité Exécutif. Tout ce que M. VARIASH peut demander, c'est que la question ne soit pas renvoyée aux calendes grecques et que nous puissions prendre connaissance au cours d'une prochaine réunion du projet rédigé à ce sujet par M. le Secrétaire Général. Je ne crois pas qu'il soit possible d'en demander davantage aujourd'hui.

M. LUSTIG (traduction). - Permettez moi de marquer tout mon étonnement, alors que nous venons d'examiner longuement la situation difficile des finances de l'A.C.I., que le délégué soviétique choisisse ce moment pour formuler une proposition qui aurait pour conséquence de diminuer encore nos recettes, c'est à dire d'accroître notre déficit. Cette attitude me paraît contraire à toute logique. En effet, l'U.R.S.S. a tout intérêt à ce que l'A.C.I. puisse développer son activité. Or le développement de cette activité coûte de l'argent, c'est à dire qu'il est conditionné par nos ressources. Par conséquent, si les grandes nations refusent de payer une cotisation proportionnelle à leur importance, ce sont donc les petits pays qui devront augmenter leur tribut. Cependant quel est le petit pays qui ne paye déjà une contribution importante? Pour la Tchécoslovaquie, par exemple, je suis sûr que notre contribution à l'A.C.I. doit représenter environ 5 % de l'ensemble des recettes de Notre organisation centrale. Je ne connais pas le quantum payé par les organisations soviétiques, mais j'ai la conviction que cela ne représente qu'une fraction de pour cent.

Nous n'avons qu'à nous louer de l'activité et des initiatives de M. le Secrétaire Général, mais je suis bien obligé de l'avertir que je ne pourrais guère me rallier à une proposition qui tendrait à accroître encore les charges des petites nations.

M. le SECRETAIRE GENERAL. (traduction). - Je pense qu'il existe un malentendu quant à la situation de fait aussi bien du côté de M. VARIASH que du côté de M. POISSON.

A la page 150 du rapport sur le Congrès de Vienne, on trouve le passage suivant:

" Pour ces raisons, et tenant compte de toutes
" les considérations, le Comité Central décida, en
" sa réunion tenue dimanche dernier, de proposer au
" Congrès le rejet de l'amendement soumis.

" En même temps le Comité Central décida que le
" Comité Exécutif, d'ici au prochain Congrès, serait
" chargé d'étudier à fond la situation financière de
" l'A.C.I. et le fardeau financier placé sur la Rus-
" sie par la cotisation, ainsi que la cotisation de-
" mandée à tous autres pays par l'A.C.I., et de
" chercher ou de présenter un rapport détaillé et
" des propositions au prochain Congrès. "

Par conséquent, ainsi qu'il ressort de ce passage du rapport, la question est liquidée jusqu'au prochain Congrès. Ni nous, ni le Comité Central, nous n'avons le pouvoir de changer quoi que ce soit à la situation. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de préparer un rapport à soumettre au prochain Congrès.

M. PALMER (traduction). - Je désire appuyer les considérations très heureusement développées ici tout à l'heure par M. LUSTIG.

Je suis extrêmement étonné de constater qu'un membre du Comité Exécutif peut être à ce point dénué du sentiment de ses responsabilités qu'il choisisse le moment actuel pour formuler une proposition de réduction du taux des cotisations, c'est à dire le moment précis où nous sommes tous d'accord pour reconnaître que notre situation financière n'est pas brillante!

En outre, alors que toute cette question a été examinée en détail par le Congrès de Vienne, il serait plutôt déplacé que tout de suite après nous la remettions en discussion au sein du Comité Exécutif.

Je demande donc à M. le Président de ne pas permettre que se prolonge un débat qui ne saurait aboutir sur une question qui ne peut être ici résolue.

M. le PRÉSIDENT (traduction). - Je suis entièrement de l'avis de M. PALMER et je ne puis que confirmer ce que j'ai déclaré tout à l'heure à ce sujet, à savoir que, en conformité des décisions du Congrès de Vienne, nous ne pouvons que demander à M. le Secrétaire Général de préparer l'étude de la question en vue de la soumettre au prochain Congrès.

4. - LA "REVUE".

M. le PRESIDENT (traduction). - La parole est à M. le Secrétaire Général.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Bien que nous ayons un ordre du jour très chargé, je désire présenter quelques observations au sujet de la "Revue Coopérative Internationale" qui est pour moi l'objet de constantes préoccupations.

Il y a quelques années, un compatriote de M. JOHANSSON nous a dit que cette revue ne contenait que des renseignements qui n'avaient rien d'inédit, qu'elle se perdait beaucoup trop dans une foule de détails dénués d'intérêt et que nous devrions tâcher de réorganiser ce périodique.

Nous avons tenu compte de ces critiques. Nous communiquons maintenant aux publications des organisations nationales les petites informations qui n'offrent pas un caractère d'intérêt suffisant pour le bulletin international. Nous nous sommes assurés un excellent service de renseignements et nous nous sommes entourés de collaborateurs de haute valeur. A l'appui de ce que j'avance, je vous citerai, sans remonter bien loin, le remarquable article publié dans notre n° du mois d'avril par M. le Professeur HOBSON sur la situation économique internationale à l'heure actuelle.

Cependant, malgré nos efforts pour rendre la "Revue" plus attrayante, le nombre des abonnés et des lecteurs reste misérable, - je ne trouve pas d'expression plus appropriée, - à tel point que je n'aurais pas été autrement surpris si M. POISSON avait donné sa démission de vice président à raison du nombre infime des abonnés français. (Rires.)

M. POISSON. - Je veux bien si vous donnez la vôtre à raison de l'importance du déficit! (Nouveaux rires)

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Le tirage n'atteint pour l'édition anglaise que 1.044 exemplaires, pour l'édition allemande que 2.445 exemplaires et pour l'édition française que 765 exemplaires. C'est réellement dérisoire et je serais heureux d'entendre des suggestions pratiques en vue d'arriver à une plus grande diffusion de notre "Revue".

M. SERVY. - Nous venons, il y a quelques instants, d'examiner la situation financière de l'A.C.I. et de reconnaître qu'elle se présente sous un jour assez peu favorable.

Cependant, en étudiant le bilan de la "Revue",

je suis d'avis que, si l'on voulait faire un sérieux effort de ce côté, nous pourrions en tirer des ressources qui nous permettraient de combler le déficit de notre budget. Je constate, en effet, que le déficit total, pour les trois éditions de la "Revue", atteint £ 350.11.8. C'est un montant relativement peu important qui pourrait être couvert par un léger sacrifice des différentes nations affiliées. Je suis sûr qu'on pourrait leur demander de faire l'effort nécessaire pour combler ce déficit et que notre appel serait entendu. Dès lors nous retrouverions ainsi 350 £ que nous pourrions consacrer utilement à réaliser les différents objets que nous nous sommes assignés pour l'avenir.

En égard au nombre de membres des différentes organisations anglaise, allemande et française, il apparaît que le nombre d'exemplaires vendus représente en Grande Bretagne 1 exemplaire par 6.000 coopérateurs, en Allemagne 1 exemplaire par 2.000 coopérateurs et en France 1 exemplaire par 4.000 coopérateurs. C'est évidemment dérisoire et il faut qu'un gros effort soit fait pour répandre davantage notre publication, car elle peut constituer un puissant moyen de vulgarisation de l'idée coopérative. C'est très bien d'organiser des Comités spéciaux pour présider aux destinées de la "Revue" et de faire appel à des collaborateurs de talent pour qu'ils nous dotent d'une littérature coopérative. Mais tout cet effort risque beaucoup de rester stérile si, d'un autre côté, nous n'employons pas les moyens nécessaires pour réaliser une large diffusion et une vulgarisation étendue de la "Revue".

M. le PRESIDENT (traduction). - L'heure de lever la séance est arrivée. Nous reprendrons cette discussion à l'ouverture de la séance de cet après midi.

- La séance est levée à 13 heures.

- Après midi, séance à 14 h 30.

+
+ +

(Après midi)

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de M. TANNER, Président.

Sont présents: M. KLEPZIG (Allemagne), Mme FREUNDLICH (Autriche), MM. SERWY (Belgique), TANNER (Finlande), POISSON (France), Sir Robert STEWART (Grande Bretagne), PALMER (Grande Bretagne), LUSTIG (Tchécoslovaquie), VARIASH (U.R.S.S.) et Henry MAY, Secrétaire Général.

4. - LA "REVUE" (Suite de la discussion).

M. le PRÉSIDENT (traduction). - Nous reprenons la discussion entamée ce matin sur le quatrième objet inscrit à notre ordre du jour: la "Revue".

La parole est à Mme FREUNDLICH.

Mme FREUNDLICH (traduction). - J'avoue que ce n'est pas sans un réel sentiment de honte que j'ai pris connaissance des renseignements que nous donne le rapport de M. le Secrétaire Général au sujet des souscriptions à la "Revue Coopérative Internationale" et des chiffres réellement dérisoires qu'ils nous révèlent à cet égard.

Voilà une revue qui est la seule publication internationale contenant des renseignements étendus et complets sur la coopération dans le monde! Il faut bien convenir que, pour l'édition anglaise, par exemple, qui ne s'adresse pas seulement à la Grande Bretagne, mais à tout l'Empire britannique, le nombre d'exemplaires en circulation est terriblement petit. Au surplus, ce qui illustre le mieux la situation, c'est, ainsi que M. SERWY l'a très justement fait observer, que la publication de la "Revue" entraîne un déficit de 350 £. Or, si nous cherchions sérieusement à recueillir un nombre important d'abonnés, - ce qui ne saurait présenter de grandes difficultés, - la "Revue", au lieu d'être une cause de déficit, pourrait devenir une source de revenus appréciables.

J'insiste donc pour que toutes les organisations internationales usent de tous les moyens en leur pouvoir pour tenter de recueillir le plus grand nombre d'abonnés possible. Cette tâche me paraît d'autant moins compliquée qu'il ne faut pas se borner à diriger les efforts vers les organisations coopératives; il faut les pousser également vers les administrations d'Etat, des provinces et des communes, les bibliothèques officielles, les grandes banques,

etc., toutes institutions qui ont le plus grand intérêt, un intérêt direct à s'abonner à notre "Revue" dans laquelle, au point de vue statistique ou autres ils peuvent puiser tous les renseignements désirables concernant la coopération.

M. POISSON. - Pour ma part, j'ai, comme on dit en français, toute honte bue, certaines suggestions à faire sur le sujet en discussion.

Il est certain que le tirage de l'édition française de la "Revue" devrait porter sur un chiffre supérieur à 765 exemplaires. Ce n'est cependant pas faute d'avoir lancé des appels pressants auprès de nos organisations nationales - ceux d'entre vous qui ont assisté à nos congrès peuvent l'attester - pour qu'elles souscrivent un nombre d'abonnements plus considérable. Le résultat n'a pas répondu à mon attente. Dans ces conditions, que faire?

Si nous voulons nous tirer de là, je pense qu'il faut imposer un minimum d'abonnements à chaque pays, suivant une proportion à déterminer. Si nous nous trouvons en présence d'une décision de ce genre, j'ai la conviction que notre action auprès de nos organisations nationales s'en trouverait grandement facilitée. Voilà ce que j'avais à dire en réponse aux reproches de M. le Secrétaire Général concernant l'édition française de la "Revue".

Cependant la faute des uns n'excuse pas celle des autres. En effet, si le groupe français encourt une part de responsabilité dans la question qui nous occupe, je me permettrai de faire observer très modestement que ne m'aperçois pas que l'on ait fait mieux ailleurs. Ainsi, si je ne fais aucun reproche à nos amis de langue allemande quant à l'importance de leur tirage, - ils tirent à 2.445 exemplaires, - je me demande néanmoins comment il se fait que, avec un nombre d'abonnés plus que triple du nôtre, ils aboutissent à un déficit qui s'élève à près de deux fois et demie le mali de l'édition française! On me dira peut être que nous imprimons à bon marché. C'est vrai, mais cette objection ne suffit pas à tout expliquer et notamment à expliquer que le déficit de l'édition de langue allemande se monte à £ 163.18.1. Quant à l'édition de langue anglaise, sans vouloir demander la peau de mon ami MAY après qu'il a demandé la mienne (Rires), je dois bien déclarer cependant que, avec un tirage de 1.044 exemplaires, la comparaison nous reste très favorable. Ce n'est pas que nous ne souhaitons pas que nos forces coopératives, comparées à celles de la Grande Bretagne, soient dans la proportion de 765 à 1.044, car nous serions très fiers qu'il en fut ainsi en établissant le rapport sur la puissance coopérative de la Grande Bretagne. Malheureusement chacun sait qu'il n'en est

RIEN. Mais alors s'affirme davantage aussi la faiblesse des chiffres de l'édition anglaise de la "Revue" et l'importance de son déficit qui est beaucoup plus considérable que celui de l'édition française.

Toutefois, quelque soit l'intérêt de ces considérations, cela ne résoud pas le problème devant lequel nous nous trouvons. Je persiste à croire, sans pour cela écarter les suggestions de Mme FREUNDLICH, que la solution qui seule peut assurer d'une façon certaine l'équilibre du budget de la "Revue", c'est l'abonnement obligatoire à un minimum d'exemplaires imposé à chaque nation. Je suis convaincu que tout le monde s'y plira sans difficulté et ainsi nous aurons du même coup libéré l'A.C.I. d'une charge que nous lui endossons sans raison.

M. LUSTIG (traduction). - Après avoir examiné les chiffres qui concernent la "Revue Coopérative Internationale", j'ai remarqué que l'impression de chaque exemplaire de cette publication revient à peu près à 6 ou 7 pence, soit environ entre 60 et 70 centimes-or. C'est là un prix de revient assez élevé si l'on veut bien tenir compte de certaines contingences non négligeables, comme le fait que chez nous, en Tchécoslovaquie, la langue usuelle n'est ni l'anglais, ni l'allemand, ni le français. Vous comprenez que, dans ces conditions, on rencontre quelque difficulté à faire de la propagande en faveur d'une publication qui est éditée dans les trois langues dont je viens de parler. Malgré cette difficulté, nous avons fait de la propagande auprès des administrations publiques et privées, des bibliothèques officielles et des institutions financières et nous avons pu apporter une bonne moisson à M. le Secrétaire Général. Ce résultat n'affaiblit en rien les réserves que je viens de formuler, à savoir que le prix élevé de la publication constitue un gros obstacle à sa diffusion plus grande dans un pays où l'on ne parle aucune des trois langues dans lesquelles cette revue est éditée.

En ce qui concerne les frais d'administration de la "Revue", si le montant en est relativement peu élevé pour l'édition anglaise, par contre il est très important pour l'édition française où il représente plus de 16 % du coût de l'impression et pour l'édition allemande où il intervient pour plus de 24 ½ %. J'estime que ces pourcentages sont assez conséquents et je pense qu'ils pourraient certainement subir une sensible réduction.

Enfin le rapport de M. le Secrétaire Général nous apprend que la publicité a rapporté 295 £. Si l'on en déduit les £ 47.16.10 constituant la rémunération des articles écrits pour notre "Revue", il reste encore un revenu de publicité de £ 247.3.2, ce

qui ramène tout de même le déficit de £ 350.11.8 à £ 103.8.6. C'est un résultat non négligeable, mais, étant donné que la publicité est une source de profits, on pourrait également porter l'effort de ce côté et, si l'on arrivait à un rendement suffisant, réduire dans la mesure du possible le prix de l'abonnement.

M. STEWART (traduction). - Des critiques assez sévères ont été formulées à l'endroit du nombre des abonnements à l'édition anglaise. Naturellement, en ma qualité de Britannique, ces critiques n'ont pas manqué de faire bouillonner mon sang dans mes veines. (Rires.) Aussi je désire répondre quelques mots à ce qui a été dit.

On a généralement porté aux nues l'expansion de l'édition de langue allemande. Il ne faut pas cependant perdre de vue que cette édition s'adresse non seulement à l'Allemagne, mais également à la Hongrie, à l'Autriche, à la Tchécoslovaquie, à la Pologne, à l'U.R.S.S., à la Finlande, à l'Esthonie, à la Lituanie, à la Suède, à la Norvège, au Danemark et aux Pays Bas. Quant à l'édition française, elle est lue, indépendamment de la France, en Belgique, en Espagne, en Roumanie, en Yougoslavie,...

M. POISSON. - L'Ecosse n'est pas loin de Marseille, me semble-t-il!

M. STEWART (traduction). - ...dans d'autres pays encore peut être. Eh bien! nous sommes tout prêts à faire la comparaison avec l'Empire Britannique que l'on s'est plu à citer. On a, en effet, perdu de vue, si l'Empire Britannique est immense, immenses sont également les régions de cet Empire dans lesquelles, outre que la langue anglaise n'y est pas parlée, par les masses, la coopération y est encore dans l'enfance. Ce sont là des considérations qui ont bien aussi leur valeur, encore que nos détracteurs n'aient pas cru devoir s'y arrêter. Tout cela n'empêche évidemment pas que nous ne manquerons pas de tenir compte des suggestions que le Comité Exécutif ne manquera certainement pas de nous faire à notre plus prochaine réunion.

Cela dit, je m'empresse de reconnaître que la "Revue" a subi d'importantes améliorations et qu'elle constitue maintenant un excellent organe d'enseignement et d'instruction dans le domaine coopératif. C'est là un élément de nature à faciliter le recrutement des abonnés. Plus spécialement pour ce qui concerne l'Ecosse, je me ferai un devoir et un plaisir d'intensifier encore la propagande.

M. KIEPZIG (traduction). - J'ai bien entendu faire l'éloge de l'Allemagne au point de vue de la diffusion

de la "Revue Coopérative Internationale", mais pas au point, comme vient de le dire Sir Robert STEWART, qu'on l'ait portée aux nues. (Rires.)

Quoiqu'il en soit, je partage le sentiment général qu'il est certainement possible d'étendre le nombre des lecteurs et plus particulièrement des abonnés de notre "Revue". Je ne veux pas ici faire de personnalités et mettre en cause tel ou tel pays. Je désire rester dans le cadre de l'action pratique. A ce point de vue, je pense que nous aurons l'occasion de faire de l'excellente propagande lors de la Conférence de la Presse qui se tiendra à Hambourg, ainsi que pendant la période où se tiendra l'Ecole de fin de semaine pour la Presse Coopérative Internationale.

Par contre, je ne crois pas que l'on supprimera le déficit par l'augmentation du tirage qui résulterait de l'accroissement du nombre des lecteurs et abonnés. En effet, les frais s'élèvent avec le tirage et, par conséquent, le déficit se développera parallèlement.

M. le PRESIDENT (traduction). - Je crois que vous faites erreur. Sans doute, l'augmentation de la consommation du papier sera plus grande et il y aura de ce chef une plus forte dépense, mais le restant des charges ne s'alourdit pas proportionnellement.

M. KLEPZIG (traduction). - Je n'ai pas la même conviction.

Quoiqu'il en soit, j'appuie la proposition française qui tend à imposer un minimum d'abonnements à souscrire obligatoirement par chaque pays suivant une proportion à déterminer. Je crois que nous pourrions très facilement recueillir l'adhésion de nos organisations nationales à une formule de ce genre qui me paraît avoir une portée beaucoup plus pratique que celle de Mme FREUNDLICH qui se borne à des recommandations platoniques.

M. PALMER (traduction). - Il est certain que nous sommes tous également désireux de voir s'augmenter le nombre des lecteurs et abonnés de la "Revue Coopérative Internationale".

A cet égard, je vous rappelle que, en séance du Comité Exécutif, à Hambourg, nous avons décidé d'utiliser tout le stock du numéro de la "Revue" contenant le Rapport du Congrès de Vienne, c'est à dire le n° 12, pour faire de la propagande et de faire une large distribution de ce numéro afin d'entraîner de nouvelles adhésions. En Grande Bretagne, nous avons donné suite à cette décision, mais, phénomène bizarre autant qu'étrange, depuis cette distribu-

tion, le nombre des abonnés a plutôt accusé un certain fléchissement! Je pense que rien ne vaut la propagande par la parole. Nous pourrions en faire au prochain Congrès britannique, ainsi que, comme l'a suggéré tout à l'heure M. KLEPZIE, au moment de la Conférence de la Presse, à Hambourg, ainsi que pendant la session de l'Ecole de Fin de Semaine pour la Presse Coopérative Internationale.

Je voudrais rencontrer encore un instant le discours qu'a prononcé tout à l'heure M. POISSON, car il y a un passage de son exposé que je ne puis laisser passer sans mise au point. M. POISSON a tort d'être tellement fier que le déficit de l'édition française soit relativement peu important. Cela tient exclusivement à cette heureuse circonstance - dont elle bénéficie - que l'édition de langue française s'imprime en Belgique à des conditions réellement très avantageuses si l'on établit un rapprochement avec les conditions de l'Allemagne ou de l'Angleterre. Sans cette circonstance particulière, la situation se trouverait modifiée du tout au tout, car, si le prix de revient de l'édition française atteignait celui de l'édition anglaise, elle se trouverait en face d'un déficit de 173£, c'est à dire d'un mali dépassant notablement celui de l'édition anglaise et même celui de l'édition allemande. En revanche, si nous pouvions bénéficier des mêmes avantages d'impression que l'édition française, nous accuserions un boni de 24 £.

M. POISSON. - Il n'en reste pas moins que la France, petit pays au point de vue coopératif, tire à 765 exemplaires, tandis que la Grande Bretagne, pays où le mouvement coopératif est considérablement développé, ne tire qu'à 1.044 exemplaires. Il n'y a aucune comparaison possible!

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Je viens de demander à M. SERNY à combien s'élève le nombre d'abonnés, en France, à la "Revue" d'expression française. Ce nombre s'élève à 300/325 environ pour un tirage de 765 exemplaires. Ceci confirme ce qu'a dit tout à l'heure Sir Robert STEWART, à savoir que l'édition française de la "Revue" est également très répandue en Belgique et aussi, d'après ce que je viens d'apprendre, dans une bonne partie de la Suisse. Mais je ne désire pas prolonger la discussion sur ce terrain.

Si l'on est unanimement d'accord pour approuver la suggestion de M. POISSON qui consiste à imposer à chaque pays un minimum d'abonnements suivant une proportion à déterminer, il est évidemment indispensable d'établir une base d'application pour cette proportion. Je m'engage à vous soumettre une proposition dans ce sens à la plus prochaine réunion du Comité Exécutif. A cet égard, je puis dire dès mainte-

nant que, à mon avis, cette proportion devra tenir compte des pays auxquels s'adresse chacune des trois éditions de la "Revue". Ainsi l'édition française est surtout répandue dans trois pays qui sont la France, la Belgique et la Suisse; l'édition allemande est lue en Allemagne, en Hongrie, en Autriche, en Tchécoslovaquie, en Pologne, en U.R.S.S., dans la partie flamande de la Belgique peut être, aux Pays-Bas et dans toute une série de pays qu'a énumérés tout à l'heure Sir Robert STEWART. Nous devons évidemment tenir compte de cela dans l'établissement de l'échelle proportionnelle que nous vous soumettrons. Plusieurs propositions me sont déjà parvenues contenant des chiffres pour les minima à imposer. En voici notamment deux:

Edition allemande: 6.000. - Edition allemande: 4.000
 Edition anglaise: 6.000. - Edition anglaise: 4.000
 Edition française: 4.000. - Edition française: 2.000
 Ce dernier chiffre de 2.000 pour l'édition française me paraît insuffisant et devrait être porté, me semble-t-il à 3.000. Enfin cela devra être sérieusement examiné. Mais, dès à présent, je puis vous dire que, si nous arrivions à un chiffre d'abonnements de l'ordre de grandeur que je viens de vous signaler, à titre documentaire d'ailleurs, le prix de l'abonnement pourrait être ramené de £ 0.6.0 à £ 0.5.0.

Avant de me rasseoir, je vous demande d'étudier de près les chiffres se rapportant aux frais d'administration et de voir si aucune économie ne peut être réalisée de ce côté.

M. POISSON. - En ma qualité de père de la proposition qui semble maintenant rallier l'unanimité des suffrages, je voudrais faire immédiatement quelques observations à propos des chiffres qui viennent d'être jetés dans le débat. Ces observations se résument d'ailleurs à une question et à quelques considérations que me suggère une réflexion de M. le Secrétaire Général.

Quoique Secrétaire Général de l'A.C.I., notre ami MAY ne se laisse-t-il pas quelque peu influencer par sa qualité de Britannique quand il nous déclare qu'il lui paraît que l'on pourrait fixer à 3.000 le nombre minimum d'abonnements à l'édition française en regard de 4.000 pour l'édition anglaise? Cela me paraît, en effet, être de l'humour britannique du meilleur crû! On ne saurait songer sérieusement à soutenir pareille thèse si l'on veut bien se rappeler que le chiffre d'affaires du mouvement coopératif français s'élève annuellement à trois milliards et celui du mouvement coopératif anglais à trente milliards! Cela représente une proportion de 1 à 10 en faveur de la Grande Bretagne. Non, avec un chiffre de 2.000 ABONNEMENTS ~~minimum~~ comme minimum obligatoire, nous aurions plus que notre part; car,

si nous n'entendons pas que l'on nous rabaisse, nous ne désirons pas davantage que, dans notre faiblesse, on nous installe sur un piédestal. Si l'on croit que nous ne faisons pas tout ce que nous pouvons, qu'on nous le dise et nous en discuterons. Mais il est manifeste que même la proportion de 2.000 à 4.000 dont il a été question tout à l'heure ne saurait se défendre! Il y a là, au contraire, une disproportion flagrante entre le nombre respectif des coopérateurs français et anglais. Il importait que cette situation fut mise en évidence.

M. SERWY. - Tout cela pourra être examiné en son temps.

M. FAIMER. (traduction). - Je n'ai qu'une observation à présenter. Le chiffre de 4.000 abonnements comme minimum obligatoire pour l'édition anglaise exigerait de l'organisation britannique un sacrifice considérable et entraînerait un important déficit. C'est vous dire qu'il ne nous est pas possible de l'accepter dans les conjonctures actuelles. Toutefois je suis tout disposé à discuter les chiffres qui seront proposés.

M. le PRESIDENT (traduction). - La discussion est close sur ce point.

Nous sommes donc saisis de deux propositions.

La première émane de Mme FREUNDLICH qui demande que nous adressions un appel à toutes les organisations nationales pour leur demander de témoigner plus d'intérêt à la "Revue Coopérative Internationale".

Cette proposition n'étant pas appuyée, je ne puis la mettre aux voix.

M. SERWY. - J'appuie cette proposition. Elle n'est d'ailleurs nullement en opposition avec celle de M. POISSON.

M. le PRESIDENT (traduction). - Vient alors la seconde proposition qui émane de M. POISSON. Celui-ci demande que nous imposions à toutes les organisations nationales un minimum d'abonnements, étant entendu que le nombre minimum ne serait pas déterminé maintenant, mais ferait l'objet d'un rapport de M. le Secrétaire Général à notre plus prochaine réunion.

Cette proposition a été appuyée par M. KLEPZIG.

Je mets donc aux voix en premier lieu la proposition de Mme FREUNDLICH qui a été ultérieurement appuyée par M. SERWY.

- Adopté à l'unanimité.

Je mets maintenant aux voix la proposition de M. POISSON.

- Adopté par 6 voix contre 2.

5. - DEMANDES D'ADHESION.

a) Coopérative de Consommation de Pietermaritzburg (Afrique du Sud)

M. le PRESIDENT (traduction). - Quelqu'un demande-t-il la parole?

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Je suis heureux de saluer l'entrée parmi nous, au sein de l'A.C.I. de cette nouvelle et première venue de l'Afrique du Sud.

M. POISSON. - Je suis naturellement d'accord pour voter l'admission de cette organisation au sein de l'A.C.I. Cependant M. le Secrétaire Général vient de saluer en elle "la première venue de l'Afrique". Je me permets de vous rappeler qu'il y a déjà à l'A.C.I. quelques organisations africaines, ayant notamment leur siège en Algérie et au Maroc.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Aussi n'ai je pas dit "la première venue de l'Afrique", mais "la première venue de l'Afrique du Sud".

M. POISSON. - Je vous demande pardon, je n'étais pas entendu cette précision. Mais l'Afrique du Sud, c'est tout de même l'Afrique. Je vous fais observer toutefois que, dans l'exemplaire français de votre rapport, il est écrit: "...la première venue de l'Afrique." Cela vous explique la confusion.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - En effet. C'est une omission et je m'en excuse.

M. le PRESIDENT (traduction). - Je mets donc la demande en question aux voix.

- Adopté.

b) Association Pan-Indienne des Instituts Coopératifs, Bombay.

M. le PRESIDENT (traduction). - Quelqu'un demande-t-il la parole?

Personne ne demandant la parole, je mets la demande d'adhésion aux voix.

- Adopté.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Avant d'aborder le point suivant de l'ordre du jour, je voudrais, Monsieur le PRESIDENT, poser une question à M. LUSTIG.

C'est au sujet du désaccord entre l'Union Nationale Tchécoslovaque et l'Union des Coopératives Tchécoslovaques. Depuis le mois de novembre dernier, nous n'avons plus eu de nouvelles à propos de cette affaire.

M. LUSTIG (traduction). - Conformément au vœu exprimé, le Comité de l'Union Nationale Tchécoslovaque s'est mis en rapport avec celui de l'Union des Coopératives Tchécoslovaques et lui a demandé s'il était disposé à résoudre à l'amiable les différends qui existent à l'intérieur du pays et à adopter une attitude de solidarité dans les affaires nationales en face de l'étranger.

La réponse a été négative et c'est la raison pour laquelle l'A.C.I. n'a plus été saisie d'une nouvelle demande.

6. - DECRETS OFFICIELS CONCERNANT L'ORGANISATION DE "CENTROSOYUS"

M. le PRESIDENT (traduction). - La parole est à M. VARIASH.

M. VARIASH (traduction). - Voici une lettre que je viens de recevoir. Elle renferme les renseignements demandés par M. le Secrétaire Général. Sans doute conviendra-t-il de donner immédiatement lecture de cette lettre qui émane de M. BADAIEV.

M. le PRESIDENT (traduction). - Comme cette lettre vient d'être remise à l'instant même par M. VARIASH, il n'en existe pas de traduction ni de reproduction qui permette d'en faire la distribution aux membres du Comité Exécutif, ainsi que le prescrit le règlement.

Dans ces conditions, je propose d'en renvoyer l'examen à la prochaine réunion du Comité Exécutif.

M. VARIASH (traduction). - Je regretterais beaucoup que l'examen de cette lettre et de la question qui s'y rattache fut renvoyé à la prochaine réunion du Comité Exécutif. La réorganisation de "Centrosoyus" remonte à un an déjà et il n'est pas trop tôt donc que le Comité Exécutif en prenne connaissance. Si l'on décide le renvoi à la prochaine réunion, il se pourrait que, dans l'intervalle, une nouvelle réorganisation fut intervenue. En effet, le mouvement

soviétique est un mouvement vivant et sans cesse de nouvelles améliorations sont apportées à l'état de choses existant.

Si donc c'est une simple question de connaissance du contenu de la lettre qui vous embarrasse, je suis tout prêt à vous en donner immédiatement une analyse.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Je dois commencer par décliner toute responsabilité au sujet de la proposition de renvoi. Il y a déjà neuf mois que j'ai demandé à M. BADAIEV un exposé écrit de la situation et, lorsque nous nous sommes réunis à Hambourg, en décembre dernier, j'ai insisté à nouveau pour que les renseignements désirés me soient communiqués sans tarder.

En dépit de toutes mes instances, c'est à l'instant même que l'on communique à M. le Président la lettre attendue, lettre de trois pages que je n'ai pu évidemment faire traduire, photocopier et distribuer aux membres du Comité Exécutif.

Par conséquent, je voterai la proposition de renvoi. Je le regrette, mais la faute ne m'en incombe pas.

M. STEWART (traduction). - Cette lettre n'est elle pas signée par M. BADAIEV, qui entretemps s'est démis de ses fonctions?

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - C'est une lettre officielle qui émane de "Centrosoyus". Il est vrai qu'elle est signée par M. BADAIEV, mais son caractère officiel ne saurait être mis en doute.

M. POISSON. - A mon tour, j'appuie la proposition de renvoi dont nous sommes saisis.

Toutefois il ne saurait être question de nous faire endosser la responsabilité des atermoiements répétés dans la discussion de cette question. En effet, c'est à l'instant même que nous est communiquée la réponse à l'enquête ou aux observations de M. le Secrétaire général. Je regrette sincèrement ce qui arrive, mais nous n'y pouvons rien.

Au surplus, je ne pense pas qu'il soit tellement urgent d'examiner cette question. M. le Secrétaire Général a fait tout son devoir en nous signalant, voici neuf mois, la situation. Il est d'ailleurs assez probable qu'elle se modifiera avant peu, une fois de plus, - c'est M. VARIASH lui même qui nous en donne l'espoir! - et, dans ces conditions, il n'est peut être pas absolument indiqué de hâter l'examen d'un état de choses qui subira incessamment

de nouvelles transformations.

Par ailleurs, que M. VARIASH me permette de lui dire très simplement que lui même ne paraît pas très désireux de discuter immédiatement cette question. Sans doute, il nous a déclaré tout à l'heure qu'il était prêt à nous donner une analyse de la lettre et à affronter la discussion. Nous devons bien le croire sur parole. Cependant je persiste à penser qu'il n'a pas intérêt à ce que cette discussion vienne immédiatement. Nous non plus d'ailleurs! Alors? En renvoyant la discussion, nous conservons l'espoir que, d'ici à la prochaine réunion du Comité Exécutif, les choses auront changé de face et que les décrets actuels auront été modifiés.

M. VARIASH (traduction). - Il me paraît que l'on a mal interprété les déclarations que j'ai faites tout à l'heure. Je n'ai pas dit que je protestais contre le renvoi, - il est réglementaire, - mais que j'estimais qu'il eût été préférable de liquider la question aujourd'hui.

M. le PRESIDENT (traduction). - Je déclare la discussion close.

Si j'ai bien entendu, M. VARIASH accepte également le renvoi proposé?

M. VARIASH (traduction). - Parfaitement, Monsieur le Président.

M. le PRESIDENT (traduction). - Je mets donc aux voix la question du renvoi.

- Adopté à l'unanimité.

M. le SECRETAIRE GENERAL(traduction). - M. VARIASH vient de me remettre quelques feuillets supplémentaires tendant à prouver que des actes de sabotage ont été commis au sein de "Centrosoyus", ce qui a nécessité une réorganisation de cet office.

Je désirerais que l'assemblée fut consultée sur le point de savoir si elle désire que ces informations complémentaires soient également traduites, photocopiées et distribuées en annexe à la lettre elle même ou bien s'il lui suffit de recevoir communication de cette dernière.

M. le PRESIDENT (traduction). - Je suppose que les membres du Comité Exécutif désirent recevoir à cet égard la documentation complète?

M. STEWART (traduction). - Je ne vois pas l'opportunité de recevoir communication de la documentation complète. En définitive, il s'agit là d'une question

d'ordre intérieur qui n'intéresse, à proprement parler, que l'organisation soviétique; elle n'offre pour nous qu'un intérêt très relatif, étant donné que nous sommes un organisme international, et je crois que nous pourrions parfaitement renoncer à en prendre connaissance.

M. POISSON. - Je ne partage pas l'avis de Sir Robert STEWART et j'insiste, au contraire, pour que toute la documentation nous soit communiquée. N'oublions pas que c'est nous, en réalité, qui avons demandé à recevoir cette documentation et nous ne devons pas être renseignés sur les décrets seulement, mais aussi sur les circonstances qui les ont provoqués. Il est nécessaire que nous soyons complètement éclairés et, maintenant que les renseignements nous sont enfin parvenus, que nous puissions en faire un examen détaillé en toute quiétude.

M. le PRESIDENT (traduction). - Puisque les avis sont partagés, je crois qu'il est préférable de mettre la proposition aux voix.

M. VARIASH (traduction). - Je partage l'opinion de Sir Robert STEWART quand il dit que les raisons qui ont amené une réorganisation sont affaire d'ordre intérieur qui n'intéressent que "Centrosoyus". Mais, comme un rapport avait été demandé à la délégation soviétique, nous avons, à l'appui de ce rapport, joint une documentation complémentaire qui démontre que, en décembre ~~1929~~ 1929, une réorganisation s'imposait et, par conséquent, qu'un décret était nécessaire.

M. LUSTIG (traduction). - Je ne suis nullement d'accord avec les considérations invoquées par Sir Robert STEWART et M. VARIASH quant à l'inopportunité de communiquer un dossier complet aux membres du Comité Exécutif. Pour justifier leur thèse, ces messieurs allèguent que nous nous trouvons en présence d'une affaire d'ordre intérieur qui ne concerne que "Centrosoyus" et ne saurait intéresser en rien les membres du Comité Exécutif de l'A.C.I. Ils oublient, semble-t-il, que, lorsqu'il s'est agi de statuer sur la demande d'admission de l'organisation soviétique au sein de l'A.C.I., nous avons reçu l'assurance que nous avions affaire à une organisation réellement coopérative, basée sur une association libre. Or l'ingérence, l'immixtion du Gouvernement soviétique en l'occurrence pourrait très bien nous démontrer que l'organisation en cause n'est pas aussi libre qu'on veut bien le dire. Dans ces conditions, le Comité Exécutif a toutes raisons de prendre connaissance du dossier complet de cette affaire.

M. le PRESIDENT (traduction). - La discussion est close.

Je mets aux voix la proposition de communiquer la documentation complète de cette affaire aux membres du Comité Exécutif.

- Adopté.

7. - COMITE MIXTE
DE REPRESENTANTS CONSOMMATEURS ET AGRICOLES.

M. le PRESIDENT (traduction). - La parole est à M. PALMER.

M. PALMER (traduction). - J'ai examiné le rapport annexé du Comité International des Relations Inter-coopératives et je dois avouer que je n'ai pas eu souvent l'occasion d'avoir entre les mains un document qui dit si peu de choses en autant de lignes.

La première page ne contient que des renseignements depuis longtemps connus de chacun d'entre nous. Quant à la seconde page, elle énumère un certain nombre de questions qui auraient été résolues et qui répondraient aux vœux que nous avons formulés; mais tout cela est tellement vague et imprécis que l'on ne sait pas exactement de quoi il s'agit.

On nous dit que M. Albert THOMAS a été élu à l'unanimité comme Président indépendant du Comité: nous ne nous attendions pas à une autre nomination! Par contre, on ne nous dit pas si l'on a nommé également des secrétaires. Si cela a été fait, il serait intéressant de savoir pourquoi il n'y a pas de rapport du Secrétariat. Si cela n'a pas été fait et si c'est le Président qui remplit en même temps les fonctions de secrétaire, il faut reconnaître que cela n'est pas tout à fait normal.

Au bas de la première page de ce rapport, il est dit que le Comité International des Relations Intercoopératives a pour but de promouvoir le développement des relations morales et économiques entre les coopératives agricoles et les coopératives de consommation et, en outre, d'assurer ~~directement~~ la liaison entre le mouvement coopératif pris dans son ensemble et les institutions internationales, notamment l'organisation économique de la Société des Nations, le Bureau International du Travail et l'Institut International d'Agriculture.

Si cela est exact, c'est en opposition absolue avec ce que nous avons envisagé. c'est en contradiction formelle avec les assurances explicites que nous avait données M. le Secrétaire Général. En effet, au moment où nous avons envisagé la création de ce Comité International, M. le Secrétaire Général

nous a nettement déclaré que la création de ce nouveau Comité ne porterait en rien atteinte aux droits de l'A.C.I. d'entrer en relations directes avec d'autres organisations. Et voici que nous apprenons que ce Comité va servir d'agent de liaison, en quelque sorte, entre l'A.C.I. et les autres organisations internationales! Cette disposition allant directement à l'encontre de ce qui a été dit antérieurement, il ne me sera pas possible d'approuver le rapport.

M. VARIASH (traduction). - Le Comité Exécutif connaît déjà le sentiment soviétique sur la question qui nous est soumise en ce moment.

Si nous étudions le rapport présenté par M. le Secrétaire Général, nous voyons que ce nouveau Comité International des Relations Intercoopératives va poursuivre un double but:

1° Promouvoir le développement des relations morales et économiques entre les coopératives agricoles et les coopératives de consommation;

2° En outre, assurer la liaison entre le mouvement coopératif pris dans son ensemble et les institutions internationales, notamment l'Organisation Economique de la Société des Nations, le Bureau International du Travail et l'Institut International d'Agriculture.

En ce qui concerne le premier de ces buts, j'estime que, en régime capitaliste, il est impossible de concilier les intérêts des producteurs agricoles avec ceux des consommateurs et la séance à laquelle nous avons assisté en est la preuve évidente. Je le répète, en régime capitaliste, il est matériellement impossible dans ce domaine d'aboutir à des réalités tangibles.

Quant au second objet, chacun sait que la Société des Nations n'est qu'une collusion d'Etats impérialistes, une coalition incapable de prendre en considération rien de ce qui incarne notre idéal puisque toutes les questions qui nous intéressent en sont systématiquement écartées.

Je propose donc de rompre toutes relations avec une organisation affiliée à la Société des Nations; il faut que nous renoncions à tout contact avec ce Comité, comme nous devons cesser tous rapports avec tout ce qui est l'émanation du capital, aussi bien dans le domaine agraire que dans le domaine financier.

M. POISSON. - Je ne m'attarderai pas très longtemps aux considérations développées par M. VARIASH. Elles constituent la synthèse d'une opposition systémati-

que, dont le délégué soviétique nous a déjà donné maints échantillons, contre toutes espèces de relations avec, d'une part, les coopératives agricoles et, d'autre part, l'Organisation Economique de la Société des Nations, le Bureau International du Travail et l'Institut International d'Agriculture. Il serait oiseux de rouvrir, une fois de plus, une discussion sur ces points, alors que nous nous en sommes déjà expliqués très longuement: le Comité Exécutif aussi bien que le Comité Central et le Congrès se sont déjà prononcés. Par conséquent, une nouvelle discussion ne réussirait pas davantage à vaincre les idées arrêtées de la délégation soviétique qui s'entête à maintenir son point de vue. Qu'elle reste donc sur ses positions; nous, nous nous maintenons sur les nôtres.

M. VARIASH vient également soutenir ici que, aussi longtemps que le régime capitaliste reste debout, il est impossible d'établir des relations normales entre les coopératives de production agricole et les coopératives de consommation. Je déclare nettement que c'est une opinion que je ne partage pas. Et je vais même plus loin et je dis que je ne suis pas très sûr que, même lorsque l'on a pris le pouvoir politique dans un pays, il s'ensuit que ces questions puissent être automatiquement résolues dans le sens qui a nos préférences. Mais ce n'est ni le moment ni le lieu d'en discuter; nous devons bien plutôt examiner notre point de vue.

M. PALMER vient de se livrer contre le rapport qui nous est soumis à une critique assez acerbe. N'a-t-il pas oublié qu'il s'agit d'un rapport "aux fins de publication", c'est à dire d'un rapport qui, en réalité, est destiné à la Presse? Ceci posé, j'estime cependant que, à l'avenir, les représentants de l'A.C.I. au Comité International des Relations Intercoopératives devraient présenter au Comité Exécutif un rapport plus complet et plus détaillé peut être que celui qui est destiné à la Presse. Il ne serait pas difficile à M. le Secrétaire Général de veiller à ce que, à l'avenir, les membres du Comité Exécutif soient plus exactement renseignés. C'est une nécessité, faute de quoi naissent des confusions et des malentendus. C'est ainsi notamment que nous avons crû que, dans l'esprit de l'A.C.I., il ne fallait pas donner au Comité International des Relations Intercoopératives une organisation permanente, avec des vice-présidents et des secrétaires: Nous nous sommes bornés à réclamer ce que nous croyions être le voeu de l'A.C.I., c'est à dire le Président - Albert THOMAS - assumant, avec la présidence, le secrétariat et la liaison avec les organisations coopératives.

Quant à l'objet du Comité, comment se définit-il?

" Promouvoir le développement des relations mo-
 " rales et économiques entre les coopératives agri-
 " coles et les coopératives de consommation et, en
 " outre, d'assurer la liaison entre le mouvement co-
 " opératif pris dans son ensemble et les institu-
 " tions internationales, notamment l'Organisation É-
 " conomiques de la Société des Nations, le Bureau
 " International du Travail et l'Institut Internatio-
 " nel d'Agriculture. "

Ce texte reflète très exactement ce qui a été
 voté, mais il peut évidemment être interprété dans
 le sens que vient d'indiquer M. PALMER. En réalité,
 le texte intégral est plus précis et donne complète-
 ment satisfaction aux desiderata exprimés Par M.
 PALMER. Il dit, en effet:

" Le Comité décide que, outre les représentants
 " des organisations citées à l'article 1 avec les-
 " quelles le Comité a pour mission d'assurer la li-
 " aison pour le mouvement coopératif dans sonensem-
 " ble, les représentants des autres organisations
 " seront également invités à assister aux réunions
 " du Comité. "

Il a été aussi entendu que c'est dans le même
 sens que seraient également invités les représen-
 tants des organisations internationales, c'est à di-
 re de la Société des Nations, du Bureau Internatio-
 nal du Travail et de l'Institut International d'A-
 griculture. En effet, l'organisation du mouvement
 coopératif dans son ensemble repose essentiellement
 sur la représentation du producteur et du consomma-
 teur. Mais le droit pour l'A.C.I. de réclamer sa
 place ou de maintenir sa position dans les réunions
 économiques de la Société des Nations reste absolu-
 ment entier. Il ne s'agit donc ici que de la liaison
 pour le mouvement coopératif dans son ensemble entre
 les deux organisations internationales. Quant aux
 autres, on leur demande simplement de venir apporter
 leur aide à ce travail, sans qu'ils aient mission
 d'assurer la liaison.

Le rapport présenté par M. le Secrétaire Géné-
 ral résume donc très exactement ce qui a été fait.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (traduction). - Je ne vous
 cacherais pas que le discours de M. PALMER m'a causé
 une certaine surprise. Je comprends parfaitement
 bien cependant la pensée qui l'inspire et j'espère
 qu'il comprendra de la même manière le point de vue
 qui m'a guidé.

M. PALMER a regretté que l'on n'ait pas désigné
 des secrétaires. Si des reproches doivent être for-
 mulés à cet égard, je suis obligé de plaider coupable,
 car, en ma qualité de secrétaire général de l'

une des deux organisations internationales en présence, il m'appartenait de réclamer la nomination de secrétaires. M. PALMER a fait allusion aux décisions de Hambourg: je le mettrai tout de suite à l'aise en lui disant que je ^{ne} crois pas que nous nous en soyons écartés.

Je n'épouse pas les idées de M. POISSON quant à la permanence du Comité International des Relations Intercoopératives, car j'ai le sentiment bien net que, lorsque nous avons envisagé la création de ce Comité, nous n'avons pas songé un seul instant qu'il s'agirait d'une organisation temporaire, contrairement à l'opinion que s'en faisait M. POISSON. Cette pensée est d'autant plus éloignée de moi que j'ai la conviction que l'activité de ce Comité ira sans cesse croissant.

Quant à l'organisation du Comité, on comprendra aisément que nous n'avons pu, dès notre première réunion, prendre à cet égard des décisions définitives. Nous avons cherché avant tout à créer un organisme susceptible de développer les relations entre les producteurs et les consommateurs, mais cette partie essentielle de notre programme est loin d'être achevée.

Comme je le disais il y a un instant, M. PALMER a bien voulu rappeler les décisions prises à Hambourg, en vertu desquelles la pleine indépendance de l'A.C.I. devait être sauvegardée dans l'établissement des relations avec les autres organisations. Je puis vous donner l'assurance que cette volonté a été scrupuleusement respectée. La présence de délégués de la Société des Nations, du Bureau International du Travail et de l'Institut International d'Agriculture n'avait d'autre but que de donner à notre organisation un caractère pratique. Je ne vois d'ailleurs ^{pas} comment il serait possible d'exclure le Bureau International du Travail aussi longtemps que M. Albert THOMAS, son directeur, occupe la présidence du Comité International des Relations Intercoopératives. Au reste, le Bureau International du Travail, qui est plus spécialement intéressé dans le Comité, peut être pour nous une source de renseignements extrêmement précieux.

Pour ce qui est de la présence des représentants des autres Comités, on les avait malheureusement déjà invités et nous eussions été vraiment fort embarrassés de ne point laisser entrer des invités qui attendaient déjà à la porte. En tout cas, nous avons insisté pour que, dans l'éventualité de l'admission de l'Institut International d'Agriculture, le Magasin de Gros International soit accueilli dans les mêmes conditions.

En résumé, je puis dire à M. PALMER d'apaiser ses alarmes. Le texte que vous avez sous les yeux est un texte incomplet ne donnant qu'une analyse sommaire, mais la pleine indépendance de l'A.C.I. est intégralement sauvegardée et vous pouvez sans crainte approuver le rapport qui vous est soumis. Bien entendu, je suis à votre entière disposition pour vous fournir tous autres renseignements que vous pourriez désirer sur ce sujet.

M. PALMER (traduction). - Je suis extrêmement heureux d'être intervenu dans cette question de la manière que vous savez puisque, par cette intervention, j'ai provoqué les très intéressantes explications de M. le Secrétaire Général, explications qui me donnent complète satisfaction.

Je me permets cependant d'insister encore pour que, à la prochaine réunion du Comité International des Relations Intercoopératives, l'on nomme des secrétaires. Même si ce Comité ne doit avoir qu'une durée éphémère de six ou de douze mois, il me paraît préférable de suivre la tradition et de nommer des secrétaires.

Concernant l'entière liberté de l'A.C.I. d'entrer en relations directes avec les autres organisations internationales coopératives, en dehors de toute intervention du Comité International des Relations Intercoopératives, je prends acte des déclarations de M. le Secrétaire Général. J'aimerais assez cependant que le Comité Exécutif, par une motion "ad hoc", proclamât à cet égard notre sentiment unanime.

Quant au texte que nous avons sous les yeux, si je m'en rapporte aux commentaires de M. POISSON, qui dit que, comparé au texte original, ce texte ci est conçu en termes beaucoup plus généraux, alors je suis doublement fondé à dire que je ne voterai pas le rapport qui nous est soumis. En effet, ce texte dit clairement que le Comité International des Relations Intercoopératives a pour but, en outre, " d'assurer la liaison entre le mouvement coopératif pris dans son ensemble et les institutions internationales, notamment l'Organisation Economique de la Société des Nations, le Bureau International du Travail et l'Institut International d'Agriculture." La rédaction de ce passage n'est pas heureuse et peut conduire à des malentendus. Or il est indispensable que l'indépendance de l'A.C.I. soit assurée dans l'avenir et dès lors je ne puis apporter mon approbation à un texte dont on est forcé de convenir qu'il prête à ambiguïté.

M. POISSON. - Deux mots encore pour rassurer davantage, si possible, M. PALMER qui semble d'ailleurs déjà rasséréiné.

La création d'un secrétariat ne me paraît pas du tout indispensable. A cet égard, M. le Secrétaire Général s'est mépris quand il a cru comprendre de mes paroles que je mettais en cause la permanence du Comité lui-même. Sans doute me suis-je mal exprimé, car je n'avais en vue que l'inutilité d'un secrétariat permanent dont la création entraîne toutes sortes de conséquences et notamment des conséquences financières. Pour le Comité même, je suis, au contraire, d'avis qu'il doit subsister d'une manière permanente si l'on veut lui faire produire des fruits qu'il ne pourrait donner en quelques mois d'existence.

Cependant, si l'on veut donner satisfaction au désir de M. PALMER, il faut se souvenir que nous ne sommes pas seuls. Il y a en présence deux organisations internationales: les agricoles et la nôtre. Par ailleurs, il est absolument désirable que les représentants de l'A.C.I. constituent une entité parfaitement homogène, c'est à dire qu'ils aient un secrétaire nommé par eux.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Il y aurait deux secrétaires alors?

M. POISSON. - Si vous voulez. Ce qui importe pour nous, c'est que nous ayons "notre" secrétaire. Peu nous chaut si les autres veulent en nommer un de leur côté! Mais nous devrions avoir notre secrétaire qui nous renseignerait sur l'activité du Comité. Quant à la désignation de deux vice-présidents et de deux secrétaires, nous pouvons évidemment en faire la proposition, mais cela ne signifie pas que le groupement agricole l'accepterait. Le mieux serait, à mon avis, de demander aux membres de l'A.C.I. DE constituer en quelque sorte un corps homogène dans lequel on choisirait un secrétaire pour le Comité International des Relations Intercoopératives, mais avec mission de nous faire rapport ici.

Sur la question de l'indépendance absolue de l'AC. I., M. PALMER peut avoir tous ses apaisements. Il en aura encore la confirmation tout à l'heure, lorsque nous examinerons la question du Comité consultatif dans lequel nous n'allons plus être acceptés en parents pauvres, mais dans lequel, au contraire, nous allons entrer à titre officiel. Voilà bien la preuve que notre indépendance reste entière et totale dans nos relations tant avec la Société des Nations qu'avec les autres organismes internationaux. La phrase du rapport est peut être rédigée d'une façon un peu équivoque, un peu ambiguë, mais elle exprime cependant bien que la Société des Nations, le Bureau International du Travail et l'Institut International d'Agriculture n'ont d'autres rôle que celui de nous assister dans une tâche qui est et doit rester nôtre.

M. le PRESIDENT (traduction). - Je déclare la discussion close.

M. PALMER (traduction). - Je voudrais cependant savoir comment se présente la question. Acceptons nous la situation telle qu'elle se dégage du rapport? Il me semble qu'elle n'est guère satisfaisante!

M. le PRESIDENT (traduction). - Puisque personne ne s'est opposé à la manière de voir de M. le Secrétaire Général, il me semble que nous pouvons nous rallier à ses conclusions.

M. PALMER (traduction). - Je voudrais que le Secrétaire Général de l'A.C.I. et le secrétaire de l'organisation agricole soient nommés secrétaires du Comité International des Relations Intercoopératives et que, conjointement avec le Président de ce Comité, ils établissent l'ordre du jour des séances et préparent toutes les questions qui sont de la compétence de ce Comité.

J'aimerais également que, par un vote spécial, le Comité Exécutif proclamât à nouveau sa volonté de sauvegarder, pleine et entière, l'indépendance de l'A.C.I. à l'endroit du Comité International des Relations Intercoopératives.

M. le PRESIDENT (traduction). - J'appuie les propositions formulées par M. PALMER.

Mme FREUDELICH (traduction). - J'ai l'impression que la situation est un peu confuse, au moins en ce qui concerne la question du secrétariat.

Dans l'esprit des auteurs de la proposition, les deux secrétaires formeraient ils simplement, conjointement avec le Président, une sorte de Bureau chargé de décider des objets à inscrire à l'ordre du jour et de régler d'autres questions similaires? Ou bien, au contraire, seraient ils chargés d'accomplir leur mission réelle, c'est à dire les travaux qui traditionnellement sont dévolus au secrétariat d'une Conférence? Dans cette dernière éventualité, je crois que nous pourrions nous heurter à de sérieuses difficultés, par exemple du fait de l'éloignement de leurs domiciles respectifs. Comment, dans ces conditions, pourraient ils organiser et coordonner leurs travaux?

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Je crois que, dans la pensée de M. PALMER, il s'agirait uniquement de constituer un Bureau, formé par le Président et les deux secrétaires, mais sans charger ces derniers du soin des travaux accomplis traditionnellement par le secrétariat d'une Conférence.

M. PALMER (traduction). - Parfaitement!

M. KLEPZIG (traduction). - Tout à l'heure, dans la traduction de la proposition de M. PALMER concernant les secrétaires, on a employé le terme allemand "nommé". Or nous nous trouvons en présence d'un Comité quelque peu inconsistant et, dès lors, je considère qu'il n'y a pas lieu de procéder à des "nominations" à ce Comité. Ne serait il pas plus juste de dire que deux secrétaires seront "adjoints" au Président pour former avec lui le Bureau? Si c'est là le sens de la proposition, je m'y rallie sans réserve; mais, s'il devait s'agir réellement d'une "nomination", j'avoue que j'éprouverais quelque hésitation.

M. POISSON. - Je vous signale que, en ce qui concerne l'Institut International d'Agriculture, la question se présente d'une manière toute différente que pour nous. La présence du secrétaire de cet organisme au Bureau sera loin de donner à celui-ci l'autorité qui lui est indispensable. Que vous disiez que le Bureau sera formé du Président et de deux vice-présidents ou de deux secrétaires représentant l'un l'A.C.I., l'autre l'Institut International d'Agriculture, soit! Mais ne dites pas d'avance quels seront les deux secrétaires. Pour nous, cela n'offre pas de difficultés, mais je connais assez l'Institut International d'Agriculture pour vous dire que, pour lui, cela présenterait une réelle difficulté.

M. KLEPZIG (traduction). - En fait, il ne peut s'agir ici d'une décision à proprement parler, car nous ne sommes pas plus qualifiés pour prendre une décision intéressant ce Comité que ce dernier pour intervenir dans une question nous concernant. Nous ne pouvons que formuler un vœu, faire une suggestion, à savoir que nous proposons que deux secrétaires soient adjoints au Président. Pour le moment, nous ne pouvons que prendre une décision quant à la personne à laquelle nous confirions le poste de secrétaire. Pour le surplus, si nous faisons cette suggestion, il est assez probable que l'autre organisation s'y ralliera et prendra une décision conforme à la nôtre.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - La remarque de M. KLEPZIG est tout à fait pertinente et parfaitement conforme à mon sentiment personnel.

M. le PRESIDENT (traduction). - Après l'échange de vues qui vient de se produire, je crois que je puis clore définitivement la discussion.

Nous sommes saisis de deux propositions. L'une émane de M. VARIASH qui demande tout d'abord que, les intérêts des consommateurs et ceux du capital a-

graire et financier étant inconciliables, toutes relations que nous pourrions avoir avec l'organisation des agriculteurs soient immédiatement rompues.

M. VARIASH demande ensuite que nous rompions également toutes relations que nous pourrions avoir avec la Société des Nations qui n'est, dit-il, qu'une coalition d'Etats impérialistes et de représentants du capital et de la finance.

M. VARIASH (traduction). - Nos intérêts n'ont rien de commun avec les leurs puisqu'ils ne font que préparer de nouvelles guerres et l'invasion de la Russie soviétique.

M. POISSON. - Toujours les mêmes rangaines!

Mme FREUNDLICH (traduction). - Ce sont les vieux clichés qui reparaissent!

M. le PRESIDENT (traduction). - Il y a ensuite la proposition de M. PALMER qui exprime le voeu que deux secrétaires, l'un à désigner par l'A.C.I. et l'autre par l'organisation des agriculteurs, soient adjoints au Président du Comité International des Relations Intercoopératives pour former avec lui une sorte de Bureau chargé d'examiner toutes les questions se rapportant à l'ordre du jour et responsable de l'exécution des décisions du Comité.

La proposition de M. VARIASH n'étant pas appuyée elle vient à tomber et nous restons en présence de la seule proposition de M. PALMER.

M. LUSTIG (traduction). - Je propose que, dans le texte de M. PALMER, les mots: "...exprime le voeu..." soient remplacés par le mot: "...recommande...".

M. le PRESIDENT (traduction). - Vous avez entendu l'amendement de M. LUSTIG au texte de la proposition de M. PALMER. Il n'y a pas d'opposition?

Je mets donc aux voix la proposition de M. PALMER amendée par M. LUSTIG.

- Adopté.

8. - COMITE CONSULTATIF ECONOMIQUE DE LA SOCIETE DES NATIONS.

M. le PRESIDENT (traduction). - Nous sommes en droit de nous réjouir de voir enfin se réaliser le voeu que nous caressions depuis si longtemps de voir un représentant de l'A.C.I. siéger officiellement au Comité Consultatif Economique de la Société des Na-

tions. S'il m'est permis de formuler cependant un regret, c'est que l'existence de ce Comité viendra à expiration à la fin de l'année en cours.

M. POISSON. - Enfin, c'est tout de même le triomphe des entêtés!

Mme FREUNDLICH (traduction). - L'existence de ce Comité devait déjà s'éteindre à la fin de l'année dernière puisqu'il n'avait été créé à l'origine que pour une durée de trois ans. Si je ne me trompe, le Comité actuel est un comité réorganisé.

M. VARIASH (traduction). - Je n'aurais pas pris la parole si je ne craignais que mon silence fut interprété comme un acquiescement tacite. Le Comité Consultatif Economique de la Société des Nations nous a toujours ignorés jusqu'à présent et voici que, à la fin de son existence, il daigne nous accorder une représentation officielle. Dans ces conditions, j'estime qu'il serait beaucoup plus digne de notre part de décliner l'offre tardive qui nous est faite.

M. POISSON. - Mme FREUNDLICH vient de dire à l'instant que c'était un Comité réorganisé!

Dans son rapport, M. le Secrétaire Général demande si l'A.C.I. n'a pas de propositions à scumetre à la réunion de juin du Comité en question. Il faudrait, pour répondre à cette question, que nous connussions l'ordre du jour. Et puis, n'est il pas trop tard pour faire encore des propositions? Dans ces conditions, si certains d'entre nous croient avoir des suggestions à faire, je crois que le mieux serait d'en faire part directement à M. le Secrétaire Général qui, sous sa responsabilité, les accueillera ou les écartera.

M. STEWART (traduction). - Le rapport dit également qu'il y a lieu de nommer un représentant: a-t-on déjà procédé à cette désignation?

M. le PRESIDENT (traduction). - M. VARIASH a proposé de ne pas envoyer de représentant au Comité Consultatif Economique de la Société des Nations. Cette proposition n'ayant pas été appuyée, je ne puis la mettre aux voix.

Les autres membres sont ils d'avis qu'il y a lieu de désigner un représentant? (Assentiment.)

M. LUSTIG (traduction). - A condition qu'il ne se rende pas à un enterrement!

M. le PRESIDENT (traduction). - Je crois répondre au sentiment unanime du Comité en proposant la candidature de M. Henry MAY.

M. STEWART (traduction). - J'appuie la proposition de M. le Président;

M. le PRESIDENT (traduction). - Je mets donc aux voix la candidature de M. le Secrétaire Général.

- Adopté à l'unanimité, moins une voix.

M. VARIASH (traduction). - Il doit être bien entendu que mon vote négatif ne vise pas la personne de M. le Secrétaire Général, mais exclusivement la question de principe.

M. le PRESIDENT (traduction). - En ce qui concerne l'ordre du jour du Comité Consultatif Economique de la Société des Nations, eu égard à la proximité de la session, je crois que nous pourrions suivre l'idée de M. POISSON et porter directement les suggestions que nous pourrions juger intéressantes à présenter à cette réunion à la connaissance de M. le Secrétaire Général, tout en lui laissant le soin d'apprécier s'il y a lieu ou non de les retenir.

Mme FREUNDLICH (traduction). - M. le Président et moi-même étant déjà membres du Comité Consultatif Economique de la Société des Nations, à titre de représentants de nos pays respectifs, mais tout en défendant quand même la politique de l'A.C.I., je pense qu'il serait utile que M. le Secrétaire Général gardât le contact avec nous pour toutes les questions dans lesquelles les intérêts de l'A.C.I. seront en jeu.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Je demande à Mme FREUNDLICH si j'ai jamais pris une autre attitude?

Mme FREUNDLICH (traduction). - Non, mais maintenant nous nous trouvons devant une situation nouvelle.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - J'ai toujours pris la parole en qualité de membre du Comité Consultatif Economique de la Société des Nations.

M. SURWY. - Sans doute, mais vous vous y trouviez alors en qualité d'expert, tandis que désormais vous en ferez partie en qualité de représentant officiel de l'A.C.I.

M. le PRESIDENT (traduction). - A mon avis, nous n'avons pas à nous prononcer maintenant sur cette question, mais nous pouvons cependant considérer cet échange de vues comme l'expression d'un vœu. (Assentiment.)

- La séance est levée à 18 h 10.

- Mardi. 14 avril 1931, séance à 9 heures.

ALLIANCE COOPERATIVE INTERNATIONALE

CONFERENCE DE BRUXELLES

REUNION DU COMITE EXECUTIF

du 14 avril 1931

(Matin)

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. TANNER, Président.

Sont présents: M. KLEPZIG (Allemagne), Mme FREUNDLICH (Autriche), MM. SERWY (Belgique), TANNER (Finlande), POISSON (France), Sir Robert STEWART (Grande Bretagne), BRADSHAW (Grande Bretagne), PALMER (Grande Bretagne), LUSTIG (Tchécoslovaquie), VARIASH (U.R.S.S.) et Henry MAY, Secrétaire Général.

9. - L'APPLICATION DES PRINCIPES DE ROCHDALE.
a) Projet de questionnaire.

M. le PRESIDENT (traduction). - A cet objet de l'ordre du jour se rattache le projet de questionnaire sur les principes des Pionniers de Rochdale, document séparé dont vous avez reçu communication.

La discussion générale est ouverte. La parole est à M. POISSON.

M. POISSON. - Quoique notre ordre du jour soit assez chargé et que le temps nous soit un peu mesuré, je dois cependant présenter un certain nombre d'observations au sujet de ce questionnaire qui a, à mes yeux, une importance considérable. En effet, si, dans son ensemble, je le considère comme fort bien établi, je crois cependant que l'on y devrait apporter quelques retouches.

Ce questionnaire est divisé en 6 chapitres. Le chapitre I est intitulé: "La Base collective et les Membres". En français, la signification de ce titre n'est pas très claire. J'aurais préféré ~~un titre~~ une terminologie plus explicite, par exemple: "La Coopération ouverte". En réalité, c'est bien de cela que traite le chapitre I.

Ensuite, parmi les questions reprises sous ce

chapitre I, les questions c) et d), "Le commerce de vos coopératives se fait-il exclusivement avec les membres?" et "Les bénéfices de vos coopératives (ristournes sur achats, etc.) sont-ils entièrement limités aux sociétaires?", me semblent plutôt devoir trouver leur place sous le chapitre III intitulé "Vente au Comptant". A ce propos, je dois faire observer que, dans les principes de Rochdale, il n'y a pas que la vente au comptant: il y a également la vente aux ~~non~~-sociétaires et aussi la vente aux prix du commerce dont je ne vois trace nulle part et que je voudrais voir inscrire dans ce questionnaire. En effet, il s'agit là d'un principe de Rochdale très important sur lequel, à mon avis, l'enquête devrait également porter. Je demande donc que l'intitulé du chapitre III soit modifié en "Méthodes de Ventes" et que le chapitre lui-même soit divisé en trois parties: "Vente au Comptant", "Vente au Prix du Commerce" et "Vente aux Sociétaires".

Au chapitre IV, la première question est ainsi conçue: "a) Vos coopératives adhèrent-elles à la pratique de distribuer le surplus net de leurs transactions commerciales aux membres au prorata de leurs achats?" Je voudrais que cette question soit complétée de la manière suivante: "De quelle façon les ristournes sont-elles pratiquées: en marchandises ou en espèces?" Il faudrait également, comme on le fait plus loin pour les allocations du surplus brut, que l'on demande quel est le taux du pourcentage de la ristourne accordée.

Au chapitre V, "Intérêt limité sur le Capital", le problème, au point de vue des principes de Rochdale, ne se limite pas là. Il me semble que, sur ce point, on n'a pas marqué suffisamment la clause de dévolution, c'est-à-dire celle qui, en cas de liquidation, - et après remboursement aux sociétaires du capital investi, - détermine l'attribution de la soulte à une autre société coopérative ou à un organisme quelconque sans but lucratif. Ce qui est en cause ici, c'est le principe de la propriété collective par rapport à la propriété individuelle et il me semble que, sur ce point, l'enquête devrait porter également afin de savoir dans quelle mesure est appliqué ce principe essentiel du mouvement coopératif.

Au même chapitre, la première question posée est la suivante: "a) Vos coopératives adhèrent-elles à la pratique de ne verser qu'un intérêt limité sur le capital souscrit par les membres?" Ici encore, je voudrais que cette demande soit complétée par une autre, disant: "Versez-vous l'intérêt, le cas échéant, à plusieurs actions? Quel est le taux de cet intérêt?"

Sous la lettre b) du même chapitre encore, on demande si le taux de l'intérêt est déterminé: "1) D'après la pratique du mouvement coopératif, à 5 %." Or en France, par exemple, ce taux ne constitue pas une règle absolue et l'on y rencontre également des taux de 4%, 3%, 2% même ou bien encore rien du tout.

M. SERVY. - Il est de fait que la même situation se rencontre en Belgique.

M. POISSON. - Enfin, au chapitre VI, au sujet des coopératives, je lis sous la lettre d): " Evitent elles toutes tentatives tendant à influencer la législation en faveur de la coopération...? " Il faudrait demander également quels sont les moyens employés pour tâcher d'influencer la législation en faveur de la coopération. En effet, ce n'est pas dans le sens négatif, mais dans le sens positif que l'enquête doit être orientée et il nous intéresse surtout de réunir les renseignements sur les moyens d'action les plus efficaces à mettre en oeuvre.

Telles sont les quelques observations que m'a suggérées l'étude du projet de questionnaire sur les principes des Pionniers de Rochdale.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Puis je vous demander de préciser la portée de votre question relativement au point a) du chapitre V?

M. POISSON. - Je désirerais qu'une question subsidiaire vienne compléter celle qui est reprise sous le point a), qui s'inquiète de savoir si les coopératives se conforment au principe de ne verser qu'un intérêt limité sur le capital souscrit par les sociétaires. Il y a d'abord la question préalable qui devrait être posée, - j'en ai parlé à propos du taux mentionné sous le 1) du b) du même chapitre, - et c'est la suivante: " Vos coopératives versent elles un intérêt? " parce que, en France, par exemple, ainsi que je l'ai signalé tout à l'heure, il y a des coopératives qui ne versent pas d'intérêt. Vient alors la question subsidiaire, si la réponse est affirmative: " Cet intérêt est il versé pour la première action souscrite ou à partir de la deuxième action ou pour toutes les actions indistinctement? "

M. le PRESIDENT (traduction). - Je suppose que les observations présentées à l'occasion de la discussion en cours ne doivent pas faire l'objet de décisions du Comité Exécutif, mais qu'elles constituent simplement des indications pour l'avenir.

M. LUSTIG (traduction). - Je propose que ce projet de questionnaire soit transmis aux organisations nationales et que l'on fixe une date limite jusqu'à

laquelle seraient accueillis les amendements que ces organisations désireraient y voir apporter.

Au chapitre IV, sous le 3) du c), "Fonds de Réserves", on s'informe du taux ou des méthodes d'allocations. Il y a beaucoup de coopératives qui, en certaines circonstances, en cas de détresse ou de décès, par exemple, accordent des allocations à leurs membres. Il conviendrait, au point de vue international, de recueillir tous renseignements utiles à cet égard afin de voir s'il n'y aurait pas lieu de recommander la généralisation de cette pratique.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - La question à laquelle s'intéresse M. LUSTIG est posée par le 5) du c) du chapitre IV: "Allocations diverses".

Mme FREUNDLICH (traduction). - Si nous suivions la proposition de M. LUSTIG, je crains fort que nous soyons assaillis par une foule de questions que les organisations nationales voudraient voir inscrites dans le questionnaire, encore qu'elles soient absolument étrangères aux principes de Rochdale. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que l'ensemble des activités actuellement développées par les organisations coopératives soit régi exclusivement par les principes de Rochdale. Or, dans l'objet précis que nous discutons en ce moment, nous nous préoccupons seulement de savoir dans quelle mesure les principes de Rochdale sont appliqués par nos organisations coopératives.

Je crois donc que nous ne devons pas chercher à étendre le projet de questionnaire qui nous est soumis à peine de nous éloigner progressivement du but poursuivi. De plus, si nous multiplions trop les questions, nous risquons fort de ne pas recevoir de réponses ou des réponses incomplètes.

Ne serait il pas préférable dès lors d'envoyer le projet de questionnaire sans y rien changer, quitte à laisser aux organisations nationales qui le désirent la faculté d'y joindre des renseignements complémentaires dont nous pourrions examiner ici la portée en fonction des principes de Rochdale?

M. VARIASH (traduction). - Je propose que le projet qui nous est soumis soit complété par les quatre questions suivantes:

1° Dans quelle mesure est il tenu compte de la différence de situation des diverses classes sociales pour fixer à des degrés différents le montant d'une part de membre?

2° Y a-t-il des coopératives qui s'abstiennent de toute rémunération du capital investi afin

d'appliquer à des buts collectifs l'intégralité des profits réalisés?

3° Quelle est la politique de prix poursuivie par les coopératives?

4° Les coopératives allouent elles des subsides à leurs membres dans la détresse, par exemple, aux chômeurs?

M. KLEPEIG (traduction). - J'estime que le projet de questionnaire, tel qu'il est établi, consigne parfaitement tout ce qu'il est nécessaire de connaître pour savoir dans quelle mesure sont appliqués les principes de Rochdale. C'est vous dire que je ne partage pas l'avis de M. LUSTIG qui voudrait que ce projet soit transmis aux organisations nationales dans le but de provoquer de la part de celles-ci l'envoi d'amendements qu'elles désireraient y voir introduire.

Par contre, je pense que les critiques et suggestions émises au cours de la discussion méritent d'être retenues. Il en est ainsi notamment de la question soulevée quant à la politique des prix, car il est du plus haut intérêt de savoir si les coopératives pratiquent les prix usuels du commerce ou si, au contraire, elles s'en éloignent et dans quelle mesure.

M. LUSTIG a demandé qu'une question soit ajoutée concernant les allocations éventuellement octroyées aux membres dans la détresse. Sans vouloir donner à cette question une importance exagérée, je pense cependant que les réponses qui y seraient faites ne manqueraient pas d'intérêt du point de savoir dans quelle mesure les coopératives ont développé leur activité sociale et leurs institutions de charité.

M. POISSON, de son côté, voudrait savoir notamment sous quelle forme se font les ristournes, en marchandises ou en espèces. Je crains fort que cette question n'amène un flot de réponses. En Allemagne, par exemple, les ristournes s'effectuent sous des formes extrêmement variées. Après tout, c'est beaucoup moins la forme qui nous importe que le principe même de la ristourne calculée au prorata des achats.

M. POISSON, au chapitre V, a également demandé qu'une question soit posée concernant le paiement de l'intérêt aux porteurs de parts. Je suis également d'avis que cette question doit retenir l'attention. En Allemagne, le paiement d'un intérêt aux porteurs de parts a été complètement supprimé parce que l'on a considéré que cette pratique était un élément fondamental de la doctrine capitaliste et que, comme

telle, elle devait être rigoureusement bannie d'une organisation coopérative.

Une dernière question au sujet de la procédure. Je suppose que le questionnaire sera adressé, dans chaque pays, à l'organisation centrale, à charge pour celle-ci de le faire parvenir à tous les organismes affiliés. Ne croyez-vous pas qu'il faudrait concentrer toutes les réponses à l'organisation centrale, avec mission pour celle-ci de les réunir en un tableau synoptique qu'elle ferait parvenir ensuite, dans un délai déterminé, à M. le Secrétaire Général? Il me paraît que ce serait là la meilleure méthode à suivre.

M. PALMER (traduction). - L'ordre du jour de la séance de ce matin étant encore fort chargé, je serai très bref.

J'appuie la suggestion de Mme FREUNDLICH d'envoyer le questionnaire tel quel aux organisations nationales, mais en leur laissant la faculté de joindre à leurs réponses les renseignements complémentaires qu'elles estimeraient devoir nous fournir.

D'autre part, dans la rédaction définitive du questionnaire, il pourrait être tenu compte des remarques et observations qui ont été présentées au cours de la discussion.

M. le PRÉSIDENT (traduction). - La discussion est close.

M. LUSTIG a proposé que le questionnaire soit transmis aux organisations nationales en vue de provoquer de leur part l'envoi d'amendements qu'elles désireraient y voir introduire.

M. LUSTIG (traduction). - Je retire ma proposition sous réserve qu'il soit tenu compte des remarques et observations présentées au cours de la discussion.

M. le PRÉSIDENT (traduction). - Il est entendu que les différentes remarques et observations présentées au cours de cette discussion seront examinées par M. le Secrétaire Général qui en tiendra compte, s'il échet, dans la rédaction définitive du questionnaire.

Le Comité est-il d'avis que ce questionnaire devra ensuite être adressé à toutes les organisations nationales?

- Adopté.

b) Comité Spécial des Principes de Rochdale.

M. le PRESIDENT (traduction). - La parole est à M. le Secrétaire Général.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Le bref commentaire dont j'ai fait suivre, dans mon mémorandum sur l'ordre du jour, l'énoncé du point en discussion vous aura renseigné sur la situation.

Toutefois, depuis la rédaction de ce commentaire, j'ai reçu une réclamation de l'organisation coopérative hongroise qui se plaint de n'avoir pas été invitée à se faire représenter dans le Comité Spécial des Principes de Rochdale. J'ai répondu que la responsabilité de cette situation n'était pas imputable au Comité Exécutif, dont le rôle en cette affaire s'était borné à approuver les propositions que je lui avais soumises, mais exclusivement au Secrétaire Général qui avait omis d'inscrire dans la liste des membres du Comité Spécial un représentant de l'organisation. Je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à réparer cette omission en invitant M. De..... à venir siéger au Comité Spécial. Il est probable que M. De..... nous demandera de lui permettre de se faire remplacer par le docteur En agissant de la sorte, Nous ferons preuve de courtoisie à l'égard de l'organisation hongroise, qui est depuis longtemps un élément actif du mouvement coopératif, et, en outre, nous ferons une excellente acquisition en la personne du Docteur

M. le PRESIDENT (traduction). - Vous avez entendu la proposition de M. le Secrétaire Général. Je suppose que vous serez tous d'accord pour l'approuver. (Assentiment unanime.) Dans ces conditions, je déclare close la discussion sur cet objet de l'ordre du jour.

10. - ENQUETE SUR LA VENTE A CREDIT.

M. le PRESIDENT (traduction). - Je vous propose d'ouvrir d'abord une discussion générale sur cet objet avant d'aborder l'examen des deux points particuliers qu'il comporte. (Adhésion.)

La parole est à Mme FREUNDLICH.

Mme FREUNDLICH (traduction). - Le mémoire présenté par le Docteur Karl RENNERT a fait l'objet, dans les organisations autrichiennes, de discussions longues et approfondies dont les conclusions, appuyées aussi bien sur des considérations de principe que sur des considérations de fait, n'ont généralement pas été

favorables à l'organisation des coopératives de vente à crédit.

Du point de vue du principe, on a fait observer que, dans le mouvement coopératif, nous cherchons essentiellement à rétablir la pratique de la vente au comptant alors que, dans l'autre système, on voit un encouragement de l'achat à crédit. Ainsi nous nous mettrions en contradiction avec nous mêmes, ce qui suffit déjà à condamner la coopérative de vente à crédit.

D'autre part, les institutions de vente à crédit, qui seraient établies sur le type des clubs de crédit américains, demanderaient également à leurs membres de souscrire des parts dans leur entreprise, tout comme les coopératives de vente au comptant. Les membres seraient donc sollicités de deux côtés au grand dam des deux organisations, mais plus spécialement des coopératives de consommation.

Quelles en seraient les conséquences? C'est que les coopératives de vente à crédit développeraient rapidement leurs affaires, au détriment des autres naturellement, parce que la masse ne se rend pas compte de la mesure dans laquelle les prix du crédit sont majorés. On pourrait évidemment faire l'éducation du public à cet égard en dressant un tableau des prix comparés pour l'achat au comptant et à crédit.

On pourrait se demander pourquoi le crédit jouit en Autriche d'une telle faveur? Cela tient à ce que, autrefois, il existait des institutions de crédit pour les fonctionnaires des chemins de fer de l'Etat, notamment des magasins de vivres dans lesquels on accordait à ces agents un crédit de six semaines. Mais, lorsque l'exploitation des chemins de fer a cessé d'être un organisme d'Etat pour passer aux mains d'une entreprise privée, ces magasins de vente à crédit aux fonctionnaires des chemins de fer ont cessé leurs opérations et l'on s'est trouvé dans l'obligation d'ouvrir des coopératives de vente à crédit. Seulement le crédit se payait dans ces coopératives, ce que voyant les acheteurs ont cessé d'y avoir recours, si bien que, en un rien de temps, le chiffre d'affaires était tombé de 40 %. Les acheteurs s'adressaient, en effet, de préférence au commerce privé qui dissimule soigneusement la prime que paie l'acheteur à crédit: on se borne à augmenter le prix et ainsi le client ne se rend pas compte que, en réalité, dans le prix qu'on lui réclame, il paie une prime d'intérêt et même une prime souvent excessive.

En période de crise, - comme c'est actuellement le cas en Autriche où il y a plus de 300.000 chô-

meurs, c'est à dire 1/6 de l'ensemble de la population, - le crédit perd toute signification. En effet, d'une part, les familles en détresse retirent tous les fonds qu'elles peuvent avoir en dépôt et, d'autre part, si un grand nombre de personnes recherchent du crédit, les fonds manquent pour pouvoir leur en accorder. On peut vraiment dire que le crédit est exsangue. Nous devons donc exercer notre activité dans un sens qui sert beaucoup mieux l'intérêt bien compris des classes laborieuses et pour cela nous devons chercher à développer toujours davantage chez elles l'esprit d'économie par l'achat au comptant plutôt que de chloroformer cet esprit en encourageant des organisations de vente à crédit.

Il existe encore en Autriche une sorte d'institution officielle qui favorise les achats à crédit. L'Etat, les Provinces et les Communes, pour tous leurs fonctionnaires, employés et ouvriers, s'engagent à couvrir les dettes contractées par suite d'achats à crédit de ces agents au moyen de retenues pratiquées mensuellement sur les salaires. A Vienne, par exemple, il existe un service spécial, avec 42 employés, où l'on ne fait qu'établir le compte des retenues à effectuer chaque mois sur les salaires de chacun des intéressés pour amortir les dettes contractées par les fonctionnaires, employés et ouvriers. L'existence de cette institution fait que le commerce privé incite ces agents à acheter à crédit, car il sait qu'il ne court aucun risque, étant toujours sûr d'être payé. Cependant cette institution autrichienne ne se rencontre dans aucun autre pays en sorte qu'elle ne peut servir de base à une discussion touchant l'organisation d'une forme similaire de crédit dans le cadre international.

M. LUSTIG (traduction). - Il est certain que la question de la vente à crédit est une question extrêmement complexe, mais le mémoire du Docteur RENNER n'a pas réussi à me convaincre que cette forme de transaction peut être conciliée avec les principes de Rochdale. Je dois reconnaître cependant que son travail a beaucoup contribué à déblayer ce terrain broussailleux et que, à ce titre déjà, il a mérité les remerciements du Comité Exécutif. Néanmoins, comme la question est encore loin d'être au point, je propose de renvoyer la discussion à une réunion ultérieure.

M. KLEPZIG (traduction). - Après ce que vient de nous dire Mme FREUNDLICH quant aux effets qu'a produit le mémoire du Docteur RENNER en Autriche même, vous ne serez pas autrement surpris si je vous dis que cette étude m'a causé une vive déception. Evidemment je ne mets pas en cause la bonne volonté du Docteur RENNER, mais, de même que M. LUSTIG, je dois vous avouer que ce travail ne m'a pas précisément

convaincu de la possibilité de concilier les principes de Rochdale avec ceux de la vente à crédit. Dans ces conditions, je ne vois pas que nous puissions voter des remerciements au Docteur RENNÉ pour son mémoire, mais seulement pour la bonne volonté dont il a fait preuve, d'autant plus que cette étude heurte de front la tradition rochdalienne de la vente au comptant quand elle proclame que " la grande majorité des ouvriers de nos jours est dans l'impossibilité de créer ou de maintenir un ménage sans obtenir du crédit. Ce qui était autrefois l'exception est de nos jours devenu la règle et ce qui était, avant la guerre, le fait d'une mauvaise gestion ne saurait plus être ainsi interprété maintenant d'une façon absolue. Très souvent c'est le contraire... Toutes les maximes morales justifiées autrefois à propos de la contraction de dettes ne sont plus applicables de nos jours. " Ces quelques lignes sont suffisamment édifiantes.

D'autre part, le mémoire du Docteur RENNÉ a été publié et discuté en Autriche bien avant que le Comité Exécutif, auquel il était destiné, en soit saisi. Il y a là un manque de correction. Qu'eussiez-vous dit si j'avais rendu public, avant de vous en donner connaissance, le rapport que je vous ai soumis au Congrès de Vienne? Certainement - et avec raison - vous auriez sévèrement qualifié pareille attitude!

M. SERWY. - Je ne vous cacherai pas que la question de la vente à crédit a éveillé en moi de très vives appréhensions. Je crois cependant que cette question mérite de retenir notre attention, quand ce ne serait que pour dénoncer les dangers mêmes du crédit. Au surplus, le cas échéant, la vente à crédit ne pourrait être autorisée que sous certaines conditions, dans une certaine mesure, dans certaines limites et pour des marchandises d'une nature déterminée. Aussi, après avoir pris connaissance du mémoire du Docteur RENNÉ, qui reconnaît lui même les dangers de la vente à crédit, et après avoir entendu l'exposé de Mme FREUNDLICH, qui nous montre tous les dangers de cette voie pour la coopération, il me paraît souhaitable d'ajourner la question, étant bien entendu toutefois qu'elle reste ouverte et que l'on sollicitera l'avis des différentes unions quant aux dangers de la vente à crédit. Il ne faut pas oublier en effet, que, au Congrès de Vienne, nous avons accepté un ~~mandement~~ mandement de la délégation française tendant à organiser la vente à crédit sous certaines conditions. Comme nous ne pourrions jamais le faire que dans le cadre des principes coopératifs, je demande que, en soumettant la question aux différentes unions nationales, on sollicite également leurs observations sur le mémoire du Docteur RENNÉ.

M. le PRESIDENT (traduction). - La discussion générale est close.

a) Mémoire du Docteur RENNER.

M. le PRESIDENT (traduction). - Nous sommes saisis d'une motion de M. LUSTIG qui propose que le Comité Exécutif exprime ses remerciements au Docteur RENNER pour toute la peine qu'il s'est donnée et que la discussion de la question soit renvoyée à une réunion ultérieure. Je suppose que la motion d'ajournement de la question laisse néanmoins celle-ci ouverte. (Marques d'assentiment.) Dans ces conditions, j'appuie la motion de M. LUSTIG et je la mets aux voix.

- Adopté.

b) Projet de Questionnaire.

M. le PRESIDENT (traduction). - Je suppose que le vote qui vient d'être émis implique également l'ajournement de la discussion du projet de questionnaire relatif à la vente à crédit. (Marques d'assentiment.) Dans ces conditions, nous passons outre à l'examen de cet objet.

11. - RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL
SUR LA PROPAGANDE SPECIALE.

M. le PRESIDENT (traduction). - La parole est à M. POISSON.

M. POISSON. - Le rapport présenté par M. le Secrétaire Général sur la propagande spéciale est extrêmement intéressant et je ne puis qu'en recommander l'adoption.

La partie capitale de ce document est, sans conteste, le chapitre III qui nous montre l'effort accompli dans l'oeuvre de propagande sur les autres continents. Sans doute, l'état actuel des finances de l'ACI. n'autorise pas un gros effort dans cette voie. Cependant, d'ici au prochain Congrès et à titre d'indication, il est nécessaire de faire quelque chose et, à cet égard, je pense que le crédit de 500 £ nous permettra quand même d'entamer notre action dans ce sens. Rien n'empêchera d'ailleurs par la suite d'augmenter notre effort financier si les circonstances sont moins défavorables.

Il y a également lieu de féliciter M. le Secrétaire Général pour les deux premiers chapitres de son rapport dans lesquels il nous montre les voies à suivre pour intensifier notre propagande. Il est, en effet, indispensable, pour justifier aux yeux des coopérateurs du monde entier les cotisations versées à l'A.C.I., que nous consacrons une bonne partie de nos ressources au développement de la propagande sous toutes ses formes.

M. VARIASH (traduction). - J'ai étudié très attentivement le rapport de M. le Secrétaire Général sur la propagande spéciale et j'en suis arrivé à la conclusion que le rapport qu'il nous soumet ne nous apporte pas de propositions réellement intéressantes quant à la propagande en faveur de l'organisation coopérative. En effet, quelles sont ses suggestions? Il y en a trois.

Au chapitre I, il préconise de tourner un film exposant l'histoire du mouvement coopératif. A mon avis, la projection d'un film de ce genre ne rencontrera qu'un succès modéré. Il serait infiniment préférable, à mon sens, d'intensifier la propagande par la voie du Bulletin qui, à l'heure actuelle, ne répond manifestement pas à ce but. Nous avons tout à l'heure entendu des critiques assez vives parce que l'édition de langue française ne tire qu'à 765 exemplaires. Il est possible qu'il y ait, de la part de l'organisation française, une conception défectueuse à cet égard; mais il est certain que, tel qu'il se présente, le Bulletin ne présente qu'un attrait des plus relatifs pour ses lecteurs! On y insère un tas de choses qui seraient mieux à leur place dans des brochures séparées, mais la "Revue" doit être une publication vivante et c'est une qualité qui manque totalement à la nôtre.

Au chapitre II, le rapport recommande la propagande spéciale pour le développement des mouvements nationaux par le moyen de visites aux organisations coopératives.

Au chapitre III, on nous propose de développer l'oeuvre de propagande par l'envoi de missions dans d'autres continents et l'on nous cite les Etats Sud Américains comme la République Argentine, au Mexique, à Cuba, en Afrique du Sud, aux Indes, en Turquie, en Perse, en Chine, au Japon et dans les Etats Fédérés d'Australie. Ce serait évidemment un excellent moyen d'éveiller l'intérêt en faveur du mouvement coopératif, mais il ne sera réellement efficace que s'il s'inspire étroitement et exclusivement des intérêts de la classe ouvrière. Alors, mais alors seulement, ces missions acquerront une véritable puissance de propagande. Mais il faudrait pour cela que le mouvement coopératif devint une partie inté-

grante de l'organisation ouvrière et qu'elle se montrât en toutes circonstances disposée à venir à son aide chaque fois que la nécessité s'en fait sentir.

En conclusion, je vous propose de ne pas adopter les propositions de M. le Secrétaire Général et de voter, au contraire, en leurs lieu et place, celles que je remets à l'instant par écrit à M. le Président.

M. SERWY (traduction). - J'approuve sans réserve le rapport de M. le Secrétaire Général. Evidemment ce document contient des propositions qui ne sont pas toutes de réalisation immédiate, mais il nous trace un programme de travail pour l'avenir et c'est précisément par là que ce document offre un réel intérêt. En effet, c'est une conception très intelligente que de dresser un programme d'action pour l'avenir et de le réaliser progressivement, au fur et à mesure des possibilités. C'est certainement dans cet esprit qu'il faut interpréter les suggestions de M. le Secrétaire Général.

Ceci dit, je voudrais poser une question. Dans tout ce programme, il n'est nulle part question de l'Europe. Je crois cependant que, en Europe également, il y a quelque chose à faire au point de vue de la propagande, par exemple, en Grèce et au Portugal, deux pays dans lesquels le mouvement coopératif semble marquer le pas et serait peut être susceptible de prendre son essor si l'A.C.I. lui prêtait son concours actif. Ainsi, au Portugal, combien n'a-t-on pas vu de coopératives naître et mourir très rapidement de 1925 à 1930! Il est très probable qu'une visite dans ce pays et l'appoint du concours de l'A.C.I. infuserait au mouvement coopératif portugais une vigueur nouvelle.

En réponse aux critiques de M. VARIASH, je souligne immédiatement que, si l'on envoie des missions dans les autres continents, c'est évidemment dans le but d'y défendre les intérêts de la classe ouvrière. Si je suis bien renseigné, les coopératives qui existent déjà dans ces pays sont des organisations ouvrières. Par conséquent, en leur apportant l'appui de notre concours, nous poursuivrons notre oeuvre d'émancipation de la classe ouvrière. Nous pouvons donc nous rallier sans réserves au programme d'action que M. le Secrétaire Général nous propose d'adopter pour l'avenir.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Je dois quelques mots d'explication à M. VARIASH d'abord, à M. SERWY ensuite.

Je reconnais très volontiers que M. VARIASH, en particulier, et l'organisation qu'il représente, en

général, sont des juges particulièrement compétents en matières de propagande. Il n'y a pas en Europe d'autorités plus qualifiées pour indiquer de quelle manière il faut organiser une propagande efficace.

Ce préambule me met tout à fait à l'aise pour demander à M. VARIASH les raisons de son hostilité à l'endroit d'un film coopératif. Permettez moi de vous dire en passant que l'idée de tourner un film historique du mouvement coopératif n'est pas de moi: je l'ai glanée parmi le tas de renseignements que je me suis attaché à recueillir sur la propagande à la demande du Comité Exécutif. ET précisément, voici quelques semaines, j'ai eu l'honneur d'être invité à l'Ambassade soviétique, à Londres, à la résidence diplomatique du représentant de l'U.R.S.S. QUI est installé dans un hôtel somptueux, un véritable hôtel de millionnaire, tout près de Hyde Park. (Sourires.) Réception brillante aussi d'ailleurs, où je me trouvais non pas au milieu de représentants de la classe ouvrière, mais en compagnie de membres de l'aristocratie et des hautes personnalités du monde diplomatique. (Rires.) Eh bien! à un moment donné, on nous fit assister à la projection d'un film, film d'une qualité remarquable, mais qui ne tendait à rien d'autre qu'à une propagande politique en faveur de l'U.R.S.S. Tout de même, après cela, je pouvais espérer rencontrer auprès de M. VARIASH un autre accueil et j'étais fondé à croire qu'il voterait non seulement des deux mains, mais encore des deux pieds, la proposition d'éditer un film de propagande en faveur du mouvement coopératif. (Nouveaux rires.)

Les critiques que M. VARIASH a portées contre la "Revue", - et ainsi indirectement contre moi, - je ne m'en formalise pas. En effet, elles sont autrement anodines que celles qui paraissent dans la presse coopérative de la Russie soviétique.

Par contre, je m'élève avec force contre le dépôt des propositions que M. VARIASH vient de remettre à M. le Président. Comment! voilà des motions que M. VARIASH propose à nos suffrages aux lieu et place de celles qui sont contenues dans le rapport et non seulement ces propositions ne sont communiquées que depuis quelques minutes, mais elles sont libellées en une seule langue, alors qu'elles devraient pouvoir être présentées dans les trois langues officielles en usage à l'A.C.I. dans un délai suffisant pour permettre de les faire polycopier et distribuer aux membres du Comité Exécutif. Eh bien! je dis que cela n'est pas loyal, je dis que cela dénote une aberration de l'esprit coopératif qui doit nous inspirer dans tous nos actes et je livre à l'appréciation du Comité Exécutif ce nouvel exemple du genre de propagande en honneur chez les Soviets. (Vive approbation.) Tous les membres du Comité Exé-

cutif ont reçu mon rapport depuis le mois de novembre 1930. Vous les connaissiez donc comme tous vos collègues, Monsieur VARIASH. Si donc - ce qui est votre droit - vous estimiez devoir faire des contre-propositions, avec le désir sincère de les voir aboutir, pourquoi ne les avez vous pas présentées il y a trois ou quatre mois au lieu de le faire maintenant à la dernière minute? Les méthodes auxquelles vous avez recours dévoilent précisément l'action méphitique de la propagande soviétique qui cherche, par tous les moyens, à nous susciter des difficultés. Savez vous quel est le but de ce dépôt "in extremis" des propositions soviétiques par M. VARIASH? C'est tout simplement non pas de les faire adopter, - cela lui est totalement indifférent! - mais de pouvoir proclamer ensuite dans la presse de l'U.R.S.S. qu'elles n'ont pas été accueillies avec l'attention qu'elles méritaient. (Nouvelle approbation.)

Je réponds maintenant à M. SERWY. Je reconnais qu'il y a en Europe même un vaste champ d'action pour notre propagande coopérative. Si je n'en ai pas parlé, c'est que je me suis borné à consigner dans mon rapport que ce qui rentrait dans le cadre des directives générales que m'avait données le Comité Exécutif concernant la propagande dans les pays d'outre mer.

M. SERWY a parlé de la Grèce. Un mouvement très heureux y a été déclenché et M. DEHAIANES, qui en a pris la tête, a écrit un article très intéressant à ce sujet dans la "Revue". Quant au Portugal, si effectivement je n'en ai pas parlé, je ne perds cependant pas de vue la nécessité d'y faire de la propagande en faveur de notre mouvement. Je vous citerai également la Yougoslavie qui doit retenir notre attention. J'ai à ce propos un rapport de Mme FREUNDLICH dont il sera question tout à l'heure et j'ai actuellement entre les mains également le nouveau projet de loi coopérative dont le texte m'a été communiqué par la délégation diplomatique. Du reste, dans les Balkans, en général, il y a encore beaucoup à faire au point de vue de la propagande en faveur du mouvement coopératif.

M. VARIASH (traduction). - Je ne puis laisser sans réponse le discours que vous venez d'entendre.

M. le Secrétaire Général vient de vous dire que le film était un instrument puissant de propagande. Je n'ai jamais soutenu le contraire, mais tout dépend de ce qu'il y a dans un film. Si le film projeté doit simplement se borner à retracer l'historique du mouvement coopératif, sa puissance de propagande sera nulle. Par contre, s'il fait l'apologie de la classe ouvrière et de la solidarité ouvrière, son

succès sera vif et le but poursuivi atteint.

Ensuite, à propos de la réception donnée par l'Ambassadeur des Soviets, à Londres, M. SOKHOLNIKOV, M. le Secrétaire Général a ironisé parce qu'il s'est trouvé à cette réception en compagnie de personnes appartenant au monde de l'aristocratie et de la haute finance. M. le Secrétaire Général est mêlé à la politique depuis plus de trente ans et ce n'est pas à moi à lui enseigner qu'il faut faire la part des choses. Il sait aussi bien que moi que le gouvernement soviétique applique la doctrine socialiste pure et se consacre sans compter à la défense des intérêts de la classe ouvrière; mais cela ne l'empêche pas de pousser sa propagande dans tous les milieux et de chercher à la faire pénétrer même dans les forteresses de la haute finance et du capitalisme. (Rires ironiques.) Cela ne veut nullement dire qu'il se vend à leurs représentants, car jamais il n'a accepté de composer.

M. KLEPZIG (traduction). - Si !

M. VARIASH (traduction). - Je suis prêt à discuter ce point avec M. KLEPZIG quand il lui plaira.

Enfin M. le Secrétaire Général me fait grief de formuler des propositions à un moment où elles ne peuvent plus être prises en considération et il ajoute que cette attitude est préméditée et inspirée par la pensée de faire état de cette situation dans la presse soviétique en proclamant que, une fois de plus, les propositions du délégué de l'U.R.S.S. ont été écartées par le Comité Exécutif de l'A.C.I. Il y a un moyen bien simple d'empêcher cette pensée de se concrétiser: votez mes propositions! (Exclamations). Nous sommes en présence de deux groupes de propositions: celles de M. le Secrétaire Général et les miennes. Acceptez celles ci et vous enlèverez à la presse soviétique la possibilité de vous combattre! En effet, ce qu'il faut aux ouvriers, c'est du pain et du travail: procurez leur cela et vous aurez fait la meilleure des propagandes en faveur de l'idée coopérative.

Mme FREUNDLICH (traduction). - Je désire soumettre au Comité Exécutif deux propositions.

Tout d'abord je voudrais qu'il fut décidé, une fois pour toutes, que toute proposition qui sera soumise à la dernière minute, c'est à dire à un moment où il n'est plus possible de la faire traduire dans les trois langues officielles, polycopier et distribuer aux membres du Comité Exécutif en temps opportun pour qu'il leur soit loisible de l'examiner attentivement, sera impitoyablement écartée et ne pourra, sous aucun prétexte, être prise en considération et mise en discussion.

Il n'est pas possible que la situation qui se présente aujourd'hui se répète et même si les documents étaient déposés dans les trois langues officielles et en un nombre d'exemplaires suffisant. On ne peut, en effet, imposer aux membres du Comité Exécutif de prendre, séance tenante, connaissance de propositions ou de documents qui peuvent comporter, le cas échéant, plusieurs pages et nous mettre ainsi dans l'impossibilité d'examiner attentivement les questions dont on veut nous saisir.

Ma seconde proposition se rapporte à la puissance de la propagande par le film. Si le film que l'on se propose d'éditer doit relater l'historique du mouvement coopératif, il fera certainement impression sur le monde ouvrier et, pour parler ainsi, je me base sur ma grande expérience du mouvement ouvrier en Autriche. Rien n'est de nature à impressionner les masses ouvrières que l'histoire de ce mouvement coopératif qui, né de l'association des 28 tisserands faméliques de Rochdale, étend aujourd'hui ses ramifications sur le monde entier.

Un mot maintenant à propos des allégations de M. VARIASH. Celui-ci oublie, semble-t-il, la situation de fait qui existe dans l'Ouest de l'Europe. Ainsi en France, il y a 200.000 ouvriers organisés politiquement, tandis que le mouvement coopératif englobe 3.000.000 de membres; en Allemagne, les organisations socialistes politiques, y compris les communistes, ne comptent que 1.500.000 membres, alors que l'Union centrale Coopérative a 3.000.000 d'adhérents; en Angleterre, le parti socialiste politique réunit 2.500.000 membres, tandis que l'organisation coopérative en dénombre 6.500.000. D'ailleurs, si nous considérons les chiffres, au point de vue international, nous voyons que l'Internationale socialiste inscrit 8.000.000 de membres, l'Internationale syndicale 18.000.000 de membres et l'A.C.I. 36.000.000 de membres, sans tenir compte des "membres obligatoires" de l'U.R.S.S. De fait, en ce qui concerne les organisations soviétiques, il faut être extrêmement prudent quant à l'évaluation des membres des coopératives: il n'y a pas là bas place pour d'autres partis que pour le parti ~~du~~ GOUVERNEMENT et, par conséquent, l'affiliation obligatoire aux organisations coopératives ne fait aucun doute. M. VARIASH ferait donc bien de méditer un peu sur les réalités avant de venir tenir ici les propos qu'il nous a débités, propos qui prennent un relief assez bizarre à la lumière de ces réalités.

M. le PRÉSIDENT (traduction). - La discussion est close sur cet objet.

Nous sommes saisis de plusieurs propositions. Je ne parle pas de celles de M. VARIASH dont nous ne

sommes pas régulièrement saisis et qui, au surplus, n'ont été appuyées par personne. Elles ne peuvent donc être retenues.

Divers membres ont proposé l'adoption du rapport de M. le Secrétaire Général.

D'autre part, Mme FREUNDLICH a déposé une motion tendant à ce que les propositions tardivement déposées, c'est à dire alors qu'il n'est plus possible de les faire traduire, polycopier et distribuer en temps opportun pour en permettre un examen attentif, ne puissent plus être prises en considération par le Comité Exécutif.

M. KLEPZIG (traduction). - J'appuie cette motion.

M. le PRESIDENT (traduction). - Je mets aux voix l'approbation du rapport présenté par M. le Secrétaire Général.

- Adopté à l'unanimité, moins la voix de M. VARIASH.

Je mets ensuite aux voix la motion de Mme FREUNDLICH, appuyée par M. KLEPZIG.

- Adopté.

M. VARIASH (traduction). - A la suite du vote de cette motion, je dois signaler que les documents concernant la séance d'aujourd'hui n'ont été remis aux membres du Comité Exécutif qu'ici à Bruxelles.

Quant au rapport de M. le Secrétaire Général sur la propagande spéciale, je ne l'ai reçu qu'aujourd'hui.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - L'ordre du jour de la réunion de Bruxelles a été adressé depuis six semaines aux différentes organisations.

En ce qui concerne le rapport sur la propagande spéciale, il était déjà inscrit à l'ordre du jour de la réunion de Hambourg et avait été adressé aux organisations nationales bien avant cette réunion. D'ailleurs la discussion en a déjà été commencée à Hambourg, mais elle a été ensuite interrompue et renvoyée à la réunion de Bruxelles.

12. - ECOLE DE FIN DE SEMAINE
DE LA PRESSE COOPERATIVE INTERNATIONALE,
HAMBOURG.

M. le PRESIDENT (traduction). - La parole est à M.

le Secrétaire Général.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Le nombre des adhésions recueillies jusqu'à présent pour les cours de l'Ecole de Fin de Semaine de la Presse Coopérative Internationale, à Hambourg, est extrêmement désillusionnant. En effet, il n'y a en tout et pour tout que 16 inscriptions et, si ce chiffre devait devenir définitif, je crois qu'il ne permettra pas de couvrir les frais d'organisation de ces cours. Aussi j'envisage d'y renoncer si le nombre des inscriptions n'augmente pas considérablement d'ici à la fin de la semaine. En conséquence, je demande au Comité Exécutif, s'il partage ma manière de voir, de fixer le nombre minimum d'inscriptions à recueillir pour que les cours projetés puissent se donner.

Mme FREUNDLICH (traduction). - L'époque choisie n'est évidemment pas très heureuse, car c'est le moment où se tiennent les réunions des organisations nationales et il est évidemment très difficile, dans ces conditions, aux rédacteurs de s'absenter de leur pays. Ne serait il pas possible de renvoyer ces cours à l'automne, en septembre ou en octobre, par exemple? Il ne faut pas oublier qu'il y a des ~~un~~ unions qui n'ont qu'un seul rédacteur dont il n'est naturellement pas possible de se priver au moment des réunions nationales.

M. POISSON. - J'appuie la proposition de Mme FREUNDLICH. Pour nous non plus le moment n'est pas très bien choisi, car nous sommes à la veille de notre Congrès. Aussi le départ de notre collègue CAMIN nous contrarie très fortement et nous n'y avons consenti que parce qu'il s'agissait d'une oeuvre internationale.

Pour ce qui est du nombre des participants, je considère que le chiffre de 16 n'est pas mal du tout et que l'on peut s'en féliciter. Je suis donc d'avis qu'il vaut mieux tenir cette Ecole au mois de mai avec 16 inscriptions que de renoncer à ce cours. Mais, s'il ne s'agit que d'un ajournement, - et pour autant, bien entendu, que nos amis allemands, qui ont déjà fait toutes les démarches et fait tout le nécessaire en vue de cette manifestation, n'y voient pas d'inconvénient, - je suis d'accord pour que l'on reporte ces cours aux mois de septembre et octobre et, si cela vous agrée, je vous offre de tenir l'Ecole à Paris.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Permettez moi tout d'abord de vous rappeler que, lorsque l'on a proposé de fixer la date de ces cours aux premiers jours de mai, à la réunion de Hambourg, personne n'a fait d'objection.

Mme FREUNDLICH (traduction). - Je n'ai pas participé à cette réunion.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Cependant, si l'opinion prévaut que les cours pourraient être organisés à condition de réunir un minimum de 20 inscriptions, par exemple, il me semble qu'il vaudrait mieux tenir l'Ecole à Hambourg, à l'époque prévue.

Enfin j'insiste particulièrement en faveur de Hambourg. C'est pour des raisons spéciales que l'on a désigné cette ville, entre autres parce que c'est là qu'existent les installations les plus modernes pour les procédés de lithographie et d'impression. Si le minimum de 20 membres n'était pas atteint, nous pourrions envisager l'ajournement des cours au mois de septembre, par exemple, mais toujours à Hambourg.

M. SERWY. - Le nombre des inscriptions cité par M. le Secrétaire Général me paraît tout à fait suffisant et satisfaisant s'il s'agit d'adhésions de 16 pays différents. En effet, c'est beaucoup moins le nombre des auditeurs qui nous importe que celui des pays représentés.

Mme FREUNDLICH (traduction). - Parfaitement!

M. SERWY. - Pourrions nous savoir combien de pays représentent les 16 inscriptions recueillies?

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - 7 pays seulement!

M. PALMER (traduction). - Pour ma part, j'estime satisfaisante la représentation de 7 pays.

En ce qui concerne la date, comme vient de le dire M. le Secrétaire Général, on ne s'y est pas opposé précédemment; par conséquent, il faut y rester fidèle. Evidemment l'époque choisie peut ne pas être à la convenance de certains, mais quoi que l'on fasse, il se trouvera toujours l'un ou l'autre auquel la période désignée n'agrée pas.

Quant au nombre des participants, il faut se rappeler que c'est toujours dans les derniers jours, à proximité de la clôture du délai, que les inscriptions arrivent les plus nombreuses. Il n'y a donc pas lieu de désespérer dès maintenant.

M. LUSTIG (traduction). - Le début du mois de mai n'est pas non plus à la convenance de l'organisation tchécoslovaque. Néanmoins elle a décidé d'envoyer à Hambourg un représentant. Si l'on décidait de modifier la date, elle devrait quand même être choisie dans le mois de mai et, en tout cas, la réunion de-

vrait toujours se tenir à Hambourg.

M. le PRESIDENT (traduction). - La discussion est close.

Nous sommes saisis de diverses propositions, les unes tendant à modifier l'époque, les autres le lieu où se donneront les cours de l'Ecole de Fin de Semaine de la Presse Coopérative Internationale. Je crois cependant que la majorité des membres est d'avis de ne rien changer aux dispositions arrêtées. Je vais donc mettre aux voix en premier lieu la proposition de statu quo.

- Adopté.

13; - ONZIEME ECOLE INTERNATIONALE DE FREIDORF.

M. le PRESIDENT (traduction). - Vous avez tous reçu le document relatif à cet objet de l'ordre du jour. Personne n'étant inscrit pour la discussion, je mets la question aux voix.

- Adopté.

14; - REUNION MIXTE DES COMITES
EXECUTIFS DE L'A.C.I. ET DU M.D.G.I.

a) Procès Verbal de la Réunion Mixte tenue à
Hambourg, en décembre 1930.

M. le PRESIDENT (traduction). - Une copie de ce procès verbal a été adressée à tous les membres. Personne n'ayant présenté d'observations, je mets aux voix l'approbation du procès verbal.

- Adopté.

b) Examen de l'Ordre du Jour
de la Réunion à Bruxelles, le 14 avril 1931.

M. le PRESIDENT (traduction). - La parole est à M. VARIASH.

M. VARIASH (traduction). - Sous la lettre a) du 3) de cet ordre du jour, il est question d'une enquête relative au dumping. Je voudrais avoir communication des documents ayant trait à ce point.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - La question du dumping est l'une de celles qui ont été ajournées

lors de la réunion du Comité Mixte, à Hambourg. En effet, M. POISSON avait demandé que le problème du dumping et celui du sucre fissent l'objet d'une enquête. Mais ces problèmes n'ont pas été abordés à Hambourg et aucun document n'a été remis ou communiqué au Comité Mixte. Si ces deux questions figurent à l'ordre du jour, c'est uniquement pour permettre au Comité Mixte de s'en occuper pour décider s'il y a lieu ou non de procéder à une enquête sur ces problèmes et indiquer éventuellement de quelle manière cette enquête devra être conduite.

M. le PRESIDENT (traduction). - Pas d'autres observations? Je mets donc aux voix l'approbation de l'ordre du jour de la Réunion Mixte des Comités Exécutifs de l'A.C.I. et du M.D.G.I.

- Adopté.

c) Brochure projetée sur la Margarine.

Mme le PRESIDENT (traduction). - La parole est à M. le Secrétaire Général.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Il s'agit simplement ici d'un rapport supplémentaire sur le Trust de la margarine, rapport qui vient compléter l'enquête faite antérieurement par le Comité Exécutif.

Mme FREUNDLICH (traduction). - Je crois que les indications quant à la tendance générale de développement du Trust de la margarine sont connues de tout le monde. Par contre, ce qui nous intéresse particulièrement ne peut faire l'objet d'une publication. Dès lors la brochure projetée ne contiendrait pas de matériaux nouveaux et, dans ces conditions, étant donné aussi nos moyens limités, j'estime qu'il est préférable de laisser aux organisations nationales le soin d'examiner dans quelle mesure elles peuvent faire usage et tirer parti des renseignements déjà publiés. Au surplus, s'il y avait lieu d'éditer une brochure, il faut bien se rendre compte qu'elle devrait se présenter différemment suivant les pays: ainsi les conditions de la Tchécoslovaquie sont tout à fait différents de ceux de la Bulgarie lesquels ne correspondent aucunement à ceux de l'Autriche.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - J'attire l'attention du Comité Exécutif sur un passage du rapport de la réunion des experts de la margarine qui s'est tenue à Liège, le 13 février dernier. Voici ce qu'on lit à la page 11:

" Nous informons le Comité Exécutif du Magasin

" de Gros International que cette assemblée est d'a-
 " vis qu'il n'est pas désirable de publier une bro-
 " chure quelconque sur les opérations du Trust, sur-
 " tout si cette brochure doit faire une allusion
 " quelconque aux discussions sur la manière dont ces
 " opérations pourraient frapper le mouvement coopé-
 " ratif. "

Le Comité Mixte aura donc à s'occuper de la question cet après midi.

M. POISSON. - Je crois, en effet, me souvenir que, à la dernière réunion mixte des Comités Exécutifs, on avait formulé certaines réserves sur l'opportunité de la publication éventuelle d'une brochure qui rendrait publiques les conditions dans lesquelles le mouvement coopératif entend soit engager la lutte, soit prendre certaines dispositions à l'égard du Trust. Mais on avait répondu à cela que l'on n'envisageait pas de faire une brochure contenant notre programme d'action, - ce qui ne pourrait manquer évidemment d'avoir une répercussion désastreuse pour nous à l'égard du Trust, - mais exposant simplement les conditions de fonctionnement du Trust. Si mes souvenirs sont exacts, c'était à cette dernière solution que l'on s'était rallié.

Pour ma part, je suis partisan de la publication d'une pareille brochure sur le Trust. En effet, j'estime que, dans une matière comme celle là, l'A.C.I. doit tout de même avoir une brochure de propagande, prouvant que nous ne nous désintéressons pas de la question et que nous nous préoccupons de glaner tous les renseignements possibles sur les problèmes de l'espèce. Si la question du Trust de la margarine est familière aux dirigeants ou aux spécialistes du mouvement coopératif, il ne faut pas oublier cependant qu'elle n'est pas connue des masses qui ont tout intérêt à se l'assimiler. Il y a donc lieu de faire de la propagande à ce point de vue.

Pour la confection de cette brochure, il serait de loin préférable, à mon avis, que nous essayions de n'utiliser que les matériaux accumulés par l'A.C.I. Je penche nettement en faveur d'une solution de ce genre, peut être en faisant précéder le texte d'une préface ou d'une introduction dans laquelle seraient condensées les idées consignées par le Docteur Wilhelm GROKOPP dans son mémoire, là où il est question du rôle du Trust en fonction du consommateur. Je vous le répète, sur des questions de cette importance, la diffusion de la publication projetée aurait la plus heureuse répercussion quant à l'activité de l'A.C.I.

M. SERWY. - J'ai eu le plaisir de prendre part à la réunion de Liège, en compagnie notamment de Sir Ro-

bert STEWART et de M. LUSTIG. Réunion extrêmement intéressante, mais au cours de laquelle se sont produits des échanges de vues qui réellement ne peuvent pas être divulgués. Comme on y a fait état de la décision du Comité Central de publier une brochure, j'avais compris qu'il s'agissait d'une décision qui devait être suivie d'exécution, mais en choisissant bien soigneusement les informations à publier, à l'exclusion évidemment de toutes les données techniques, dirais-je, intéressant le mouvement coopératif. Le Trust de la margarine nous informe-t-il de son plan d'action? De même il importe que les coopérateurs tiennent secret leur plan de campagne et leurs moyens de lutte contre le Trust.

La documentation que possède l'A.C.I. est déjà très touffue, mais elle ne peut intéresser qu'un nombre restreint d'organismes, comme les unions nationales et les magasins de gros. J'estime donc qu'il suffirait de fournir toute cette documentation aux intéressés dont je viens de parler.

Mme FREUNDLICH. - Certainement!

M. SERWY. - Cependant la question du Trust pose un problème très important et, en Belgique, nous avons l'impression qu'il faut organiser une propagande spéciale contre le Trust. Comme nous nous trouvons là en présence d'un phénomène d'ordre international, il me paraît possible d'éditer une brochure qui, se plaçant au point de vue du consommateur, contre le Trust, pourrait indifféremment convenir dans tous les pays.

Je propose donc que, après délibération de la Réunion Mixte des Comités Exécutifs, une documentation suffisante sur le Trust soit mise, en quantité raisonnable, à la disposition des magasins de gros et des Unions nationales et que, en outre, on examine la possibilité d'éditer une brochure populaire s'adressant au consommateur pour lui exposer les raisons de la lutte contre le Trust de la margarine.

M. LUSTIG (traduction). - Je crois que la question des trusts, en général, et du Trust de la margarine, en particulier, est particulièrement intéressante et importante. C'est une raison de plus pour faire un choix judicieux dans les matériaux que nous livrerons à la publication et j'appuie la motion de Mme FREUNDLICH qui propose que la publication d'une brochure soit laissée aux soins des organisations nationales.

Mais il faut aussi que, par la presse coopérative nationale aussi bien que par la "Revue", nous nous efforcions de renseigner le lecteur sur les fins poursuivies par le Trust. Ce sera la meilleure

propagande contre le Trust et en faveur de la coopération.

En formulant sa proposition, Mme FREUNDLICH a tenu compte - et elle a eu raison - du fait que, dans chaque pays; les conditions du commerce international diffèrent: il y a les droits de douane, il y a la politique d'importation et d'exportation, d'autres facteurs encore. C'est pour cette raison qu'il vaut mieux laisser aux organisations nationales le soin de la publication et de la présentation de la brochure qui doit être adaptée aux besoins et aux nécessités de chaque pays. Par contre, une entente pourrait être réalisée quant à la date de la parution de la brochure de manière que toutes les organisations nationales la fassent sortir en même temps. Cette offensive simultanée fera encore davantage impression et une impression excellente en faveur du mouvement coopératif, car ainsi le public sera renseigné sur l'objectif visé par le Trust et sur la défense que se propose la coopération.

M. KLEPZIG (traduction). - Je persiste à penser que la publication d'une brochure internationale reste très souhaitable. Les organisations nationales pourraient y puiser tous les éléments nécessaires pour éditer à leur tour une brochure plus spécialement appropriée aux besoins de leurs pays respectifs.

On m'objectera sans doute que les ressources financières de l'A.C.I. ne lui permettent pas de faire face aux frais afférents à la publication d'une brochure internationale. N'oubliez pas que M. JOHANSSON nous a proposé un subside de 500 £ à cet effet, au nom de la Kooperativa Förbundet. Le tout est de savoir si cette offre est maintenue. En effet, le Docteur Wilhelm GROTKOPP, dans le projet qui nous est soumis, envisage l'édition d'une brochure de 150 pages environ. Mais une brochure de cette importance ne me semble pas pouvoir être suffisamment répandue et lue par la masse. Ce résultat serait beaucoup plus certainement atteint si l'A.C.I. éditait une petite brochure d'une cinquantaine de pages au maximum. Mais l'offre de M. JOHANSSON vaudrait elle encore pour une publication ramenée à ces proportions? Il conviendrait que M. le Secrétaire Général s'en assurât et, dans l'affirmative, nous pourrions nous mettre à l'oeuvre sans tarder.

M. le PRESIDENT (traduction). - Je pense également qu'il est souhaitable que l'A.C.I. se charge de la publication d'une brochure exposant l'activité du Trust, d'une manière générale, et aussi notre propre activité dans cette question.

Les objections que nous avons entendues contre une pareille publication me semblent manquer de fon-

dement. Avant de donner la brochure à l'impression, rien ne nous empêche d'en examiner le texte pour nous assurer qu'il ne contient aucune indication nuisible à nos intérêts et, par cette espèce de censure, d'en expurger tout ce qui nous paraîtrait dangereux à ce point de vue.

L'idée exposée par Mme FREUNDLICH ne me paraît pas pratique. Pourquoi, en effet, entreprendre la publication de brochures différentes et mobiliser à cette fin un certain nombre de rédacteurs? Je préfère beaucoup un texte uniforme dont la rédaction serait confiée à une seule personne.

Dès lors deux questions se posent au Comité: l'A.C.I. doit-elle se charger de la publication de cette brochure internationale? Dans l'affirmative, à qui convient-il de confier le soin de la rédiger?

Au point de vue financier, l'offre de M. JOHANSSON est, faut-il le dire, particulièrement intéressante, car elle permettrait de réserver les sommes que l'A.C.I. devrait consacrer à cette publication et de l'affecter à d'autres buts. D'autre part, le mémoire présenté par le Docteur GROTKOPF me paraît fort bien établi, car il renferme une foule de renseignements qui peuvent nous servir dans la réalisation des fins que nous poursuivons. Nous pourrions parfaitement bien le prier de se charger du travail de rédaction de la brochure.

M. STEWART (traduction). - J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les différentes opinions qui ont été développées au cours de cette discussion.

Au cours de l'examen approfondi de la question auquel s'est livré, à Liège, le comité des Experts, on a pu se rendre compte que quelques uns des dangers signalés ici à l'A.C.I. ne présentent pas encore un caractère d'actualité. C'est ainsi qu'il n'est pas probable que les matières premières puissent être monopolisées ou que le Trust puisse nous faire une guerre de prix et c'est un peu la raison pour laquelle on a renoncé, au moins momentanément, à créer un laboratoire international dont l'installation serait, au surplus, très compliquée et très coûteuse.

En ce qui concerne la publication d'une brochure internationale, si elle est rédigée soigneusement et avec précaution, elle peut devenir un précieux instrument de propagande, tout en ne dévoilant aucun de nos secrets.

A la réunion de Liège, il nous a été révélé que le Trust, en Allemagne, utilise les services des colporteurs pour faire de la propagande en faveur de la margarine. C'est une indication très utile à no-

ter pour l'utiliser éventuellement dans le développement de notre propre activité.

En résumé donc, j'approuve complètement la proposition de M. le PRESIDENT, car je crois que la publication d'une brochure de l'espèce servira grandement nos intérêts.

M. PALMER (traduction). - J'ai assisté à la réunion mixte des Comités Exécutifs, à Hambourg, et je vous rappelle que l'on s'y était opposé à toute publication. Comme la réunion des Experts, à Liège, a conclu dans le même sens, j'estime que nous agirions sagement en nous ralliant à ces décisions.

On a invoqué tout à l'heure que M. JOHANSSON a fait une offre de 500 £ pour la publication d'une brochure internationale. Je doute que cette somme soit suffisante pour couvrir la dépense d'une telle publication, mais, en tout état de cause, c'est l'A. C. I. qui, à mon avis et le cas échéant, devrait en faire les frais. Toujours dans l'hypothèse où l'on déciderait malgré tout d'éditer la brochure projetée, mes préférences, en ce qui concerne le rédacteur, irait à la Doctoresse WARRINER parce que c'est une collaboratrice qui est sous le contrôle direct du Secrétariat Général.

M. le PRESIDENT (traduction). - Je crois que nous pouvons clore maintenant cette discussion. (Marques d'assentiment.)

En présence de la grande divergence d'opinions qui est apparue au cours de la discussion, - il y a eu presque autant d'opinions que d'orateurs, - je crois que la meilleure solution serait de consulter tout d'abord l'assemblée sur les deux questions suivantes: 1° Y a-t-il lieu d'éditer une publication? 2° Subsidiairement, à qui faut-il confier le soin de sa rédaction?

M. LUSTIG (traduction). - Dans quelles langues la publication serait-elle éditée?

M. le PRESIDENT (traduction). - Dans les trois langues officielles, c'est à dire en anglais, en allemand et en français.

Je mets donc aux voix la première question: Y a-t-il lieu d'éditer une publication?

- Rejeté par 5 voix contre 4.

M. le PRESIDENT (traduction). - A la suite de ce vote, la question subsidiaire vient évidemment à tomber.

Nous restons alors en présence de deux propositions. Je mets aux voix la première, émanant de Mme FREUNDLICH et consistant à laisser à chaque organisation nationale le soin d'éditer une brochure adaptée aux conditions spéciales et répondant aux nécessités particulières du pays.

- Rejeté à parité de voix (3 contre 3).

Je mets enfin aux voix la dernière proposition, émanant de M. LUSTIG, et consistant à recommander à la presse coopérative nationale aussi bien qu'à la "Revue" de porter toute leur attention sur la question du Trust et de renseigner le lecteur sur les visées du Trust. Cette proposition doit être évidemment interprétée comme une recommandation à l'adresse de M. le Secrétaire Général.

- Adopté.

M. LUSTIG (traduction). - Je voudrais savoir si les deux premiers votes qui viennent d'être émis signifient qu'il n'est pas permis d'avoir recours à la documentation que nous possédons pour la publication d'une brochure dans un pays déterminé.

M. le PRESIDENT (traduction). - Je crois, en effet, que telle est bien la portée des deux premiers votes émis.

Mme FREUNDLICH (traduction). - Cette conclusion n'est pas défendable et, en tout cas, l'interdiction serait inopérante, car on trouve ces renseignements dans toutes les bibliothèques publiques.

M. POISSON. - Dans ce cas, il faut se borner à interdire d'indiquer la source des renseignements publiés.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction)? - Si la documentation que nous possédons devait être mise à la disposition des organisations nationales avec licence d'en faire tel usage qu'il leur plairait, il est certain que le pavillon de l'A.C.I. couvrirait cette marchandise et que de telles publications ne se restreindraient pas à des pays déterminés.

Par contre, s'il est possible de trouver tous ces renseignements en consultant les ouvrages figurant dans les bibliothèques publiques, alors que l'on s'y adresse et que l'on s'abstienne d'avoir recours à la documentation de l'A.C.I.

M. KIEPZIG (traduction). - Je crois qu'il y a un malentendu. Il va de soi que les informations communiquées confidentiellement par l'A.C.I. aux organisations nationales ne peuvent, en aucune manière,

être divulguées ou utilisées aux fins de publication. Mais les communications qui n'ont pas ce caractère confidentiel me paraissent parfaitement pouvoir être utilisées et publiées dans des buts de propagande.

M. POISSON. - Cette distinction me paraît bien subtile! On ne peut tout de même pas songer à interdire aux coopérateurs de chaque pays de parler du Trust de la margarine et, dans ces conditions, il sera toujours possible de prétendre qu'ils ont fait usage de documents provenant de l'A.C.I. Je maintiens à cet égard ce que je disais tout à l'heure dans une interruption, à savoir qu'il faut se borner à interdire d'indiquer l'A.C.I. comme étant la source des renseignements dont il est fait usage. Je n'aperçois pas la possibilité d'aller au delà.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Je n'en demande pas davantage.

M. le PRESIDENT (traduction). - Je pense qu'il n'y a pas lieu de poursuivre encore cette discussion que nous pourrions considérer comme close. (Marques d'assentiment.)

Mme FREUNDLICH (traduction). - D'autant plus qu'il est déjà 13 h 20 et que nous avons cet après midi la réunion mixte des Comités Exécutifs.

M. le PRESIDENT (traduction). - Dans ces conditions, je vous propose de reporter la suite de la discussion des objets figurant encore à notre ordre du jour à l'issue de la réunion mixte des Comités Exécutifs de l'A.C.I. et du M.D.G.I., c'est à dire à la fin de cet après midi s'il y a du temps de reste ou, dans le cas contraire, à demain matin. (Marques d'assentiment.)

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Je propose à 8 h 30 l'heure de la réunion de demain matin pour le Comité Exécutif. Nous disposerons ainsi d'une heure et demie pour poursuivre la liquidation de notre ordre du jour avant la séance du Comité Spécial de Politique Economique qui doit se tenir demain à 10 heures. De cette façon, si - comme je le crains, - nous ne pouvons pas en finir aujourd'hui, nous pourrions épuiser demain l'examen des différents objets qui restent encore inscrits à notre ordre du jour. (Marques d'assentiment.)

- La séance est levée à 13 h 25.

- Après midi, à 14 h 30, réunion mixte des Comités Exécutifs de l'A.C.I. et du M.D.G.I.

ALLIANCE COOPERATIVE INTERNATIONALE

CONFERENCE DE BRUXELLES

REUNION DU COMITE EXECUTIF

du 15 avril 1931

(Matin)

La séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de M. TANNER, Président.

Sont présents: M. KLEPZIG (Allemagne), Mme FREUNDLICH (Autriche), MM. SERWY (Belgique), TANNER (Finlande), POISSON (France), Sir Robert STEWART (Grande Bretagne), BRADSHAW (Grande Bretagne), PALMER (Grande Bretagne), LUSTIG (Tchécoslovaquie), VARIASH (U.R.S.S.) et Henry MAY, Secrétaire Général.

15. - INVITATIONS AUX CONGRES NATIONAUX.

- a) Congrès Britannique
Bournemouth, du 25 au 28 mai
- b) Congrès Polonais
Varsovie, le 31 mai
- c) Congrès Français (F.N.C.C.)
Paris, du 13 au 17 mai
- d) Congrès Finlandais (K.K. et O.T.K.)
Tampere, du 6 au 8 juin
- e) Congrès Suisse (V.S.K.)
Genève, les 13 & 14 juin
- f) Congrès Belge
La Louvière, les 20 et 21 juin
- g) Congrès Français (Chambre Consultative)
Paris, le 1 octobre

M. le PRESIDENT (traduction). - Je pense qu'il n'y a pas lieu de discuter ici cette question. Nous pourrions très bien laisser à M. le Secrétaire Général le soin de la régler.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Je propose, en raison du dernier Congrès français, de maintenir pour la réunion du Comité Exécutif, à Paris, dont il a été question à la fin de la séance du Comité mixte d'hier, la semaine du 28 septembre au 3 octobre.

M. le PRESIDENT (traduction). - Vous avez entendu la proposition de M. le Secrétaire Général. Je mets aux voix cette proposition qui tend à fixer du 28 septembre au 3 octobre 1931 la date de la prochaine réunion du Comité Exécutif de l'A.C.I., à Paris.

- Adopté.

16. - QUESTIONS DIVERSES.

a) La Persécution des Ukrainiens par les Polonais, en Galicie Orientale.

MM le PRESIDENT (traduction). - La parole est à M. le Secrétaire Général.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Je n'ai pas grand' chose à ajouter aux commentaires consignés dans mon mémoire sur l'ordre du jour au sujet de cette question.

Depuis la rédaction de ces commentaires, j'ai reçu des organisations ukrainiennes en Pologne une documentation concernant ces incidents. Les faits rapportés confirment ce que nous savions déjà et justifient pleinement les protestations qui se sont élevées contre les excès commis par la police polonaise. Il ne m'a pas été possible de faire traduire toute cette documentation qui contient, entr' autres, douze feuillets portant les noms des personnes ou organisations qui ont été victimes des sévices de la police polonaise ou dont les biens ou propriétés ont subi des dommages plus ou moins importants.

Une enquête approfondie s'impose donc au sujet de la situation. Ainsi qu'il est dit dans mon mémoire, la Société des Nations a nommé une commission de trois membres chargée de faire rapport au Conseil sur ces événements. Cette commission est présidée par M. Arthur HENDERSON, ministre des affaires étrangères de Grande Bretagne, qui est assisté du Ministre des affaires étrangères de Norvège et de l'Ambassadeur d'Italie. La commission devant se réunir demain, il est évidemment trop tard pour que je puisse me mettre en rapport avec M. Arthur HENDERSON afin de lui communiquer la documentation que j'ai reçue ou de lui faire part de ce qu'elle contient. Mais, comme il est peu probable que la commission en termine en une séance, j'aurai l'occasion de faire le nécessaire avant la seconde réunion.

M. VARIASH (traduction). - Pour autant que je puis en juger par le mémoire de M. le Secrétaire Général, la Coopérative de Genève n'est pas précisément sa-

tisfaite de l'attitude de M^r le Secrétaire Général dans cette affaire, car elle eut voulu qu'il fit des représentations à ce sujet à la Société des Nations.

A mon avis, les Suisses ont tort: il ne faut attendre de la Société des Nations aucune aide en faveur des organisations ukrainiennes en Galicie Orientale. C'est pour cette raison que je soumetts à votre approbation les propositions que voici.

En premier lieu, organisons une campagne de solidarité internationale en faveur des organisations ukrainiennes opprimées.

Ensuite, saisissons toutes les occasions qui se présentent: fêtes nationales, assemblées annuelles des organisations nationales, etc., pour protester contre les exactions commises avec la complicité des autorités polonaises par la police de ce pays.

Enfin, dans ces assemblées annuelles, votons des résolutions réclamant la liberté d'existence non seulement pour les organisations ukrainiennes de la Galicie Orientale, mais pour toutes les organisations de minorités, en général, ainsi que la réparation de tous les dommages causés.

De notre côté, nous devons également mettre en oeuvre une organisation de secours en faveur des malheureux ukrainiens de la Galicie Orientale.

M. LUSTIE (traduction). - J'estime que nous ne sommes pas suffisamment renseignés pour qu'une intervention de notre part se justifie. Souvenez vous de ce qui s'est produit lors de notre intervention en faveur de l'organisation bulgare! Par la suite, nous avons eu à regretter cette démarche, car, suivant une communication du Gouvernement bulgare, l'organisation en question avait elle même violé ses statuts: au lieu de riz et de farine, ce sont des munitions que l'on a découvertes dans ses magasins. En intervenant en faveur d'une organisation qui agit pareillement, nous ne pouvons que compromettre l'A. C.I. et son autorité.

Remarquez bien que je ne demande pas que nous nous abstenions d'intervenir en faveur des organisations ukrainiennes; je propose simplement que, par mesure de prudence, nous différions toute intervention jusqu'à plus ample informé. Jusqu'à présent, nous ne connaissons des faits de la cause que ce qu'en ont dit les journaux, - nos journaux. Mais il serait sage d'entendre aussi l'autre son de cloche et c'est pourquoi je ne suis pas d'avis d'adopter les suggestions de M. VARIASH.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Vous faites

erreur: nous possédons des renseignements parfaitement objectifs de part et d'autre.

M. KLEPZIG (traduction). - Je vous propose d'approuver les démarches faites par M. le Secrétaire Général jusqu'à présent au sujet de cette regrettable affaire et de l'inviter à les poursuivre jusqu'au bout. Quant aux suggestions de M. VARIASH, je demande leur renvoi à M. le Secrétaire Général qui en fera tel usage qu'il jugera utile, suivant la tournure que prendront les événements.

M. SERWY. - J'appuie la proposition de M. KLEPZIG, mais je voudrais faire à ce propos une observation d'ordre général.

Des affaires comme celle ci, où il y a destruction de nos organisations, sont particulièrement de nature à intéresser le mouvement coopératif, car des faits de l'espèce nous touchent très directement. Dans des cas pareils, il importe par dessus tout de prendre aussi vite que possible des dispositions. Or, depuis six mois que nous sommes saisis des incidents de la Galicie Orientale, des doutes subsistent encore si bien que nous ne savons pas exactement ce qui s'est passé, au moins d'une façon certaine. Sans doute, M. le Secrétaire Général ne saurait circuler constamment à travers le monde pour mener personnellement des enquêtes partout où il y a lieu. Mais, en raison même de cette impossibilité, ne pourrait on recourir à l'intervention des coopératives des pays voisins? Pour l'affaire qui nous occupe, par exemple, on aurait pu s'adresser à l'Allemagne, à l'Autriche ou à la Tchécoslovaquie en demandant à l'un de ces pays de désigner un membre du Comité Central pour aller enquêter sur les lieux et faire ensuite rapport sur ce qu'il aurait appris.

Pour les incidents de la Galicie Orientale, je demande que ~~MM~~ le Comité fasse diligence pour se renseigner aussi complètement que faire se peut et, si les indications obtenues jusqu'à présent se confirment, pour adresser alors, au nom de l'A.C.I., une protestation énergique à la Société des Nations.

Pour le surplus, j'appuie les propositions de M. KLEPZIG. Mais je serais heureux, s'il n'est pas trop tard, que l'on charge quelqu'un du Comité Central d'un pays voisin de la Pologne, d'aller faire sur place une enquête complémentaire.

M. POISSON. - Je crois que la double proposition faite par M. KLEPZIG est tout à fait sage et, en tout cas, je la considère comme suffisamment efficace. Il est certain que nous devons faire quelque chose, que nous avons le devoir d'agir et j'estime que M. LUSTIG pêche par excès de prudence.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Et aussi par excès de sévérité!

M. POISSON. - Il ne faut en tout cas pas laisser s'accréditer l'impression que nous ne voulons pas bouger et, en ce sens, je suis d'avis qu'il ne faut pas rejeter les propositions de M. VARIASH, mais les renvoyer à M. le Secrétaire Général à toutes fins utiles. Cette fois, la délégation soviétique ne pourra pas se plaindre dans la presse de son pays que toutes ses propositions sont systématiquement écartées! (Sourires.) Il est donc de notre devoir d'abord de communiquer à la Société des Nations les renseignements que nous possédons déjà et ensuite de chercher à en obtenir d'autres. A ce propos, M. SERWY a manifesté le désir que nous obtenions les renseignements nécessaires, dans des circonstances comme celles qui sont en cause, par des agents à nous, par des membres d'organisations des pays voisins délégués spécialement à cette fin et se rendant personnellement sur les lieux pour mener l'enquête et s'entourer de tous les renseignements afin de nous faire un rapport objectif sur les événements. Je me méfie un peu d'une pareille procédure! C'est qu'il faut être extrêmement prudent dans le choix d'un délégué en pareille circonstance. Etant donné les questions nationales qui peuvent se trouver en cause, le délégué d'un pays voisin ne serait peut être pas toujours bien accueilli et l'objectivité de son rapport, comme l'impartialité de son enquête, pourrait en souffrir. Je suis certainement partisan du principe qui inspire la proposition de M. SERWY, c'est à dire de l'enquête menée par un délégué dûment mandaté par nous à cette fin; mais, quant aux modalités d'application, je pense qu'il serait infiniment préférable de confier une mission aussi délicate à quelqu'un dont l'impartialité ne puisse faire de doute pour quiconque, à une personnalité à l'abri de tout soupçon quant à l'objectivité qu'elle apporterait dans l'accomplissement de son mandat.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Je ne m'attendais pas à devoir prendre la parole aujourd'hui à propos de la persécution des Ukrainiens par les Polonais dans la Galicie Orientale, mais je m'y vois contraint après le discours prononcé tout à l'heure par M. LUSTIG qui est généralement moins agressif. (Rires.) Il me semble, en effet, que la combattivité que M. POISSON reprochait hier au Secrétaire Général s'est inoculée aujourd'hui au délégué tchécoslovaque. (Nouveaux rires.)

M. LUSTIG a déclaré tout à l'heure que, dans l'affaire de l'organisation bulgare, nous avons agi un peu à la légère et en tout cas avec trop de précipitation, intervenant alors que nous n'étions pas suffisamment renseignés et faisant ainsi un pas de

clerc de nature à compromettre le bon renom de l'A. C.I. et à nuire au prestige de son autorité. M. LUSTIG a des défaillances de mémoire, car, au Congrès de Vienne, il nous a été donné d'entendre les deux parties et les renseignements recueillis contrairement étaient amplement suffisants pour justifier notre intervention.

Dans l'affaire de la Galicie Orientale, les renseignements que nous possédons proviennent de deux sources absolument différentes. Il est vrai que ces renseignements n'ont pas été contrôlés par moi personnellement et sur place, car, ainsi que M. SERWY l'a fait très justement observer tout à l'heure, je ne saurais être partout et faire en même temps mon travail. Cependant je voudrais vous donner tous apaisements quant à l'origine des renseignements que nous avons rassemblés.

Je me suis tout d'abord adressé à l'Union polonaise à laquelle j'ai demandé un rapport sur les événements. Ce rapport ne me paraissant pas satisfaisant, j'ai fait part de mon sentiment à M. RAPACKI qui m'a fait parvenir alors un nouveau rapport, ou plus exactement un rapport complémentaire. J'ai ensuite adressé la même demande à M. KRISPOLCKI, un membre du Comité qui réside à Lemberg. Enfin j'ai demandé à l'organisation ukrainienne elle-même de me documenter. En toute sincérité, je ne crois pas que la Société des Nations puisse réunir une documentation plus objective et plus complète que la mienne. Certains renseignements ne me sont parvenus qu'ici, à Bruxelles, notamment la liste de douze pages avec les noms des victimes de la police polonaise. Mais si j'avais pu prévoir qu'un débat aussi important s'instituerait autour de cette question, j'aurais essayé de vous distribuer tous les renseignements que j'ai rassemblés à Londres. Cela n'eut pas été sans difficulté, mais enfin j'aurais tenté l'effort nécessaire pour avoir chance d'y réussir. Voici en tout cas un passage marquant de ce que m'a écrit M. RAPACKI:

" Quoiqu'il y ait en Pologne des divergences
 " politiques très prononcées, quoique l'opposition
 " au Gouvernement actuel augmente, l'opinion générale est cependant unanime pour dire que la campagne
 " actuellement menée sur les frontières de la Pologne Orientale est subsidiée par des puissances étrangères qui ont intérêt à provoquer des troubles
 " dans le pays. Cette situation ne justifie cependant pas les mesures rigoureuses prises par le
 " Gouvernement actuel. "

Je pense que la lecture de ce passage vous aura convaincus que nous avons cherché à nous entourer de tous les renseignements à toutes les sources et que,

quoi qu'en puissent penser d'aucuns, nous sommes parfaitement renseignés et en tout cas suffisamment pour qu'une intervention de notre part se justifie. Du reste, je vous rappelle que je dois me rendre à Varsovie le 31 mai pour assister au Congrès polonais; je profiterai évidemment de mon passage là bas pour m'entretenir avec diverses personnalités qui, sans même y être sollicitées, ne manqueront pas de me parler des événements. Il est fort probable que j'en tirerai encore des indications nouvelles qui viendront encore compléter les renseignements que nous possédons déjà. Mais dès à présent, par ceux que vous possédiez déjà et que je viens de compléter, vous pouvez aisément vous rendre compte que l'A.C.I. agit à bon escient et en toute objectivité et qu'elle a fait preuve de prudence aussi bien dans l'affaire de la Galicie Orientale que dans l'affaire bulgare autrefois.

M. LUSTIG (traduction). - Je n'ai qu'une courte déclaration à faire. Je n'ai jamais eu l'intention d'insinuer que M. le Secrétaire Général pouvait avoir manqué d'objectivité: pareille pensée ne m'a seulement jamais effleuré! Mais il s'est produit un fait qui ne m'a pas paru normal: c'est que, au lieu de s'adresser à l'A.C.I. directement, les organisations ukrainiennes de la Galicie Orientale ont cru bon de le faire indirectement, par le truchement de la Coopération de Genève.

D'autre part, dans les commentaires de M. le Secrétaire Général, à la page 10 du Mémoire, je lis:

" J'ai eu à Londres des conversations personnelles avec M. Arthur HENDERSON à ce propos, mais il tenait à éviter toute entrevue officielle jusqu'après la réunion du Comité de la Société des Nations. Il s'est toutefois déclaré prêt à recevoir toute déclaration écrite que je désirerais lui envoyer et, si les réponses de la Galicie Orientale nous parviennent à temps, je me propose de lui adresser un exposé objectif des incidents, du point de vue coopératif. "

C'est cette dernière phrase qui m'avait donné à penser que M. le Secrétaire Général n'était pas encore en possession de tous les renseignements et, par conséquent, qu'il n'était pas en situation de nous fournir un exposé complet des événements.

Mme FREUNDLICH (traduction). - Je n'ai que quelques mots à dire au sujet des enquêtes dont a parlé tout à l'heure M. SERWY, à propos des incidents survenus en Galicie Orientale.

M. POISSON, à mon avis, a parfaitement raison de nous mettre en garde contre les dangers d'une pa-

reille procédure. Plus particulièrement dans l'affaire qui nous occupe, il serait particulièrement délicat de charger du soin de l'enquête le représentant de l'un des pays limitrophes de la Pologne, car, pour des raisons historiques que vous connaissez, le délégué désigné serait très enclin à manquer d'objectivité et, en tout cas, son impartialité ne manquerait pas d'être révoquée en doute par la Pologne. Au reste, toutes ces enquêtes personnelles risquent d'être faussées par diverses circonstances imprévisibles, soit parce que l'on ne connaît pas à fond la situation du pays visité, soit parce que le visiteur n'est pas suffisamment au fait de questions de nationalités, bref pour de multiples causes qui sont de nature à empêcher le visiteur de réaliser exactement l'ambiance du milieu. Je ne crois pas d'ailleurs qu'il nous soit possible de faire des enquêtes approfondies. En effet, il ne suffit pas pour cela d'aller passer trois ou quatre jours à Lemberg, par exemple. Il faudrait y séjourner au moins pendant une semaine ou deux, circuler dans la région, entrer en contact avec la population, faire parler les uns et les autres et recueillir ainsi des témoignages sans qu'il y paraisse. Cela ne se fait pas en deux ou trois jours. Voilà neuf mois que les événements se sont déroulés et vous connaissez les difficultés que l'on éprouve encore aujourd'hui à obtenir des renseignements absolument sûrs!

Vous savez comme moi que ce n'est pas la première enquête du genre que l'on mène en Pologne. On en a déjà fait à plusieurs reprises. Et chaque fois, on en a rapporté des histoires tellement invraisemblables que vraiment l'on est enclin à un sérieux scepticisme et à une très grande prudence.

Cela ne veut pas dire que nous ne devons pas formuler de protestation chaque fois que l'on s'attaque à des propriétés coopératives: telle n'est pas évidemment ma pensée. Quant à mettre en oeuvre des organisations de secours en faveur des victimes, le moment me paraît particulièrement difficile en ces temps de crise; au surplus, je crois que nous n'avons ni le temps, ni le moyen de l'entreprendre. Et pour l'enquête, qui connaît l'ukrainien, qui connaît le polonais? Car c'est une condition dont j'ai omis de vous parler tout à l'heure: pour réussir convenablement dans une enquête à l'étranger, il est indispensable de parler couramment la langue du pays. Il n'y a que les Russes qui soient dans le cas et, moins que quiconque, ils ne peuvent être chargés de cette enquête.

Il faut donc, à mon avis, nous contenter du rapport de M. le Secrétaire Général, rapport qui, à

mon avis, est parfaitement objectif, à en juger par les sources auxquelles il s'est alimenté. Le passage de la lettre de M. RAPACKI, dont il nous a été donné lecture, est nettement édifiant à cet égard. Il me semble donc que nous pourrions nous borner à demander à M. le Secrétaire Général d'établir un rapport détaillé au moyen de tous les éléments dont il dispose et d'en faire tenir un exemplaire à chacun de nous.

M. VARIASH (traduction). - Je suis au regret de devoir constater que l'A.C.I. s'occupe aujourd'hui seulement, c'est à dire plus de neuf mois après les événements, des incidents de la plus haute gravité qui ont ensanglanté la Galicie Orientale. Même les milieux bourgeois s'en sont préoccupés et ont considéré qu'une enquête s'imposait et cette enquête a révélé des horreurs telles qu'elles ont fait jaillir des protestations à l'endroit du Gouvernement polonais.

Or M. KLEPZIG, par exemple, demande le renvoi à M. le Secrétaire Général des résolutions que j'ai proposées: autant dire qu'il faut laisser le temps faire son oeuvre et l'indignation s'éteindre!

Je reconnais, avec Mme FREUNDLICH, qu'il est superflu d'envoyer une commission d'enquête en Ukraine galicienne. Mais il faut organiser des démonstrations en masse pour impressionner le Gouvernement polonais et lui forcer la main. Où je ne suis plus d'accord avec Mme FREUNDLICH, c'est quand elle dénie l'opportunité de mettre en oeuvre des organisations de secours en faveur des organisations ukrainiennes opprimées, eu égard à la difficulté des temps. Quand quelqu'un est dans la détresse, c'est moins l'importance de l'aide apportée que le geste lui-même qui importe!

Je dois m'élever ici avec énergie contre les insinuations de la lettre de M. RAPACKI qui donne à entendre que les événements survenus en Galicie Orientale seraient la conséquence de l'agitation fomentée et entretenue dans la région par l'U.R.S.S. Personne n'ignore la situation qui s'y rencontre et chacun sait qu'elle est habitée par une population paysanne totalement illettrée et inaccessible à l'intelligence de ses intérêts, une population qui ignore tout du communisme et de sa doctrine. Rien que ce simple détail ruine complètement les allégations contenues dans la lettre de M. RAPACKI.

M. POISSON a estimé qu'il ne fallait pas écarter mes suggestions afin que la propagande soviétique ne puisse pas s'en emparer pour souligner une fois de plus le sort réservé systématiquement aux propositions de la délégation de l'U.R.S.S. Ce n'est pas à

préoccupations de cette sorte que vous devez obéir, mais uniquement au souci de venir en aide aux malheureuses organisations ukrainiennes. Vous organiserez donc des manifestations de sympathie en leur faveur, en même temps que vous vous rallierez au surplus de mes propositions.

M. le PRESIDENT. (traduction). - La discussion est close.

Nous sommes saisis de deux résolutions. La première émane de M. VARIASH qui propose d'organiser une campagne de solidarité internationale en faveur des organisations ukrainiennes opprimées; de saisir toutes les occasions qui se présentent pour protester contre les actions commises en Pologne; de voter dans les assemblées annuelles des organisations nationales des résolutions réclamant le droit à l'existence de toutes les organisations minoritaires en Pologne et la réparation des dommages causés aux organisations ukrainiennes de la Galicie Orientale; enfin, de mettre en oeuvre des organisations de secours en faveur de ces dernières.

La seconde émane de M. KLEPZIG qui propose d'approuver les démarches faites jusqu'à présent par M. le Secrétaire Général à propos des événements dont la Galicie Orientale a été le théâtre et de l'inviter à les poursuivre jusqu'au bout, et de renvoyer à toutes fins utiles à M. le Secrétaire Général les résolutions déposées par M. VARIASH.

La résolution proposée par M. KLEPZIG ayant été appuyée par plusieurs orateurs, je vais la mettre aux voix en premier lieu.

- Adopté par 8 voix contre 1.

M. le PRESIDENT (traduction). - A la suite du vote qui vient d'être émis, les résolutions de M. VARIASH sont renvoyées à M. le Secrétaire Général; par conséquent, elles ne doivent plus être soumises à vos suffrages.

b) Union Tchèque, Prague,
à propos de la Propagande Communiste.

M. le PRESIDENT (traduction). - Le commentaire, dont M. le Secrétaire Général a fait suivre cet objet dans son rapport, donne-t-il satisfaction à M. LUSTIG?

M. LUSTIG (traduction). - Certainement, mais ne serait-il pas possible de me faire parvenir une copie complète de la réponse de "Centrosoyus"?

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Certainement !

M. le PRESIDENT (traduction). - M. LUSTIG aura donc ainsi complète satisfaction.

c) Fédération Internationale des Journalistes
au sujet de la Collaboration avec l'A.C.I.

M. le PRESIDENT (traduction). - La parole est à M. POISSON.

M. POISSON. - J'ai lu avec intérêt le bref commentaire que M. le Secrétaire Général fait à ce sujet dans son mémoire, ainsi que la lettre du 31 décembre 1930 de ~~la Fédération Internationale des Journalistes~~ la Fédération Internationale des Journalistes qui y fait suite. Je crois que la collaboration qui nous est offerte peut être d'une certaine utilité pour l'A.C.I. dans l'avenir, car c'est encore un moyen supplémentaire de répandre l'idée coopérative. Mais je ne crois pas que nous devons aller au delà de ce que propose M. le Secrétaire Général, c'est à dire d'inviter la Fédération Internationale des Journalistes à se faire représenter à l'Ecole de fin de semaine que nous organisons à Hambourg, du 2 au 5 mai 1931, pour la Presse Coopérative Internationale.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Sans vouloir me prononcer sur le fond de la proposition de M. POISSON, j'ai l'impression que la Fédération Internationale des Journalistes ne sera que médiocrement satisfaite de cette décision. En réalité, ce n'est pas cela qu'elle demande. Ce qu'elle souhaite, c'est une aide financière, c'est un subside pour la soutenir dans son oeuvre. M. POISSON, qui m'a présenté ces messieurs à Paris, lors de l'inauguration de la nouvelle Banque Coopérative, doit le savoir aussi bien que moi ! Aussi je ne puis me rallier à sa proposition, car la correspondance qui a suivi les entretiens de Paris ne laisse planer aucun doute à cet égard: ces messieurs cherchent de l'argent. Je sais bien que nous n'avons prévu aucun crédit à cette fin, mais une réponse de ce genre n'atténuera pas la déception causée par ce "non possumus".

M. PALMER (traduction). - C'est également avec intérêt que j'ai pris connaissance de la documentation relative à cet objet et j'en ai été amené à conclure que la Fédération Internationale des Journalistes considère certainement l'A.C.I. comme une bonne vache à lait qui ne demande qu'à se laisser traire ! Le but de cette Fédération, je l'avoue, ne m'est pas du tout sympathique. Au fond, il n'y a là dessous qu'une question de prestige et d'amour propre et je ne distingue pas, dans ces motifs, une raison suffi-

sante pour justifier l'allocation d'un subside par l'A.C.I. La question de la coopération qu'invoque cette Fédération n'est qu'un prétexte tiré par les cheveux pour nous amener à entrer dans ses vues. Réellement je trouve que cette requête ne manque pas d'une certaine audace, à défaut de fond! Evidemment je ne m'oppose pas à ce qu'elle soit invitée à se faire représenter à l'Ecole de fin de semaine qui tiendra ses assises à Hambourg, au début du mois prochain, mais la Fédération Internationale des Journalistes doit comprendre qu'il ne saurait être question de recevoir une aide financière de l'A.C.I.

M. le PRESIDENT (traduction). - La discussion est close.

Nous sommes donc saisis d'une motion de M. POISSON qui propose d'inviter la Fédération Internationale des Journalistes à se faire représenter à l'Ecole de fin de semaine que nous organisons à Hambourg, du 2 au 5 mai 1931, à l'intention de la Presse Coopérative Internationale.

M. SERWY. - Ce n'est pas là ce qui les intéresse!

Mme FREUNDLICH (traduction). - Cela n'est pas douteux!

M. le PRESIDENT (traduction). - Je constate que la proposition de M. POISSON n'est pas appuyée. Dans ces conditions, elle devient caduque et je ne puis la mettre aux voix.

Tout comme au Parlement britannique, nous allons maintenant, si vous êtes d'accord, suspendre la séance du Comité Exécutif de l'A.C.I. pour faire place au Comité Spécial de Politique Economique qui doit se réunir maintenant. (Marques d'assentiment.) Nous reprendrons ensuite notre séance.

- La séance est suspendue à 10 h 20.

+
+ +

ALLIANCE COOPERATIVE INTERNATIONALE

CONFERENCE DE BRUXELLES

REUNION DU COMITE EXECUTIF

du 15 avril 1931

(Matin - Suite)

La séance est reprise à 12 h 25, sous la présidence de M. TANNER, Président.

Sont présents: M. KLEPZIG (Allemagne), Mme FREUNDLICH (Autriche), MM. SERWY (Belgique), TANNER (Finlande), POISSON (France), Sir Robert STEWART (Grande Bretagne), BRADSHAW (Grande Bretagne), PALMER (Grande Bretagne), LUSTIG (Tchécoslovaquie), VARIASH (U.R.S.S.) et Henry MAY, Secrétaire Général.

VISITE AU "VOORUIT", à Gand (Belgique).

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Malgré toute la peine que s'est donnée l'organisation belge et en dépit de l'insistance auprès des membres du Comité Exécutif de l'A.C.I., quatre d'entre eux seulement se sont inscrits pour aller visiter à Gand les remarquables installations du "VOORUIT". Dans ces conditions, M. SERWY propose de renoncer à cette partie du programme de notre séjour en Belgique.

Je ne puis que prendre acte de ce fait, mais je vous demande de m'autoriser à adresser à M. Edouard ANSEELE une lettre lui exprimant nos regrets de ne pouvoir répondre à son aimable invitation du fait que les membres du Comité Exécutif de l'A.C.I. sont très désireux de rentrer chez eux.

M. le PRESIDENT (traduction). - Je suppose que le Comité sera unanime à ratifier la proposition de M. le Secrétaire Général. (Assentiment unanime.) Il en sera donc fait ainsi.

d) Lettre
de la Guilde Internationale des Coopératrices
au sujet de l'Action Commune pour le Désarmement

M. le PRESIDENT (traduction). - La parole est à M.

POISSON.

M. POISSON (~~XXXXXXXXXX~~). - Outre que notre temps est limité, je voudrais, avant que l'on entreprenne de discuter cet objet, que M. le Secrétaire Général puisse nous fournir pour une prochaine réunion quelques renseignements complémentaires au sujet de cette question. Je souhaiterais notamment une réponse aux questions suivantes.

Quel sera l'ordre du jour de la conférence projetée par la Guilde? Quelle devrait être, dans l'esprit de la Guilde, la collaboration de l'A.C.I.? Dans quelles conditions se réaliserait cette collaboration, le cas échéant? Si l'on crée le Comité mixte suggéré par la Guilde, quel sera le rôle de ce Comité?

Avant de me prononcer sur le fond de la question qui nous est soumise, je désirerais être fixé sur les différents points que je viens d'indiquer.

M. SERWY. - Si la Guilde n'avait pas soulevé cette question, j'estime qu'il eut été du devoir moral de l'A.C.I. DE LE FAIRE. Il ne me paraît pas possible, en effet, que l'A.C.I. ne proclame pas son sentiment ou ne fasse pas un geste à propos de cette question du désarmement qui intéresse tous les peuples.

Ce n'est donc pas exclusivement la réunion, à Genève, d'une conférence spéciale à côté de la Conférence officielle du désarmement qui est en cause; ce qui importe, dans les circonstances actuelles, c'est que l'A.C.I. prenne position solennellement dans cette double et si importante question du désarmement général et de la paix des peuples. Cette attitude trouve sa justification dans les origines mêmes de l'A.C.I. Pour celui qui connaît quelque peu l'histoire de notre mouvement international, il n'est pas douteux que tous ceux qui, depuis cinquante ou soixante ans, ont consacré leur activité à la coopération, jusques et y compris les pionniers de Rochdale, n'ont jamais cessé de se préoccuper d'une façon toute particulière de faire régner la paix dans le monde. Par ailleurs, si l'on s'en réfère aux résolutions de nos différents Congrès, il est certain que la masse des coopérateurs et l'A.C.I. qui est leur porte parole doivent pouvoir faire entendre leur voix dans le débat qui va s'instituer à Genève sur la question du désarmement.

En conséquence, s'il n'est pas possible de décider aujourd'hui même de l'attitude et des dispositions à prendre en vue de la Conférence du désarmement, il y a lieu de porter la question à l'ordre du jour de notre plus prochaine réunion afin que nous puissions nous concerter à ce sujet.

En Belgique, le mouvement coopératif, tant neutre que socialiste, est fermement résolu à faire pression sur la Conférence du désarmement, à Genève, parce qu'il désire sincèrement la paix, parce qu'il veut la paix. Il en est certainement de même dans les autres pays et c'est pourquoi j'estime que l'A.C.I. manquerait à tous ses devoirs si elle n'apportait pas, en cette circonstance, son appui agissant à l'ensemble du prolétariat.

M. le PRÉSIDENT (traduction). J'attire l'attention de M. POISSON sur le fait qu'il n'est question pour l'instant que de la constitution d'un comité provisoire qui serait chargé de prendre les dispositions nécessaires en vue de préparer la conférence et de réunir les fonds indispensables pour couvrir les dépenses à en résulter. C'est également ce comité qui devrait étudier la fixation de l'ordre du jour de la conférence projetée. Dans ces conditions, si nous voulons faire quelque chose, je crois que c'est maintenant que nous devons agir: plus tard, il sera trop tard.

M. POISSON. - En présence de ces explications, je n'insiste pas, Monsieur le Président.

Mme FREUNDLICH (traduction). - L'invitation de la Guilde reçue par l'A.C.I. a été adressée d'autre part à une soixantaine d'organisations internationales dans le but de leur demander également de participer à la conférence projetée. Evidemment, étant donné que ces organisations ne siègent pas en permanence et ne se réunissent pas fréquemment, nous ne savons pas encore exactement sur quels concours nous pouvons compter, mais je puis déjà vous dire cependant que notre idée a rencontré un accueil des plus sympathique auprès des plus importantes d'entre elles.

Si l'on veut réellement que la Conférence du désarmement aboutisse à des résultats tangibles, il est absolument indispensable que les efforts de ceux qui siègent à cette Conférence et veulent sincèrement la paix et le désarmement soient soutenus par une opinion publique bien organisée. En effet, d'après des renseignements qui me sont parvenus de la Société des Nations, il ne faut pas songer à envisager un seul instant la possibilité d'une participation quelconque, sous quelque forme que ce soit, de personnalités autres que les délégués officiels des Gouvernements à la Conférence du Désarmement. Par conséquent, il importe d'instituer, à côté de la Conférence "officielle", une conférence "officieuse" qui fixerait au fur et à mesure sa position à l'égard des chacune des décisions prises par la Conférence "officielle" et qui notamment interviendrait énergiquement si cette dernière décidait une fois

de plus d'interrompre ses travaux, faute de trouver un terrain d'entente. Vous voyez donc que l'initiative de la Guilde se justifie et a droit à nos encouragements.

Puisque le Comité Consultatif Economique se réunit à Genève et que M. le Secrétaire Général doit y participer, nous pourrions lui demander s'il veut bien consentir à se charger de nous représenter au sein de la conférence préparatoire projetée par la Guilde. Il pourrait alors nous présenter à Paris un rapport rendant compte de ce qui s'est passé et des dispositions envisagées et, à ce moment là, nous pourrions prendre des décisions définitives.

M. LUSTIG (traduction). - Une conférence ayant pour but de faire pression sur la Conférence du désarmement, à Genève, me paraît un projet de réalisation bien difficile. De plus, j'ai des doutes quant à son efficacité, car je n'aperçois pas bien en quoi cette réunion de quelques personnes pourrait impressionner les diplomates et peser d'un poids quelconque dans les décisions de la Conférence du désarmement. Pour ma part, je suis assez sceptique!

A mon avis, il vaudrait beaucoup mieux tâcher de mettre en mouvement les syndicats ouvriers internationaux et de consulter les partis ouvriers nationaux pour savoir si, dans l'éventualité d'échec de la Conférence du désarmement, il ne serait pas possible de déclencher une grève générale. La menace d'un pareil mouvement aurait autrement d'influence sur la Conférence du désarmement que l'agitation platonique d'une poignée de personnes réunies à Genève. Ce mouvement de grève mondiale, nous pourrions y participer en fermant nos magasins et en arrêtant le travail dans nos fabriques ce jour là. Cela ferait encore un appoint de centaines de milliers d'employés et d'ouvriers. Une mesure de ce genre frapperait autrement le monde des diplomates que les parlottes de quelques personnes réunies à Genève!

Je ne demande évidemment pas que le Comité Exécutif se prononce immédiatement sur ma suggestion; je n'ai eu en vue, en lui en faisant part, que d'indiquer un moyen entre autres d'agir plus sûrement sur les représentants accrédités des Gouvernements à la Conférence du désarmement, à Genève.

M. KLEPZIG (traduction). - Lorsque j'ai entendu résonner les tirades révolutionnaires lancées du bout de cette table, j'ai cru de prime abord que ces paroles étaient prononcées par M. VARIASH. (Rires.) Ne reconnaissant pas le son de sa voix, quelle n'a pas été ma surprise, en levant les yeux, de constater que c'était M. LUSTIG qui proférait de pareils propos! (Nouveaux rires.)

M. LUSTIG suggère donc que, pendant une journée, - et dans le cas où la Conférence du désarmement, à Genève, aboutirait à un échec, - nous déclencherions une grève générale et fermons nos magasins et nos fabriques. Je me vois dans l'obligation de lui dire tout de suite qu'une mesure de ce genre serait trop onéreuse pour que nous puissions l'appliquer en Allemagne et je ne crois pas que la Tchécoslovaquie puisse davantage se payer ce luxe! Nous sommes tous animés d'une même volonté de paix, c'est entendu; mais, à mon tour, je n'aperçois pas en quoi la solution préconisée par M. LUSTIG ferait progresser d'un pas la cause de la paix et du désarmement général. Au contraire, je pense que cette solution serait considérée comme une manifestation infantine.

M. VARIASH (traduction). - La suggestion de la Guilde mérite à tous égards de retenir notre très sérieux attention, s'il s'agit réellement de convoquer à Genève, à l'époque de la Conférence du désarmement, une conférence mondiale "officielle" de tous les amis de la paix. Cette manifestation pourrait exercer une influence très heureuse sur la Conférence internationale du désarmement, car elle exciterait l'attention des masses, c'est à dire de toutes les futures victimes des horreurs et des massacres de la guerre de demain.

Quant à la proposition de M. LUSTIG, c'est bien la première fois, depuis cinq ou six ans, que je me trouve d'accord avec lui! Cette proposition mérite également d'être retenue. Il est vrai, comme l'a souligné M. KLEPZIG, qu'une grève générale est très onéreuse. Mais une guerre l'est bien davantage encore, tandis que la paix est tellement précieuse que tous ceux d'entre nous qui ont pris part à la dernière guerre seront unanimes à considérer que, pour la conserver, on peut bien consentir quelques sacrifices.

M. le PRESIDENT (traduction). - Je viens de recevoir de M. SERVY une proposition de résolution demandant l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité Exécutif et du Comité Central de la question suivante: "Que doit faire l'A.C.I. en face de la Conférence mondiale du désarmement?"

M. LUSTIG (traduction). - Je dois apporter une rectification aux paroles prononcées par M. VARIASH. A propos de cette question de grève générale, je n'ai formulé aucune proposition, mais simplement fait part au Comité Exécutif d'une idée dont la réalisation me paraît de nature à ~~exercer~~ exercer une influence salutaire sur la Conférence du Désarmement. Au surplus, je n'aurais pas à formuler ici une proposition de cette nature, attendu que le Comité Exécutif n'est pas compétent pour en connaître et qu'il

n'a pas qualité pour déclencher un tel mouvement, même s'il avait cette compétence.

M. le PRESIDENT (traduction). - Je déclare la discussion close sur cet objet.

Personne ne s'étant opposé à l'invitation contenue dans la lettre de la Guilde Internationale des Coopératrices au sujet de l'Action Commune pour le Désarmement, je suppose que le Comité Exécutif est unanime pour accepter cette invitation. (Assentiment unanime.)

Dans ces conditions, j'appuie la proposition de Mme FREUNDLICH qui tend à la désignation de M. le Secrétaire Général en qualité de délégué de l'A.C.I. à la Conférence préparatoire projetée par la Guilde. (Assentiment unanime.)

D'autre part, la proposition de M. SERWY, dont je viens de donner connaissance au Comité Exécutif, est-elle appuyée?

Mme FREUNDLICH (traduction). - Certainement!

M. le PRESIDENT (traduction). - Cette proposition étant régulièrement appuyée, je la mets aux voix.

- Adopté.

e) Le Gouvernement Yougoslave,
à propos de la nouvelle Loi Coopérative.

M. le PRESIDENT (traduction). - La parole est à M. le Secrétaire Général.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - J'ai déjà signalé, au cours de la discussion d'hier, que j'avais reçu copie de la nouvelle loi et que la question était à l'examen. Cet objet se trouve donc liquidé jusqu'à nouvel ordre.

f) Casa do Povo Portuense, Oporto,
à propos des Arriérés de Cotisations.

M. le PRESIDENT (traduction). - La parole est à M. le Secrétaire Général.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Dans les commentaires dont je fais suivre cet objet, il est dit que j'ai demandé à la Coopérative portugaise de me faire parvenir une copie de leurs derniers rap-

port et bilan, afin de nous permettre de mieux nous rendre compte de leur situation. Et je terminais en disant que je n'avais encore rien reçu.

Depuis que cela a été écrit, j'ai reçu une lettre contenant tous les renseignements demandés et vraiment la situation de la Coopérative portugaise n'est pas reluisante. Aussi je vous propose de lui faire remise de ses arriérés de cotisation jusqu'au 31 décembre 1930 inclusivement et de prendre acte de son engagement d'acquitter désormais régulièrement ses cotisations. Cet incident vous montre combien M. SERWY avait raison lorsque, à propos des visites de propagande, il recommandait le Portugal à l'attention de notre activité.

M. le PRESIDENT (traduction). - Vous avez entendu la proposition de M. le Secrétaire Général.

Personne ne demandant la parole, je mets cette proposition aux voix.

- Adopté.

g) Conférence Mondiale du Blé.
(Réunion préparatoire à Rome).

M. le PRESIDENT (traduction). - Vous avez tous reçu à ce sujet un rapport écrit de M. le Secrétaire Général. Je lui donne maintenant la parole pour compléter ce premier rapport par un rapport oral.

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Je regrette que les circonstances nous imposent la nécessité d'examiner très hâtivement le rapport que j'ai rédigé à la suite de la Conférence Internationale préparatoire du Blé.

Je désire cependant saisir l'occasion qui m'est offerte pour vous informer que j'ai mis à profit mon séjour en Italie pour entrer en contact avec le mouvement coopératif italien. Cette prise de contact a été faite en présence de MM. VERGNANINI, le docteur FAUQUET et CABRINI, délégué italien au Bureau International du Travail. Nous nous sommes rencontrés avec M. LABADESSA, directeur de l'Union Coopérative Fasciste et nous avons projeté d'avoir une entrevue sur un sol neutre. Mais il s'est trouvé que ce sol était encore plus neutre que nous ne l'avions envisagé parce que, le docteur FAUQUET se trouvant malade, la rencontre a eu lieu dans sa chambre d'hôpital. Evidemment la conversation a roulé sur la coopération italienne, mais le Secrétaire Général de cette organisation-ci s'est refusé à discuter la question de l'entrée de l'organisation italienne

dans l'A.C.I. J'ai agi de la sorte pour deux raisons: d'abord parce que je n'y étais pas autorisé et ensuite parce que nous ne sommes saisis d'aucune demande de la part de l'organisation coopérative italienne.

Cependant nous nous sommes rapidement mis d'accord pour examiner objectivement les questions ayant trait à l'organisation internationale, ainsi que pour procéder à l'avenir à l'échange des documents. M. LABADOSSA a participé à cet échange de vues dans un esprit tout à fait amical.

J'ai eu également l'occasion de visiter, en compagnie du docteur FAUQUET, les bureaux de l'organisation internationale où des brochures et des documents avaient été préparés à notre intention. Nous avons parcouru les installations et nous avons pu ainsi nous rendre compte des progrès accomplis par l'organisation et de sa situation actuelle. Je compte d'ailleurs publier tous ces renseignements, d'une façon détaillée, dans notre service de presse. Je vous ai dit que nous nous étions entendu pour échanger désormais nos documents: il en sera de même pour nos renseignements.

Je voudrais, en terminant, vous dire un mot de la situation personnelle de M. VERGNANINI. Vous vous rappelez que, au moment où les propriétés de l'organisation coopérative de Milan furent confisquées, M. VERGNANINI s'est trouvé placé dans une situation très difficile, au point que, à l'époque, nous lui sommes venus en aide. Actuellement il vit à Rome, sans autres ressources que celles que sa famille et des amis personnels mettent à sa disposition. Il se fait vieux et a l'ouïe dure. Mais il reste toujours très enthousiaste pour la coopération. Ce n'est peut être plus un guide sûr, mais il est resté le sentimental qu'il a toujours été et il incite toujours, avec beaucoup de chaleur, le mouvement coopératif italien, à demander son admission au sein de l'A.C.I. Evidemment je ne lui ai pas dit ou laissé entendre que je ferais part de sa situation difficile au Comité Exécutif, mais j'estime qu'il est de mon devoir de vous demander si vous ne croyez pas qu'il y a lieu de lui apporter à nouveau une aide matérielle.

M. VARIASH (traduction). - J'ai une double proposition à faire au Comité Exécutif.

La première, c'est que nous rompions définitivement toutes relations avec l'organisation coopérative fasciste d'Italie.

La seconde, c'est de ne pas créer un précédent en accordant à M. VERGNANINI une aide matérielle que notre situation financière, au surplus, n'autorise pas, étant donné que nos disponibilités ne sont pas

suffisantes. La position actuelle de M. VERGNANINI est d'ailleurs totalement différente de ce qu'elle était autrefois, alors qu'il était encore membre du Comité Exécutif de l'A.C.I. Souscrire à l'invite de M. le Secrétaire Général, ce serait purement et simplement faire l'aumône.

M. POISSON. - Je vous propose d'approuver le rapport de M. le Secrétaire Général sur la Conférence Internationale préparatoire du Blé, de même que le rapport verbal qu'il vient de nous faire en complément du premier. Nous devons remercier et féliciter M. le Secrétaire Général pour l'activité extrêmement fertile qu'il a déployée pendant son court séjour en Italie, aussi bien dans les conversations qu'il nous a rapportées que dans les résultats acquis notamment au point de vue de la documentation de l'A.C.I. Il a fort judicieusement défendu là bas la position de notre organisme, sans s'engager dans un sens ni dans l'autre au sujet de l'adhésion de la Coopérative Italienne. ~~Je~~ ~~espère~~ ~~que~~ nous pouvons nous en tenir là pour l'instant et que nous devons bien nous garder de suivre M. VARIASH quand il nous convie à rompre complètement toutes relations et cesser tous rapports avec l'organisation coopérative italienne.

En ce qui concerne M. VERGNANINI, je demande que nous y réfléchissions les uns et les autres et que nous reprenions la question lors de la prochaine réunion du Comité Exécutif.

M. KLEPZIG (traduction). - J'appuie les propositions de M. POISSON.

M. le PRESIDENT (traduction). - Je déclare la discussion close.

Les deux propositions de M. VARIASH n'ayant pas été appuyées, elles deviennent caduques et, par conséquent, je ne puis les mettre aux voix.

Nous restons alors en présence des deux propositions de M. POISSON, appuyées par M. KLEPZIG. Je mets donc aux voix ces deux propositions.

- Adopté à l'unanimité, moins la voix de M. VARIASH.

17. - DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION.
(EXECUTIF, COMITE CENTRAL et COMITES AUXILIAIRES)

M. le PRESIDENT (traduction). - Cette question ayant déjà été résolue à l'occasion de la discussion du g) du n° 15 de l'ordre du jour, il n'y a plus lieu d'y revenir.

CLOTURE DE LA CONFERENCE.

M. le PRESIDENT (traduction). - Au moment où s'achève cette Conférence, il nous reste, en conclusion de nos travaux dont l'ordre du jour est épuisé, à attendre le résultat des importants travaux confiés à la Commission spéciale composée de MM. le Secrétaire Général, KLEPZIG et POISSON et de Mme FREUNDLICH.

Mais il nous reste également un grand devoir à remplir et c'est celui d'exprimer à nos amis Belges tous nos remerciements pour l'accueil cordial et l'hospitalité généreuse qu'ils nous ont réservés. Ils ont témoigné ainsi d'un véritable esprit coopératif, si bien que notre court séjour en Belgique a affermi davantage encore notre foi coopérative. (Applaudissements.)

M. le SECRETAIRE GENERAL (traduction). - Je demande la permission de joindre mes remerciements personnels à ceux de M. le Président, plus particulièrement à l'adresse de MM. SERWY, père et fils, ainsi qu'à la Direction et au Personnel du COMPTOIR DE DEPOT ET DE PRETS, pour tout le travail préparatoire qui a été accompli en vue de l'aménagement de la salle des séances mise à notre disposition. (Applaudissements.)

M. POISSON. - Nous devons également tous nos remerciements à notre dévoué Président qui a dirigé et conduit nos débats avec toute l'autorité et la bienveillance qui facilitent toujours la bonne marche de nos travaux. (Applaudissements.)

- La séance est levée à 13 h 30.